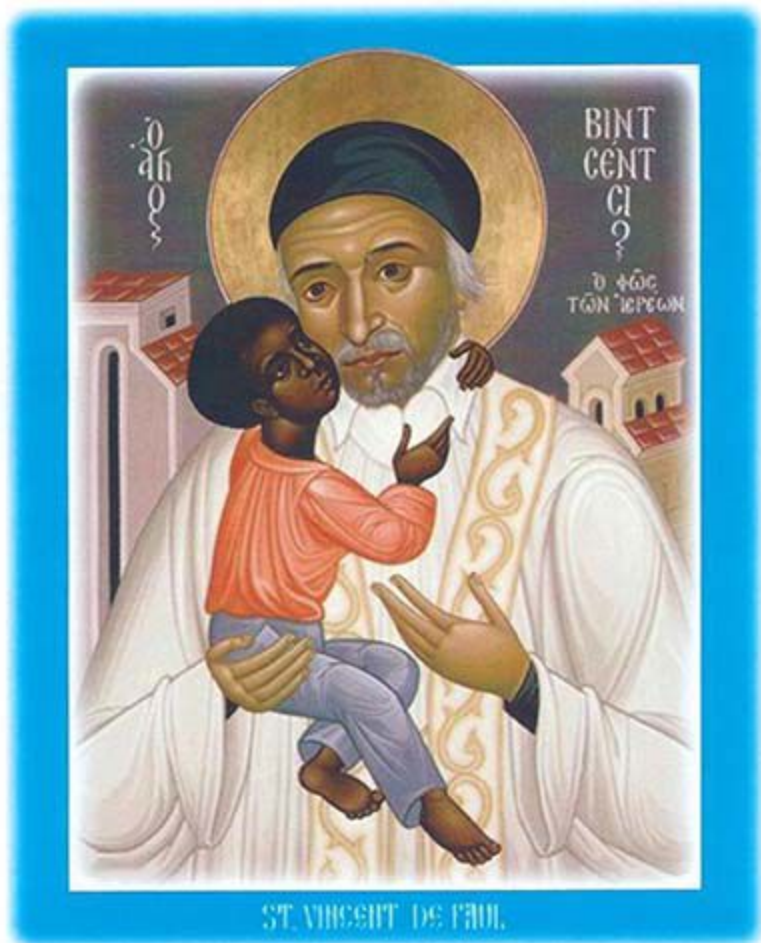


VINCENTIANA

52^e Année - N. 3

Mai-Juin 2008



Permanence des Règles Communes

A l'occasion du 350^{ème} anniversaire
de sa distribution aux missionnaires

CONGRÉGATION DE LA MISSION
CURIE GÉNÉRALICE

CURIE GÉNÉRALICE

LETTRE CIRCULAIRE DU TEMPS FORT
(13-18 juin 2008)

Rome, le 26 juin 2008

À tous les membres de la Congrégation de la Mission

Chers Frères,

La Grâce et la Paix de notre Seigneur Jésus-Christ demeurent en vos cœurs maintenant et à jamais !

Du 13 au 19 de ce mois les membres du Conseil Général et moi-même étions réunis pour notre deuxième session de *Temps Fort* de cette année. Vous trouverez dans cette lettre les sujets les plus significatifs que nous avons traités durant cette rencontre.

1. Le Père Dan Borlik et le Père Manuel Ginete ont présenté le **rapport final du Task Force (groupe de travail) sur la Formation Continue**. Les membres du Conseil et moi avons décidé de publier ce rapport accompagné de la lettre du Supérieur général qui fut écrite après la Rencontre des Visiteurs au Mexique. Nous espérons que ce matériel servira à encourager les Provinces à créer ou à améliorer des programmes existants de la formation continue. Cette publication sera aussi un outil important pour la préparation de l'Assemblée Générale.
2. Nous avons rencontré les membres **de la Commission Préparatoire de l'Assemblée Générale de 2010**. Après une semaine de travail bien chargée, ils ont préparé des documents de travail qui seront envoyés aux Visiteurs pour aider la célébration des Assemblées Domestiques et Provinciales.
3. Nous avons eu un rapport du Père Józef Kapuściak, Coordinateur du Comité exécutif pour la **célébration du 350^{ème} anniversaire de la mort de saint Vincent de Paul et de sainte Louise de Marillac**. Les sous-comités se mettent en place pour assurer le bon déroulement de cette célébration. Comme il a été annoncé précédemment, le Père Kapuściak est aidé du P. Manuel Ginete et de Sœur Palmarita Guida. Les cinq comités qui aideront à la préparation de la célébration sont : l'Héritage, la Célébration, les Finances, les Projets et le Secrétariat. Nous espérons pouvoir célébrer l'anniversaire de la mort de sainte Louise à Paris, le 15 mars 2010, et celui de saint Vincent de Paul à Rome,

le 27 septembre en 2010 également. Le Comité exécutif vous enverra périodiquement les informations concernant cette célébration.

4. **De nouveaux membres de la Curie** arriveront en septembre prochain : Le Père Mario GROSSI, de la Province de Turin, agira comme administrateur de la maison, assumant les charges de Supérieur et d'économiste local. Le Frère Milton DE JESUS PEREIRA, de la Province de Rio de Janeiro, et le Père Luis Antonio MOLERES de la Province de Saragosse, qui sera secrétaire et traducteur.
5. L'Institut vincentien de l'Université DePaul entreprendra un **projet de reproduction numérique** des publications de la Curie Généralice.
6. Nous avons reçu un rapport du Père Giuseppe Guerra relatif à son service de **Procureur et de Postulateur Général**. Très probablement notre prochaine béatification sera celle du vénérable Père Salvatore Micalizzi de Naples en 2009. Je vous encourage à consulter le site web du Postulateur Général : www.vincenziani.com/santi.htm.
7. Nous avons abordé des questions économiques à commencer par le **Prix Mission**. Huit projets ont été soumis, et nous en avons sélectionné cinq. Pour la fête de saint Justin de Jacobis, les projets gagnants seront annoncés, accompagnés d'un bref commentaire sur chacun.

Était aussi inclus dans le rapport économique la distribution de fonds aux Missions pour l'année 2009. Avec le **Fonds d'aide aux Missions** nous pouvons répondre aux demandes des évêques de la CM travaillant dans les territoires de Mission. De l'argent a été attribué à nos trois Missions Internationales d'El Alto, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des îles Salomon. Nous avons aussi distribué des fonds pour aider au fonctionnement des Conférences Vincentiennes : l'APVC, la CLAPVI et la COVIAM. Nous avons pu aider financièrement 24 Provinces ou Régions qui, sans cette aide ne seraient pas capables de réaliser leurs missions.

Le P. Gouldrick a également partagé brièvement avec nous la réunion du **Comité des Finances**, qui s'est tenue à la Curie les 19 et 20 mai. Les membres de ce Comité sont Bernard Meade, Province d'Irlande ; Philippe Lamblin, Province de Paris ; Tom Stehlik, Province du Sud, États-Unis ; Santiago Azcarate, Province de Saragosse et M. Tom Beck, Province du Centre Ouest, États-Unis.

8. Nous avons reçu le rapport trimestriel de Frère Peter Campbell, Directeur de l'**Office de Solidarité Vincentienne** (VSO). Depuis notre dernière rencontre de *Temps Fort*, ils ont accepté quatre nouveaux projets VSO et ont pu subventionner sept micro-projets du VSF. Peter a aussi inclus les dernières nouvelles concernant la fusion du Bureau International de Développement avec le Bureau de Solidarité Vincentienne, ayant eu plusieurs réunions avec des personnes clés en vue de préparer un rapport pour le Supérieur Général pour la rencontre du Temps Fort en octobre prochain. Pour les différentes activités du VSO, vous pouvez consulter leur site web : www.famvin.org/vso.
9. Il y avait plusieurs rapports sur la Famille Vincentienne. Le Supérieur Général a accepté la démission du P. Benjamin Romo, coordinateur de l'Association de la Médaille Miraculeuse au niveau international. Le P. Benjamin a reçu une nouvelle mission dans la Province du Mexique auprès de certains de nos frères et sœurs les plus pauvres ; mission qui ne lui permet plus d'assurer ses responsabilités au sein de l'Association de la Médaille Miraculeuse sur le plan international. En tant que Supérieur Général et Directeur Général de l'Association de la Médaille Miraculeuse, je tiens à remercier le P. Romo pour ses généreuses années de service, non seulement comme coordinateur mais aussi comme un des principaux promoteurs du développement de l'AMM au niveau international. Nous avons commencé un processus pour choisir un nouveau coordinateur. Cette branche de notre famille célèbre son année jubilaire du 8 juillet 2008 à novembre 2009. Nous avons reçu un rapport de Manuel Ginete, délégué pour la Famille Vincentienne, relatant l'Assemblée de la Famille Vincentienne tenue en Nouvelle-Orléans en avril dernier, ainsi que sa visite à la Famille Vincentienne à Taïwan au mois de mai. Manuel a aussi participé aux forums des programmes de formation d'été organisés par les présidents de trois milieux éducatifs aux Philippines : à l'Université Adams à Manille, au Collège du Sacré Cœur des Filles de la Charité à Lucena, et à l'Université de Santa Isabel des Filles de la Charité à Naga. Le P. Ginete a aussi donné une conférence aux sessions de l'OMI, tenues à Rome ce mois-ci pour des associés laïcs, partageant avec eux un peu de notre expérience de travail avec les laïcs de la Famille Vincentienne. Il a présenté un bref rapport sur la réunion des coordinateurs exécutifs du 350^{ème} anniversaire de la mort de sainte Louise et saint Vincent.

Parmi les prochaines visites du P. Ginete jusqu'à la fin de 2008, il y aura, entre autres, la rencontre de la Jeunesse Vincentienne et

les Journées Mondiales de la Jeunesse en Australie. Il animera une retraite pour les Prêtres de la Mission au Kenya en août, et par la même occasion il rendra visite à la Famille Vincentienne du lieu. En septembre il visitera la Famille Vincentienne au Pérou et en Pologne. En octobre prochain, Sœur Maria Pilar, Secrétaire exécutive du bureau de la Famille Vincentienne, participera à la rencontre de la Famille Vincentienne d'Amérique Centrale au Honduras. À travers le travail du P. Ginete, nous, les membres du Conseil Général, et moi-même, comme Supérieur général, essayons de notre mieux d'encourager les membres de la Congrégation de la Mission à assumer leur responsabilité d'accompagnateurs de nos sœurs et frères laïcs. En cours de route, le P. Ginete a entendu un confrère qui disait : « Quand les laïcs vinciens sont de la partie, les choses commencent à bouger ». Travaillons donc tous avec les pauvres afin de continuer à rendre honneur et gloire à notre Dieu à la manière vinciennne.

10. Nous avons reçu un rapport du coordinateur du **Comité pour la Promotion du Changement Systémique**, le P. Robert Maloney. La plus grande nouvelle est que nous espérons que le livre *Semences d'Espoir : Histoires du Changement Systémique* sera publié à temps, en anglais et en espagnol, pour la fête de saint Vincent de Paul. En préparation de cette célébration, nous continuons à nous encourager à utiliser les cinq processus simples qui ont été rédigés pour nous aider à comprendre la spiritualité du changement systémique. Des matériaux sont disponibles sur le site web de la famvin.
11. Les Directeurs du Programme **du CIF**, dont les Pères Hugh O'Donnell, Juan Julian Catalan et José Carlos Fonsatti, nous ont envoyé une évaluation du programme de l'Héritage Vincienn qui eut lieu en avril-mai dernier. Le rapport a été très positif et pour la première fois dans l'histoire du Programme, trois membres laïcs de la Famille Vinciennne y ont participé : Bill et Mary Jaster qui sont coordinateurs des Volontaires Vinciens de Denver, États-Unis et Mary O'Brien qui est la coordinatrice des équipes de la Mission Populaire en Irlande. Nous espérons, dans le futur, continuer à inviter les membres d'élites de nos branches laïques à participer à ces programmes d'Héritage Vincienn, bien que la Congrégation de la Mission continue d'être notre objectif principal. Les échanges entre les confrères et les laïcs dans cette expérience récente ont été évalués très positivement. Le CIF est dans la phase finale de sa préparation de l'atelier de « Servant Leadership » qui aura lieu en juin-juillet ; jusqu'ici il y a 35 participants inscrits. Nous avons également discuté sur cer-

tains détails de l'organisation de la session pour les frères de la Congrégation de la Mission qui se tiendra au Centre International de Formation dans un proche avenir.

12. Le P. Julio Suescun, **Directeur des Communications** pour la Congrégation de la Mission, nous a fait un rapport sur les dernières nouvelles concernant Nuntia, Vincentiana, les sites web famvin et cmglobal. Le P. Suescun est très reconnaissant envers un certain nombre de confrères qui lui apportent leur soutien dans son service par leur précieux travail de traduction. Étant donné que le rôle de traducteur est un des plus difficiles à remplir, nous demandons aux confrères qui ont des talents cachés pour faire des traductions, de bien vouloir nous contacter à la Curie.
13. Le P. Joe Foley, notre **représentant des ONG auprès des Nations Unies**, commence son rapport par la citation suivante : « La Prière du Seigneur souligne que, avoir de quoi manger est, et a toujours été essentiel au concept chrétien d'un monde façonné par la justice et la miséricorde. Si la volonté de Dieu était faite, personne ne souffrirait de la faim », pris de Sushant Agrawal, Directeur de « Churches Auxiliary for Social Action » (CASA) en Inde. Dans son rapport, Joe soulignait quelques réflexions concernant le forum des mouvements charismatiques des ONG qui eut lieu au Vatican en novembre 2007, ainsi que son travail dans le Comité d'organisation pour la Conférence qui se tiendra à Paris sur le thème « Réaffirmer les Droits de l'Homme pour tous : la Déclaration Universelle à 60 ans ». Joe a rejoint le groupe d'organisation pour répondre aux désirs des Frères de Charité qui veulent parler de la santé mentale comme une question de droit de l'homme. Dans son rapport, Joe parle aussi de la conférence sur la nourriture et l'agriculture qui eut lieu à Rome sous le thème de la faim et la prochaine conférence sur l'immigration à Manille. J'aimerais citer la phrase suivante tirée de la conclusion de son rapport : « Plus je connais notre communauté, plus je suis fier de ce que nous sommes et de ce que nous faisons. Je vois que nous faisons beaucoup de choses indiquées par la Doctrine Sociale de l'Église, avec foi et courage. De toute manière, je pense souvent que cette dimension sociale de l'Évangile n'est pas suffisamment explicite pour les processus de notre formation initiale et permanente ». Accueillons cette dernière réflexion de Joe comme un moyen pour nous encourager nous-mêmes à être plus que jamais attentifs aux signes des temps et y répondre comme le veut notre charisme.

14. Parmi d'autres choses dans son rapport sur les **sites web de la famvin**, John Freund dit que les vidéos vincentiennes qui se trouvent sur YouTube, créées par Famvin ou par d'autres sont en train d'être regroupées et orientées vers une nouvelle direction : <http://www.youtube.com/famvinglobal>. Pour aider à promouvoir la prise de conscience des événements significatifs, famvin en anglais a ajouté un calendrier interactif qui permet à tous de communiquer des nouvelles de leurs futures activités régionales ou internationales : [http://famvin.org/wiki/Vincent Wiki:Currentevents](http://famvin.org/wiki/VincentWiki:Currentevents). La section des nouvelles du site famvin en anglais continue à rendre populaire le changement systémique avec une récente deuxième série de 20 articles de la commission pour le changement Systémique. Nous avons déjà exprimé notre préoccupation : tandis que le site web famvin en anglais est bien développé, beaucoup d'éléments ne peuvent être utilisés par les sites espagnols et français. Le problème majeur est que nous n'avons pas une équipe de traducteurs disponibles pour cela ; ce n'est pas nouveau et on se lamente, mais pour le moment, nous ne pouvons faire grand chose pour changer cette réalité.

Les différents rapports qui nous arrivent de chacune des **Conférences des Visiteurs** ont été distribués aux membres du conseil pour de futurs échanges. Nous aurions voulu surtout avoir une réunion complémentaire avec les Présidents des Conférences ; cela pourra se réaliser dans le courant de l'année prochaine.

15. La Conférence des Visiteurs de la **CEVIM** nous a envoyé le document final de leur rencontre pour les formateurs qui eut lieu à Rome. Une de leurs recommandations fut qu'il était temps de commencer la révision de nos deux Ratios, celui du Séminaire Interne et celui du Grand Séminaire. Un autre point souligné fut l'importance d'étudier d'autres langues, particulièrement, entre autres, pour la raison suivante : aider à promouvoir la collaboration inter-provinciale. Nous avons également reçu le rapport de la rencontre qui eut lieu à Cracovie en avril dernier, et à laquelle participa le P. José Nieto. Le P. Claudio Santangelo, notre Secrétaire général faisait partie de l'équipe des traducteurs. Deux des besoins les plus importants de cette Région d'Europe sont l'appel à soutenir la Vice Province des Saints Cyrille et Méthode et l'assistance à la Mission d'Albanie. Les Provinces de la CEVIM aimeraient aussi continuer à réfléchir sur la manière d'avoir une présence plus active de missionnaires en Turquie, Roumanie et Grèce. Au cours de cette rencontre, la CEVIM a élu une nouvelle équipe de direction pour les trois prochaines années, à savoir, le P. Brian Moore de la Province d'Irlande comme Président, le P. Nicola Albanesi de la Province de Rome comme Vice-

Président, et le P. Antoine Nakad de la Province du Proche Orient comme membre du Conseil Permanent jusqu'à la prochaine rencontre de la conférence qui se tiendra à Beyrouth, Liban, en avril 2009.

De la **CLAPVI** nous avons reçu un document de travail qui faisait suite à la rencontre des Frères de la Congrégation de la Mission à Saint Domingue en octobre 2007. La prochaine Assemblée générale de la CLAPVI se tiendra en Argentine du 16 au 22 octobre 2008. La Province d'Argentine célébrera l'ouverture de son jubilé à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la présence des Missionnaires en Argentine, Paraguay et Uruguay.

Le Supérieur Général et son Conseil ont approuvé la prolongation du mandat du P. Andy Bellisario comme président de la **NCV** (Conférence Nationale des Visiteurs des États-Unis) pour encore une année.

Le Supérieur Général et les membres de son Conseil continuent d'apporter leur soutien au mouvement pour une restructuration des Provinces de l'Ouest, du Sud et du Centre Ouest. Ils continuent aussi de soutenir et d'encourager les efforts des Provinces de la Nouvelle Angleterre et de l'Est dans leur essai d'une possible restructuration. Un autre point discuté fut la nécessité de réexaminer la structure de la NCV car elle va passer de cinq Provinces à trois en 2010. Le Supérieur Général et son Conseil ont proposé aux Visiteurs des idées de réflexion sur le sujet.

Dans la restructuration des Provinces, à l'ouest du Mississipi aux Etats-Unis, ils ont choisi, après consultation, un nouveau nom pour la Province : **Province de l'Ouest de la Congrégation de la Mission**. La date de l'érection de la nouvelle Province est prévue pour le 25 janvier 2010, le Supérieur Général y sera présent pour l'inauguration. Par la même occasion, il souhaite remercier les membres des dites Provinces pour leur participation dans ce processus de restructuration le plus difficile mais important, et qu'il continue de prendre simplement comme modèle pour les autres Provinces qui ont besoin de s'orienter vers la même direction, pour le plus grand intérêt de ceux que nous servons dans notre mission.

16. Nous avons reçu le projet communautaire et apostolique de la **Mission Internationale** d'El Alto, ainsi qu'un projet préliminaire sur les volontaires vincentiens pour cette mission.

De la Mission Internationale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous avons reçu un bref rapport sur les candidats recrutés en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la Congrégation de la Mission, et qui vont commencer leur formation sous la conduite de la Pro-

vince d'Australie. La Mission Internationale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée attend aussi les visas pour deux membres de la Congrégation de la Mission, les Pères Vladimir de Pologne et Justin du Nigéria.

Des Îles Salomon, nous avons reçu du Supérieur, Greg Walsh, une lettre demandant des formateurs supplémentaires pour le Séminaire, sujet qui sera repris dans la lettre d'Appel pour les Missions en octobre. Le Séminaire des îles Salomon attend le retour du P. Flaviano Caintic, rétabli après une intervention du cœur dans sa Province d'origine des Philippines.

Nous avons reçu également un rapport du Visiteur de la Province de Pologne, le P. Arkadiusz Zakreta, sur sa plus récente visite à Kazakhstan où la Congrégation a été invitée à implanter une nouvelle mission. La Province de Pologne y enverra son premier missionnaire en juillet dans l'espoir d'y établir une communauté à l'avenir. Kazakhstan est un grand pays, neuf fois plus grand que la Pologne elle-même, avec un climat variable. L'été peut atteindre 40° C et l'hiver jusqu'à -40°. C'est un pays musulman, la deuxième population la plus importante est orthodoxe, il y a aussi d'autres religions y compris une très petite minorité de catholiques. Nos félicitations à la Province de Pologne pour encore un nouvel effort à porter l'évangile et l'esprit de saint Vincent au loin.

17. Le Conseil Général a réexaminé les **demandes pour les missions**, la première provenant de la Conférence des évêques des Antilles. Elle demande de l'aide pour son Séminaire régional de saint Jean Marie Vianney et Martyrs de l'Ouganda, situé à Trinidad. Actuellement le Séminaire fonctionne avec seulement deux membres du personnel résidentiel et à plein temps. Ils cherchent donc du personnel, y compris des professeurs de philosophie, théologie et liturgie, mais aussi une personne ressource pour développer une planification stratégique et un directeur spirituel. D'une manière générale ils espèrent renforcer le personnel résidentiel et de formation. Ce sujet sera plus développé dans la lettre d'Appel Missionnaire en octobre. Cependant, si quelqu'un envisage de répondre à cette demande concernant la formation, il est bon de savoir que la langue parlée est l'anglais.

Nous avons reçu également une lettre de l'archevêque de Cochabamba demandant des missionnaires pour une paroisse du lieu où œuvrent actuellement une équipe de missionnaires laïcs vinctiens et des Filles de la Charité.

Une autre demande concernant la mission nous parvient de l'Archevêque de Santiago, Cuba. Il voudrait des missionnaires

supplémentaires pour aider nos trois confrères qui travaillent actuellement dans son diocèse. C'est un vaste territoire pour les missions que nos confrères cherchent à développer, mais à cause des limites de l'énergie humaine, ils ont besoin de renforts. Cette demande également fera l'objet de la lettre d'Appel Missionnaire en octobre.

Voilà en gros ce qui a été traité durant notre *Temps Fort*. Je termine en vous encourageant tous à une fidélité créative pour la Mission.

Votre frère en saint Vincent,

A handwritten signature in black ink that reads "G. Gregory Gay, C.M." The signature is written in a cursive, flowing style.

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général

DOSSIER

Permanence des Règles Communes

*A l'occasion du 350^{ème} anniversaire
de sa distribution aux missionnaires*



« Chacun les reçut à genoux, avec beaucoup de dévotion... »
(SV XII, 12)

Présentation

par Julio Suescun Olcoz, C.M.

Directeur de "Vincentiana"

Le 17 mai 1658, le jour même où est écrite cette présentation, mais 350 ans auparavant, Saint Vincent remettait les Règles communes aux missionnaires. Nous avons certainement souvent imaginé la scène et nous sommes toujours émus de voir les missionnaires défiler pour recevoir le livre des Règles Communes, l'embrasser avec dévotion, embrasser la main de Saint Vincent, écouter quelques paroles d'encouragement de sa part, et retourner chacun à sa place, le cœur plein de joie, de reconnaissance et de bons propos de fidélité. Le Père Alméras agenouillé demanda à Saint Vincent sa bénédiction pour toute la communauté qui se mit à genoux avec lui. Saint Vincent lui-même, agenouillé, invoqua la bénédiction du Seigneur pour les Règles et, pour les missionnaires, la grâce de les observer jusqu'à la mort.

VINCENTIANA ne veut pas seulement rappeler une date, aussi importante qu'elle soit, mais aussi inviter les missionnaires d'aujourd'hui à découvrir, par une lecture attentive et pieuse des Règles, les valeurs qui durant tant d'années ont soutenu la Congrégation de la Mission dans sa réponse à l'appel du Seigneur, pour se donner à lui en évangélisant les pauvres.

En parlant de permanence, nous ne nous référons à aucune valeur juridique que les Règles Communes pourraient avoir. Elles n'en ont pas. L'Assemblée de 1980 a décrété, et les Assemblées suivantes l'ont confirmé: les Constitutions, Statuts et Décrets constituent le droit propre en vigueur aujourd'hui. Les Règles Communes n'ont donc pas de valeur juridique. Néanmoins, ces mêmes Constitutions et Statuts signalent que *l'esprit du Christ dont doit se remplir la Congrégation pour atteindre la fin qu'elle se propose, se manifeste surtout dans les maximes évangéliques, selon l'explication qu'en donnent les Règles Communes* (C. 4). A travers le texte caduc de ces mêmes Règles, on peut encore découvrir *l'esprit du Fondateur* (C. 34), inspirateur authentique de notre fidélité. Les missionnaires d'aujourd'hui doivent nourrir les mêmes sentiments de respect cordial et de fidélité que recommandait Saint Vincent lui-même (cf. R.C. XII, 13).

Plus qu'un souvenir nostalgique, VINCENTIANA essaie de raviver la reconnaissance que nous devons avoir envers Dieu pour les valeurs que Saint Vincent a su exprimer dans les Règles Communes et qui ont stimulé et forgé la personnalité missionnaire de la Congrégation depuis sa fondation. De même que Saint Vincent soulignait que les Règles avaient été pratiquées avant d'être écrites, de la même manière, nous pourrions dire que malgré qu'elles ne soient pas en vigueur, elles subsistent par la fidélité des missionnaires qui vivent l'esprit du Fondateur.

VINCENTIANA a jugé bon de commencer ce modeste hommage aux Règles Communes que veut être ce numéro, en commentant la couverture de la première édition. Dans cette édition, Saint Vincent est arrivé à exprimer les Fondements de sa spiritualité en ce qui concerne les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de l'Eucharistie, soutenus par les événements de la vie quotidienne. Cette vie quotidienne étant vécue au sein de la famille de Nazareth où le Verbe Incarné a voulu vivre obéissant sous le regard de Marie, la mère de Jésus. Ensuite nous aborderons le fait de se revêtir de Jésus Christ; ce que nous, missionnaires, devons faire d'abord et les trois Conseils Évangéliques qui sont comme les moyens que nous devons utiliser pour continuer la mission du Christ. Pour le reste, nous n'avons pas trouvé de place, sauf pour la nouvelle chaire d'où un grand nombre de missionnaires sont appelés à prêcher aujourd'hui: la maladie. VINCENTIANA se propose de continuer à souligner l'importance d'autres valeurs des Règles Communes qui continuent à être vécues chez les missionnaires.

Les Règles Communes ne sont pas nées tout d'un coup. Elles sont l'expression écrite d'une volonté de fidélité qui s'est consolidée, au dire de Saint Vincent, pendant presque trente ans. C'est là le résultat de l'étude comparée des trois codes par lesquels sont arrivées jusqu'à nous les Règles Primitives de la Congrégation de la Mission.

Rome, le 17 mai 2008

A l'occasion du 350^{ème} anniversaire de la remise des Règles Communes aux Missionnaires, par Saint Vincent de Paul à Saint Lazare.



Règles ou Constitutions Communes de la Congrégation de la Mission
selon l'édition princeps de 1658

Les fondements théologiques de la spiritualité vincentienne dans les Règles Communes de la C.M.

par Bernard Jean Koch, C.M.

1. Dans les Règles Communes

Notre Congrégation étant obligée par la bulle de son érection d'honorer d'une façon toute particulière, les ineffables mystères de la Très Sainte Trinité et de l'Incarnation, nous tâcherons de nous acquitter de ce devoir avec très grand soin, et, si cela se peut, en toutes manières, mais principalement en faisant ces trois choses : [etc.] (RC X, 2).

Et d'autant que, pour bien honorer ces mystères, l'on ne saurait donner aucun moyen plus excellent que la due vénération et le bon usage de la sacro-sainte Eucharistie, soit que nous la considérions comme sacrement, soit en tant que sacrifice, vu qu'elle contient en soi comme le précis de tous les autres mystères de notre foi, et que par sa vertu elle sanctifie et enfin glorifie les âmes de ceux qui communient dignement ou célèbrent avec les dispositions requises, et que par ce moyen on rend à la Sainte Trinité et au Verbe Incarné une très grande gloire [etc.] (RC X, 3).

Et pour ce que la même bulle nous recommande de plus en termes exprès, d'honorer semblablement d'un culte particulier la bienheureuse Vierge Marie, et que nous sommes d'ailleurs et à divers titres obligés à cela, nous tâcherons tous et un chacun de nous acquitter parfaitement, Dieu aidant, de ce devoir, [etc.] (RC X, 4).

2. Une première question

Une première question peut se poser : est-il courant que les *Règles* ou *Coutumes*, ou *Constitutions*, de quelques Ordres religieux et autres Instituts, contiennent la mention des grands mystères de la Foi, Trinité, Incarnation, Eucharistie comme principes fondamentaux de la vie spirituelle, ou bien est-ce rare, voire propre à Monsieur Vincent ?

Le nombre de ces Instituts est immense ! Voici une rapide enquête sur quelques-uns :

Saint PACÔME est mort en 346, seuls des fragments demeurent, qui permettent de voir que les version ultérieures, comme celle sur laquelle travailla Saint Jérôme, sont fiables. Elles règlent la vie commune et la prière, sans nul article théologique.

Saint BASILE, 330-379, a écrit deux *Règles* ; dans les *longues*, le Chapitre 6, 1¹, a peut-être inspiré le chapitre II, 2, de Vincent : « Voici ce qu'il faut suivre si nous nous renonçons à nous-mêmes et portons la Croix du Christ... : se préparer à souffrir la mort pour le Christ », et apparemment rien d'autre, ni dans les *Règles courtes*. Ses *Constitutions ascétiques* commencent ainsi : « Toute action et toute parole de notre Sauveur Jésus-Christ est règle de piété et de vertu »², « Jésus, qui a commencé à faire puis enseigner » en serait-il un écho ? Mais il n'y toujours pas de mention de la Sainte Trinité. Certes il a composé beaucoup d'ouvrages théologiques et a opéré un approfondissement énorme de la théologie du Saint-Esprit, il n'en parle pas dans ses *Règles*.

Saint AUGUSTIN, mort en 430, nous a laissé une *Règle*, sa Lettre 211, adressée à des religieuses, dont les paragraphes 5 à 10 sont l'adaptation d'une Règle de moines³. Elle débute, 1-4, par une exhortation à l'unité, à la suite de divisions dans la communauté, et continue par des directives sur la vie commune, les vertus, la prière, l'obéissance, le comportement des supérieures, aucun paragraphe théologique. Il est vrai que Saint Augustin allait sans doute leur prêcher. Dieu sait avec quelle profondeur il a parlé et écrit de la Trinité, cela ne paraît pas dans cette lettre.

La *Règle* de Saint BENOÎT, vers 480-547, est sans doute la plus connue. L'introduction est une invitation à écouter la voix du Seigneur, la suite, après les normes des vertus et de la piété, appuyées sur de nombreuses citations de l'Écriture, est une suite de règles pour l'organisation de la vie en commun, de l'Office divin, et de diverses questions d'administration. Nulle référence à la Sainte Trinité ni à l'Incarnation.

Nous pouvons aller aux *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, qui ont eu plusieurs rédaction successives, les premières écrites par

¹ MIGNE Grec, 31, 925A.

² MIGNE Grec, 31, 1325A.

³ MIGNE Latin, 33, 960 et suivantes.

Saint IGNACE, la dernière et définitive ayant reçu quelques modifications d'autres membres, vers la fin de la vie de Saint Ignace⁴.

Quant à l'Oratoire de Jésus, de France, aux débuts duquel Monsieur Vincent a participé, de fin novembre 1611 à son arrivée à la Cure de Clichy courant 1612, BÉRULLE a écrit énormément d'opuscules spirituels et théologiques, et son énorme *Discours de l'Etat et des grandeurs de Jésus* a bien des pages sur la Trinité, l'Incarnation, l'Eucharistie et la Vierge Marie, Mère de Dieu. Il a écrit aussi un *Règlement pour l'Institution de l'Oratoire en son commencement*, qui contient comme les autres un ordre du jour, de la vie commune et des exercices de piété, en commençant par des actes d'adoration, d'offrande et d'intention à Jésus-Christ Notre Seigneur et honorer la très Sainte Vierge, spécialement en tant que Mère de Dieu. Ceci semble nouveau et a probablement inspiré un peu Monsieur Vincent, qui a donné à sa Congrégation presque exactement le même ordre du jour et de la semaine et bien des pratiques de la vie commune.

Il semble clair que Monsieur Vincent est le seul d'une part à mettre ces quatre points en tête des «Pratiques spirituelles à observer dans la Congrégation», et d'autre part à mettre «Incarnation» plutôt que «Notre Seigneur Jésus-Christ». Certes, il ne le fait que d'un mot, mais ce mot est dit, et s'il n'a pas écrit de traités sur eux, comme d'autres, il a fait des Conférences pour les présenter.

D'une part, il était capital de nommer la **Très Sainte Trinité**, vérité première du christianisme, ce que ne font pas les autres Règles, et d'autre part, d'écrire **Incarnation** plutôt que **Jésus-Christ** est très significatif, je dirais typique, du souci apostolique de Monsieur Vincent. **Jésus-Christ** désigne certes la personne de Jésus, vrai homme et vrai Dieu, mais en quelque sorte d'une manière statique, son œuvre de salut est seulement sous-entendue, tandis que **Incarnation** est dynamique, montrant non seulement la personne humano-divine du Sauveur, mais le mouvement du Fils de Dieu envoyé par le Père prendre nature humaine, **sa mission**, car depuis au moins Saint AUGUSTIN il est reconnu que les missions ne sont pas seulement de Dieu à des humains, mais du Père au Fils et au Saint-Esprit⁵.

⁴ On les trouve, en français, dans l'édition du Père Courel, en deux tomes, chez Desclée de Brouwer, Christus n° 23 et 24, et en espagnol, parmi bien d'autres, dans les *Obras*, edicion manual, Biblioteca de autores cristianos, des pages 433 à 695, avec toutes les versions et règles particulières.

⁵ Saint AUGUSTIN, *De Trinitate*, Livre II, section II, articles IV, 6 à V, 10, et Saint THOMAS D'AQUIN à sont tour, dans la *Somme théologique*, Prima Pars, Question 43, 8 Articles.

3. Saint Vincent a largement commenté ces vérités au long des années dans ses Conférences

Toutes n'ont pas été prises en notes par les auditeurs, hélas, d'abord ce n'est qu'à partir de 1645 que les notes dépassent deux pages, et les plus complètes et fidèles sont celles prises par Frère Ducournau, à partir de 1656.

Bien pire, lors du saccage de Saint-Lazare le 13 juillet 1789, au début de la Révolution, la veille de la prise de la Bastille, tout fut dévasté des caves aux greniers, et archives et bibliothèques jetées par les fenêtres, énormément de documents, surtout les feuilles séparées, furent perdus, quelques recueils de copies purent être ramassés.

La biographie d'Abelly nous donne aussi un grand nombre d'extraits de conférences dont l'original a disparu le 13 juillet 1789, mais ils ne sont pas datés.

En outre, Monsieur Vincent aborde souvent ces mystères au millier d'entretiens sur d'autres sujets. Enfin, nous pouvons encore connaître les sujets abordés grâce à deux confrères qui écrivirent au moins les titres durant les 10 dernières années, et Monsieur Coste a assemblé les deux listes, cela complète les Conférences qui nous sont parvenues notées. Nous obtenons ceci :

Il a parlé de **Sainte Trinité** les 24 mai 1652, 23 mai 1655, 25 mai 1657, 14 juin 1658. En outre, il en a parlé incidemment en divers entretiens, même lors d'un Conseil avec les Filles de la Charité.

Les Conférences sur le Saint-Esprit, avaient lieu pour préparer à la Pentecôte, 26 mai 1651, 17 mai 1652, en 1655, 2 juin 1656, 18 mai 1657. Il l'évoque à bien d'autres reprises, et le prie à la fin de beaucoup de ses lettres.

C'est pour bien fêter Noël qu'il traite de l'**Incarnation**, 24 décembre 1650, 22 décembre 1651, 18 décembre 1654, 22 décembre 1656.

Il parle de l'**Eucharistie** soit pour la fête du Saint-Sacrement, soit en d'autres circonstances : sur la fréquente communion, vers 1648, pour la Fête-Dieu, 31 mai 1652, sur la Sainte Messe et la communion, 28 juin 1652, juin 1653, 23 février et 2 mars 1657, 2 juin 1657, 13 juin 1659, 2 mai 1660.

Il n'a apparemment pas tenu conférence sur la **Vierge Marie**, mais il en parle relativement souvent, et très souvent avec les Filles de la Charité.

La profondeur de ce qu'il dit en deux ou trois phrases, sur ce que d'autres écriraient en plusieurs pages, nous fait sentir non seulement qu'il a étudié et enseigné, mais surtout qu'il a dû être éclairé par le

Saint Esprit, car les théologiens proposent certes des analyses très profondes, mais plutôt techniques, intellectuelles. Chez Vincent, c'est en plus vivant, animé.

4. La Sainte Trinité

Le peu de textes qui nous sont parvenus nous permettent de penser que Saint Vincent possédait les magnifiques pages de Saint AUGUSTIN et de Saint THOMAS sur les relations entre les Personnes divines, les « processions », leur circulation d'amour, pour laquelle les théologiens ont utilisé, sans la traduire, la belle image de Saint Jean Damascène, « chœur de danse en rond », “périchorèse”, en grec et “circumincession” chez les Latins, mots barbares pour désigner une vie aussi dynamique et poétique, tandis que Saint THOMAS emploie heureusement le simple mot « circulation »⁶.

Pour Saint THOMAS, notre Dieu, infiniment parfait, est certes immuable, ne change pas, mais il n'est pas immobile, inactif, ni solitaire, il travaille toujours, comme le dit Jésus, dans Saint Jean, 5, 17, et il crée sans cesse d'autres êtres, et le Père envoie le Fils et l'Esprit : les missions divines. Monsieur Vincent, moliniste pour la prédestination, est thomiste pour tout le reste, et il a l'art de dire en peu de phrases, sur les relations entre les Personnes divines et leur activité, ce que Saint THOMAS expose longuement, par exemple dans les deux premiers articles de la Question I des *Questions Disputées De Potentia*.

Dieu est actif en lui-même par ce que les premiers symboles de la foi ont appelé processions, le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils comme d'une seule source. Procession suppose un mouvement, “procedere”, en latin, veut dire marcher en avant, avancer. Et la procession du Fils par le Père est une génération, il est engendré, le Saint-Esprit est une « spiration ». Et ce mouvement va aussi en retour, comme dans un dialogue, intemporel, certes, éternel, c'est éternellement que le Fils est engendré tout en respirant l'esprit avec le Père, qui est un retour d'amour.

Le seul passage qui nous soit parvenu fut dit aux Filles de la Charité le 28 novembre 1649, dans la Conférence sur les raisons de travailler pour gagner une partie de leur vie⁷:

« Dieu lui-même travaille incessamment, incessamment a travaillé et travaillera ».

« Il travaille de toute éternité au-dedans de lui-même par la génération éternelle de son Fils, qu'il ne cessera jamais d'engendrer.

⁶ Cf. *Questions Disputées De Potentia*, Question 9, article 9.

⁷ SV IX, 489-490.

Le Père et le Fils n'ont jamais cessé de s'entretenir, et cet amour mutuel a éternellement produit le Saint-Esprit, par lequel toutes les grâces ont été, sont et seront distribuées aux hommes ».

Puis Vincent continue en passant à l'œuvre de Création :

« Dieu travaille encore hors de lui-même à la production et conservation de ce grand univers, aux mouvements des cieux, aux influences des astres, aux productions de la terre et de la mer, au tempérament de l'air, aux règlements des saisons et à tout ce bel ordre que nous voyons dans la nature, qui serait détruit et retournerait au néant si Dieu n'y tenait la main sans cesse ».

« Outre ce travail général, il travaille avec chaque particulier ; il travaille avec l'artisan en sa boutique, avec la femme dans son ménage, avec la fourmi, avec l'abeille, pour faire leurs cueillettes, et cela, incessamment et sans discontinuation ».

« Et pourquoi travaille-t-il ? Pour l'homme, mes chères Sœurs, pour l'homme tout seul, pour lui conserver la vie et pour lui procurer toutes ses nécessités. Eh quoi ! si un Dieu, empereur de tout le monde, n'a jamais été un moment sans agir au dedans et au dehors depuis que le monde est monde, et jusqu'aux plus basses productions de la terre, avec lesquelles il concourt, combien est-il plus raisonnable que nous, qui sommes ses créatures, travaillons, comme il a dit, à la sueur de nos visages ! ».

Très vite, Vincent passe non seulement à l'œuvre de Création, mais à la **présence de la Trinité dans les créatures**, mais surtout, par la grâce, par son habitation, dans les cœurs des baptisés, qui devraient imiter selon leur nature limitée l'union des trois Personnes.

Le premier passage qui nous reste sur cet aspect fut par une Fille de la Charité, ce qui montre qu'elles avaient bien intériorisé les enseignements de Monsieur Vincent. C'était le 26 avril 1643, dans une conférence sur l'union⁸ :

« L'union me paraît être l'image de la Sainte Trinité. Les trois Personnes ne sont qu'un seul et même Dieu, étant de toute éternité unies par amour. Ainsi nous devons n'être qu'un même corps en plusieurs personnes, unies ensemble en vue d'un même dessein, pour l'amour de Dieu. Au contraire, la désunion me semble être l'image de l'enfer, où les diables et les damnés sont en perpétuelle discorde et haine ».

Une autre fois, c'est au Conseil des Sœurs, Sainte Louise ayant suggéré que les Sœurs s'aident « réciproquement l'une l'autre », Saint

⁸ SV IX, 98.

Vincent se lance dans un long exposé à la fois théologique et pratique, qui ne fut sans doute pas facile à suivre par toutes, pourtant c'est une Sœur qui l'a pris en notes, le 19 juin 1647⁹ :

« Il y a longtemps que je souhaite, et je voudrais bien que nos Sœurs en fussent venues à ce point de respect entre elles, que le monde de dehors ne pût jamais connaître laquelle Sœur est la Sœur servante [appellation de la supérieure locale]; car, voyez-vous, mes filles, comme Dieu n'est qu'un en soi, et qu'en Dieu il y a trois personnes, sans que le Père soit plus grand que le Fils, ni le Fils que le Saint-Esprit, il faut de même que les Filles de la Charité, qui doivent être l'image de la très Sainte Trinité, encore qu'elles soient plusieurs, ne soient toutefois qu'un cœur et qu'un esprit ».

« Et comme encore dans les sacrées personnes de la très Sainte Trinité, les opérations, quoique diverses et attribuées à chacune en particulier, ont relation l'une à l'autre, sans que, pour attribuer la sagesse au Fils et la bonté au Saint-Esprit, on entende que le Père soit privé de ces deux attributs, ni que la troisième personne n'ait point la puissance du Père, ni la sagesse du Fils; de même, il faut qu'entre les Filles de la Charité, celle qui sera des pauvres ait relation à celle qui sera des enfants, et celle des enfants à celle des pauvres ».

« Et je voudrais encore que nos Sœurs se conformassent en cela à la très Sainte Trinité, que, comme le Père se donne tout à son Fils, et le Fils tout à son Père, d'où procède le Saint-Esprit, de même elles soient toutes l'une à l'autre pour produire les œuvres de charité qui sont attribuées au Saint-Esprit, afin d'avoir rapport à la très Sainte Trinité. Car, voyez-vous, mes Filles, qui dit charité dit Dieu; vous êtes Filles de la Charité; donc vous devez, en tout ce qu'il est possible, vous former à l'image de Dieu. C'est à quoi tendent toutes les communautés qui aspirent à la perfection ».

L'action créatrice de la Sainte Trinité est aussi Providence, mais bien plus, Dieu est amour, l'amour tend à se répandre, à se diffuser : la Trinité associe ses créatures, et spécialement les humains, à son activité de Providence. C'est une vraie spiritualité de la gestion des biens matériels que Vincent nous enseigne, ce qui est rare ou absent chez les auteurs spirituels. Voici les références : 28 avril 1638, à Antoine Portail¹⁰, – en 1656, Avis à Antoine Durand¹¹, – Aux Filles de la Charité, 11 novembre 1657¹², – 21 février 1659¹³.

⁹ SV XIII, 633-634.

¹⁰ SV I, 475.

¹¹ SV I, 350.

¹² SV X, 332.

¹³ SV XII, 142.

Citons seulement la plus claire, aux missionnaires, le 13 décembre 1658¹⁴:

« O mon Dieu ! la nécessité nous oblige à avoir de ces biens périssables et à conserver à la Compagnie ce que Notre-Seigneur y a mis ; mais nous devons nous y appliquer comme Dieu même s'applique à produire et à conserver les choses temporelles pour l'ornement du monde et la nourriture de ses créatures, en sorte qu'il a soin de pourvoir jusqu'à un ciron ; ce qui n'empêche pas ses opérations intérieures, par lesquelles il engendre son Fils et produit le Saint-Esprit ; il fait celles-ci et n'omet pas les autres¹⁵. Comme c'est donc le plaisir de Dieu de pourvoir d'aliments les plantes, les animaux et les hommes, ceux qui ont charge en ce petit univers de la Compagnie doivent aussi pourvoir aux besoins des particuliers qui la composent. Il le faut bien, mon Dieu ; autrement, tout ce que votre Providence a donné pour leur entretien se perdrait, votre service cesserait, et nous ne pourrions pas aller gratuitement évangéliser les pauvres ».

Cette activité intratrinitaire des Personnes se complète par la **Création** d'êtres autres que Dieu, les Missions divines, comme le Prologue de Saint Jean nous l'apprend : le Verbe, la Parole, était Dieu et par lui tout est fait. De plus, outre la création, le Verbe fut envoyé pour réparer l'humanité dégradée par le péché, l'**Incarnation**, qui va être présentée ensuite.

¹⁴ SV XII, 110-111.

¹⁵ Saint THOMAS D'AQUIN l'enseignait déjà explicitement, dans les *Quæstiones Disputatæ De Veritate*, question 2, article 2, ad 2 : [...] *Deus maxime ad essentiam suam redit quia omnibus providens ac per hoc in omnia quodam modo exiens et procedens, in se ipso fixus et immistus ceteris permanet.*

Dieu revient en son essence parce que, tout en étant Providence pour tous les êtres, et sortant ainsi et procédant d'une certaine manière en toutes choses, il demeure établi en lui-même et intimement lié aux autres.

La raison profonde en est donnée dans les *Quæstiones Disputatæ, De Potentia*, q. 2, art. 6 : en Dieu, être unique et simple, il n'y a pas de puissances réellement distinctes (la puissance d'engendrer les Personnes et la puissance de créer), et donc pas séparables, on ne les distingue que par les actes différents. Les Personnes, par contre, tout en ne faisant pas trois Dieux, sont réellement distinctes, car elles ne sont pas des puissances, mais des relations. C'est pourquoi les Personnes sont coéternelles, tandis que la création n'est pas éternelle.

Une fois de plus nous saisissons que Vincent est un théologien fort pénétrant et averti.

Bien sûr, cette pensée se trouve fort probablement dans bien d'autres auteurs anciens...

Auparavant, contentons-nous de deux passages sur la Mission du Saint-Esprit. Le 30 juillet 1651 il écrit à Anne Hardemont, Sœur servante à Hennebont¹⁶:

« Vivez ensemble comme n'ayant qu'un cœur et qu'une âme, afin que par cette union d'esprit vous soyez une véritable image de l'unité de Dieu, comme votre nombre représente les trois personnes de la très Sainte Trinité ».

*« Je prie à cet effet **le Saint-Esprit, qui est l'union du Père et du Fils, qu'il soit pareillement la vôtre**, qu'il vous donne une profonde paix dans les contradictions et les difficultés, qui ne peuvent être que fréquentes autour des pauvres ».*

Il évoque très souvent le Saint-Esprit dans ses lettres, sous forme d'invocations brèves. Dans les *Entretiens*, il passe très facilement de « l'esprit de Notre-Seigneur », au sens de « mentalité », à l'Esprit comme Personne. Enfin, d'autres fois, il relie les deux points de vue, comme dans ce texte aux Missionnaires, le 13 décembre 1658, où il passe en outre du simple « état de grâce sanctifiante » à ce que nous appelons vie mystique : l'action de Dieu en nous :

Il commente les articles 2 et 3 du premier chapitre des *Règles Communes*, sur les membres de la Compagnie et leurs emplois¹⁷:

« La règle dit donc que, pour faire cela, il faut se revêtir de l'esprit de Jésus-Christ. [...] Ceci veut dire que pour nous perfectionner et assister utilement les peuples, pour bien servir les ecclésiastiques, [...] par nous-mêmes, nous n'y pouvons rien. Il faut se remplir et être animé de cet esprit de Jésus-Christ ».

« Pour bien entendre ceci, il faut savoir que son esprit est répandu dans tous les chrétiens qui vivent selon les règles du Christianisme. [...] ».

« Mais quel est cet esprit-là ainsi répandu ? Quand on dit : « L'esprit de Notre-Seigneur est en telle personne ou en telles actions », comment cela s'entend-il ? Est-ce que le Saint-Esprit même s'est répandu en elles ? Oui, le Saint-Esprit, quant à sa personne, se répand dans les justes et habite personnellement en eux. Quand on dit que le Saint-Esprit opère en quelqu'un, cela s'entend que cet Esprit, résidant en cette personne, lui donne les mêmes inclinations et dispositions que Jésus-Christ avait sur la terre, et elles le font agir de même, je ne dis pas d'une égale perfection, mais selon la mesure des dons de ce divin Esprit ».

¹⁶ SV IV, 235-236.

¹⁷ SV XII, 107-108.

Enfin, Monsieur Vincent sait présenter de façon vivante et très profondément théologique la doctrine traditionnelle selon laquelle la **Trinité habite dans l'âme qui vit de la grâce**. Nous n'avons qu'un passage de Monsieur Vincent, mais il est lui aussi très fort et dynamique, vivant, exprimé en termes assez clairs pour que nous sentions que Vincent ne répète pas une leçon, mais qu'il communique des lumières reçues. Il le disait aux missionnaires, à la Pentecôte (sans indication d'année)¹⁸ :

« Si nous aimons Notre-Seigneur, nous serons aimés de son Père, qui est autant à dire que son Père nous voudra du bien, et cela en deux façons : la première, qu'il se plaira en nous, comme le père avec son enfant ; et la seconde, qu'il nous donnera ses grâces, celles de la foi, de l'espérance, de la charité, par effusion de son Saint-Esprit, qui habitera dans nos âmes, comme il l'a donné aujourd'hui aux apôtres et lui a fait faire les merveilles qu'ils ont faites ».

« Le second avantage d'aimer Notre-Seigneur consiste en ce que le Père et le Fils et le Saint-Esprit viennent dans l'âme qui aime Notre-Seigneur, ce qui se fait : 1° par l'illustration de notre entendement ; 2° par les mouvements intérieurs qu'ils nous donnent de leur amour, par les inspirations, par les sacrements, etc. ».

« Le troisième effet de l'amour de Notre-Seigneur est que non seulement Dieu le Père aime ces âmes, et les personnes de la Sainte Trinité viennent en elles, mais elles y demeurent. L'âme donc de celui qui aime Notre-Seigneur est la demeure du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et où le Père engendre perpétuellement son Fils, et où le Saint-Esprit est incessamment produit par le Père et le Fils ».

Comprenons-nous que ce n'est pas présenté comme une simple présence immobile, mais que vraiment les opérations intérieures de la Trinité, les processions et les relations des personnes, ne se font pas dans une sorte de ciel d'où la Trinité s'étendrait jusqu'à l'âme de chacun, mais que chaque âme en état de grâce, de « charité » est vraiment ce ciel ?

5. L'Incarnation

Nous n'avons plus les conférences pour préparer à Noël, mais il reste quelques phrases, dans ses lettres autour de cette fête, et bien d'autres élévations.

¹⁸ SV XI, 44.

5.1. L'envoi du Fils par le Père

Le 23 mai 1655, parlant sur l'obéissance, il contemple l'envoi, la Mission, du Fils, par le Père, **au sein de la Trinité**¹⁹:

« Quand le Père éternel voulut envoyer son Fils en terre, il lui proposa toutes les choses qu'il devait faire et souffrir. Vous savez la vie de Notre Seigneur, combien elle a été pleine de souffrances. Son Père lui dit : "Je permettrai que vous soyez méprisé et rejeté de tout le monde, qu'un Hérode vous fasse fuir dès votre bas âge, que vous soyez tenu pour un idiot, que vous receviez des malédictions pour vos œuvres miraculeuses ; bref, je permettrai que toutes les créatures se révoltent contre vous".

Voilà ce que le Père éternel proposa à son Fils, qui lui dit : "Mon Père, je ferai tout ce que vous me commanderez". Ce qui nous montre qu'il faut obéir en toutes choses généralement ».

5.2. L'amour et l'abaissement

Quant à **l'aspect terrestre de l'Incarnation**, il nous offre plusieurs considérations.

Tout d'abord, **l'abaissement** que cela représente, comme Saint Paul sait le montrer aux Philippiens, dans son chapitre 2, 5-11. A la suite de Bérulle, M. Vincent aime méditer l'anéantissement du Fils de Dieu. Trois jours avant la Noël 1656, M. Vincent termine ainsi une lettre à un confrère²⁰:

« Nous n'avons rien de nouveau que le mystère qui approche, qui nous fera voir le Sauveur du monde comme anéanti sous la forme d'un enfant ; et j'espère que nous nous trouverons ensemble aux pieds de sa crèche pour le prier qu'il nous tire après lui dans son abaissement ».

Ces mots d'abaissement, d'anéantissement, reviennent souvent chez lui, pour Jésus, et comme modèle pour nous. Mais ils n'ont jamais une coloration sombre ou étroite : bien plus encore Monsieur Vincent montre quelle force d'amour poussait Dieu à cette entreprise ; aussi nous devons unir les deux.

Le 1^{er} janvier 1644, lors d'une conférence sur l'union, c'est une Sœur qui avait pris la parole, mettant bien en lien **l'amour et l'abaissement**²¹:

¹⁹ SV X, 85-86.

²⁰ SV VI, 150.

²¹ SV IX, 144.

« Notre Bon Dieu nous a tant aimés, et d'un amour si cordial, qu'il s'est voulu livrer lui-même, et s'est abaissé jusqu'à se faire comme pécheur ».

Nous avons conservé le brouillon d'un entretien par lequel, en 1645, M. Vincent reconfortait un frère qui allait mourir²²:

« Cet amoureux de nos cœurs, voyant que, par malheur, le péché avait gâté et effacé cette ressemblance, a voulu rompre toutes les lois de la nature pour réparer ce dégât, mais avec un avantage si merveilleux qu'il ne s'est pas contenté de mettre en nous la ressemblance et le caractère de sa divinité, mais même il a voulu, dans le même dessein que nous l'aimassions, se faire semblable à nous et se revêtir de notre humanité ».

5.3. Ce cœur du Fils de Dieu...

L'expression Sacré-Cœur n'était pas encore employée habituellement, bien qu'il ait vu, en arrivant à Châtillon les Dombes, en 1617, un tableau du Sacré-Cœur sur l'autel de la Chapelle du Rosaire (Inventaire par le notaire). Il dit simplement « le Cœur de Jésus ». Lisons cette parole enflammée, dans l'entretien du 22 août 1655 aux missionnaires²³:

Or sus, demandons à Dieu qu'il donne à la Compagnie cet esprit, ce cœur, ce cœur qui nous fasse aller partout, ce cœur du Fils de Dieu, cœur de Notre-Seigneur, cœur de Notre-Seigneur, cœur de Notre-Seigneur, qui nous dispose à aller comme il irait et comme il serait allé, si sa sagesse éternelle eût jugé à propos de travailler pour la conversion des nations pauvres.

Il a envoyé pour cela les apôtres ; il nous envoie comme eux pour porter partout le feu, partout. Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur ? [Je suis venu allumer le feu sur la terre, et qu'est-ce que je veux, sinon qu'il s'allume ?] (Luc 12, 49) ; partout ce feu divin, ce feu d'amour, de crainte de Dieu, par tout le monde : en Barbarie, aux Indes, au Japon.

En pleine conférence, ou en pleine lettre, il laisse échapper des effusions sur le Christ qui sont d'autant plus révélatrices qu'il n'a jamais prétendu écrire d'ouvrages de mystique. Citons seulement un passage sur l'amour immense de Jésus pour nous, le 13 décembre 1658, aux missionnaires²⁴:

²² SV XI, 145-147.

²³ SV XI, 291.

²⁴ SV XII, 109.

Et son amour, quel était-il ? Oh ! quel amour ! O mon Sauveur, quel amour n'avez-vous pas porté à votre Père ! En pouvait-il avoir un plus grand, mes frères, que de s'anéantir pour lui ? Car Saint Paul, parlant de la naissance du Fils de Dieu sur la terre, dit qu'il s'est anéanti (Philip. 2, 7). En pouvait-il témoigner un plus grand qu'en mourant par amour de la manière qu'il est mort ? (Jean 15, 13).

Ses humiliations n'étaient qu'amour, son travail qu'amour, ses souffrances qu'amour, ses oraisons qu'amour, et toutes ces opérations (= activités) intérieures et extérieures n'étaient que des actes réitérés de son amour. Son amour lui a donné un grand mépris du monde, mépris de l'esprit du monde, mépris des biens, mépris des plaisirs et mépris des honneurs.

Voilà une description de l'esprit de Notre-Seigneur, duquel nous devons être revêtus, qui est, en un mot, d'avoir toujours une grande estime et un grand amour pour Dieu. Il en était si plein qu'il ne faisait rien de par lui-même, ni pour se satisfaire : "Je fais toujours la volonté de mon Père" (Jean 8, 29), je fais toujours les actions et les œuvres qui lui sont agréables.

Il faudrait relire aussi le beau passage sur la charité, dans l'entretien du 30 mai 1659 aux missionnaires ; contentons-nous d'en rappeler une phrase²⁵ :

« O Sauveur ! ô source de l'amour humilié jusqu'à nous et jusqu'à un supplice infâme, qui en cela a plus aimé le prochain que vous-même ? Vous êtes venu vous exposer à toutes nos misères, prendre la forme de pécheur, mener une vie souffrante et souffrir une mort honteuse pour nous ; y a-t-il un amour pareil ? Mais qui pourrait aimer d'une manière tant suréminente ? ».

5.4. Au moment de son événement sur terre

Il est notable que, suivant les Pères de l'Église et Bérulle, M. Vincent ne regarde pas l'Incarnation uniquement au moment de Noël, mais relie sa naissance sur terre à toute sa vie et à sa Passion : c'est déjà toute la spiritualité des Sœurs de Gethsémani...

Mais Vincent l'a méditée aussi **au moment de son événement sur terre, dans la Vierge Marie, à l'Annonciation**. Le 26 septembre 1659, dans un entretien aux missionnaires sur l'Office divin et l'importance de la louange, il insiste sur le sens de l'adoration, la

²⁵ SV XII, 264.

reconnaissance de la grandeur de Dieu, la vertu de religion, — qui est une des marques de l'Ecole Française de spiritualité²⁶:

« Savez-vous, mes frères, que le premier acte de religion est de louer Dieu ? Disons plus, cela va même avant le sacrifice... Il faut reconnaître l'essence (la nature) et l'existence de Dieu et avoir quelque reconnaissance (discernement) de ses perfections avant de lui offrir un sacrifice ; cela est naturel...

C'est si véritable que Dieu a observé le même ordre dans l'Incarnation. Quand l'ange alla saluer la Sainte Vierge, il commença par reconnaître qu'elle était remplie des grâces du ciel ; ... Il la reconnaît donc et la loue pleine de grâces.

Et ensuite, que lui fait-il ? Ce beau présent de la seconde personne de la Sainte Trinité ; le Saint-Esprit, ramassant le plus pur sang de la Sainte Vierge, en forma un corps, puis Dieu créa une âme pour informer ce corps, et aussitôt le Verbe s'unit à cette âme et ce corps par une admirable union, et ainsi le Saint-Esprit opéra le mystère ineffable de l'Incarnation. La louange précéda le sacrifice ».

Nous pourrions méditer avec lui sur la Passion, au cours d'une conférence aux missionnaires, sur la douceur, le 28 mars 1659²⁷:

... Méditons tout cela, Messieurs ; nous trouverons des actes prodigieux de douceur qui surpassent l'entendement humain, et considérons comme il conserva cette douceur partout...

5.5. Il insiste pour que nous vivions de Jésus

Retenons au moins ce qu'il écrit le 1^{er} mai 1635 à son premier compagnon de mission, Antoine Portail, à l'occasion d'échec en mission²⁸:

Ressouvenez-vous, Monsieur, que nous vivons en Jésus-Christ par la mort de Jésus-Christ, et que nous devons mourir en Jésus-Christ par la vie de Jésus-Christ, et que notre vie doit être cachée en Jésus-Christ et pleine de Jésus-Christ, et que, pour mourir comme Jésus-Christ, il faut vivre comme Jésus-Christ. Or, ces fondements posés, donnons-nous au mépris, à la honte, à l'ignominie et désavouons les honneurs qu'on nous rend, la bonne réputation et les applaudissements qu'on nous donne et ne faisons rien qui ne soit à cette fin. Travaillons humblement et res-

²⁶ SV XII, 326-327.

²⁷ SV XII, 192-194.

²⁸ SV I, 295.

pectueusement. [...] L'on ne croit point un homme pour être bien savant, mais pource que nous l'estimons bon et l'aimons.

Terminons par le fait que **notre foi en l'Incarnation doit s'épanouir dans la prière**. Pensons-nous à tout cela chaque fois que nous récitons l'Angélus, si nous le récitons encore ? M. Vincent incitait les Filles de la Charité à y être attentives²⁹ :

« C'est une prière qui se fait pour remercier Dieu de ce qu'il est venu au monde s'incarner pour nous sauver... Il faut avoir intention de rendre grâces à Dieu de ce grand mystère toutes les fois que vous entendez le son de la cloche ».

6. Il nous a laissé de belles méditations sur L'Eucharistie

Nous nous contenterons de la petite somme qu'est le paragraphe 3 du chapitre X des Règles :

Pour bien honorer ces mystères (de la Trinité et de l'Incarnation), l'on ne saurait donner aucun moyen plus excellent que la due vénération et le bon usage de la sacro-sainte Eucharistie, soit que nous la considérons comme sacrement, soit en tant que sacrifice, vu qu'elle contient en soi comme le précis de tous les autres mystères de notre foi, et que par sa vertu elle sanctifie et enfin glorifie les âmes de ceux qui communient dignement, ou célèbrent avec les dispositions requises, et que par ce moyen on rend à la Sainte Trinité et au Verbe Incarné une très grande gloire.

Partant, nous n'aurons rien en plus grande recommandation que de rendre à ce sacrement et sacrifice l'honneur qui lui est dû, et même nous emploierons tous nos soins à procurer que tout le monde lui porte même honneur et révérence, ce que nous tâcherons d'accomplir le mieux qu'il nous sera possible, mais particulièrement en empêchant, autant que faire se pourra, qu'on dise ou fasse rien qui le déshonore tant soit peu, et instruisant soigneusement les autres de ce qu'ils doivent croire d'un si haut mystère, et comment ils le doivent honorer.

7. Il nous exhorte enfin à vénérer la VIERGE MARIE

Il a recommandé à ses Missionnaires l'attachement à la Sainte Vierge, juste après la Sainte Trinité, l'Incarnation et la Sainte Eucharistie, au n° 4 du chapitre X de leurs *Règles Communes* :

²⁹ SV X, 570.

Et pour ce que la même bulle d'approbation de la Congrégation nous recommande de plus en termes exprès, d'honorer semblablement d'un culte particulier la bienheureuse Vierge Marie, et que nous sommes d'ailleurs et à divers titres obligés à cela, nous tâcherons tous et un chacun de nous acquitter parfaitement, Dieu aidant, de ce devoir, premièrement : en rendant tous les jours, et avec une dévotion particulière, quelque service à cette très Digne Mère de Dieu et la nôtre ; 2° en imitant, autant que nous le pourrons, ses vertus, particulièrement son humilité et sa chasteté ; 3° en exhortant ardemment les autres, toutes les fois que nous en aurons la commodité et le pouvoir, à ce qu'ils lui rendent toujours un grand honneur, et le service qu'Elle mérite.

Il a souvent médité les vertus de Notre-Dame.

Il a sûrement commenté **le Magnificat**, car ce qui suit n'est pas une simple étincelle fugitive, mais l'écho d'épanchements plus développés. En effet, le 24 juillet 1655, il a une manière originale et très dynamique de le paraphraser³⁰ :

Plaise à la bonté de Dieu nous donner... un cœur grand, vaste, ample ! Magnificat anima mea Dominum : il faut que notre âme magnifie, amplifie Dieu, et pour cela que Dieu amplifie notre âme, qu'il nous donne amplitude d'entendement [d'intelligence, de compréhension], pour connaître bien la grandeur, l'étendue de la bonté et de la puissance de Dieu ; [...] amplitude dans la volonté pour embrasser toutes les occasions de procurer la gloire de Dieu. Si nous ne pouvons rien de nous-mêmes, nous pouvons tout avec Dieu.

Il n'a pas fait d'obligation du chapelet aux Missionnaires, car ils ont le Bréviaire, mais il l'a mis dans la Règle des Filles de la Charité, car le rosaire s'est institué progressivement, à partir des Pères du désert, pour ceux qui ne savaient pas lire, et qui récitaient 150 « ave » à la place des 150 psaumes que les autres récitaient chaque jour ; plus tard, après Saint Dominique, on y adjoint la méditation des mystères. Et Saint Vincent avait obtenu en 1650, pour les Missionnaires à Madagascar, parmi d'autres facultés, la 23°, de réciter le Rosaire ou d'autres prières s'ils ne pouvaient pas emporter le Bréviaire (qui était alors volumineux et lourd)³¹. Cela éclaire ce qu'il explique aux Sœurs, le 8 déc. 1658, la valeur profonde du chapelet³² :

³⁰ SV XI, 203-204 ; E. 160.

³¹ SV XIII, 321.

³² SV X, 620-621 ; F.Ch. 874.

L'importance de bien faire cette prière, vous la savez, puisque, de toutes les oraisons, il n'y a que celle-là, c'est-à-dire le Pater, que Notre-Seigneur ait enseignée à ses apôtres; et c'est la prière, au moins la principale partie, qui compose le chapelet. « Quand vous priez, leur dit-il, dites : Notre Père qui êtes aux cieux, etc. » (Mt 6, 9). Mes sœurs, représentons-nous qu'il est au milieu de nous et qu'il nous dit la même chose.

L'autre prière qui compose le chapelet, c'est l'Ave Maria, qui a été fait par le Saint-Esprit. L'ange la commença en saluant la Sainte Vierge, et Sainte Élisabeth en fit une partie quand elle fut visitée par sa cousine; l'Église a ajouté le reste. De sorte que cette prière a été inspirée du Saint-Esprit.

Suivant cela, le chapelet est une prière très efficace, quand elle est bien fait [...]. Et c'est par ce moyen que nous voyons tant de saintes âmes unies ensemble pour louer Dieu et la Sainte Vierge [...]. Il faut être soigneuses de vous en bien acquitter : c'est votre bréviaire.

Concluons par une phrase de la **consécration des Filles de la Charité à la Sainte Vierge**, le 8 août 1655, avec une formule remarquablement actuelle³³:

Sainte Vierge, qui parlez pour ceux qui n'ont point de langue et ne peuvent parler, nous vous supplions d'assister cette petite Compagnie.

³³ SV X, 105.

“Se revêtir de l’esprit de Jésus Christ” dans la pensée de saint Vincent

par Erminio Antonello, C.M.

Pour saint Vincent, le thème christologique de l’adhésion au Christ exprime le cœur de la vocation missionnaire et caritative du Prêtre de la Mission. La rencontre du Christ et la relation avec lui en constituent le pivot central, « la règle »¹.

“Le dessein de la Compagnie est d’imiter Notre-Seigneur, autant que de pauvres et chétives personnes le peuvent faire. Que veut dire cela ? C’est qu’elle s’est proposé de se conformer à lui en ses conduites, ses actions, ses emplois et ses fins. Comment une personne en peut-elle représenter une autre, si elle n’a les mêmes traits, linéaments, proportions, façons, regards ? Cela ne se peut. Il faut donc, si nous nous sommes proposé de nous rendre *semblables à ce divin modèle* et sentons en nos cœurs ce désir et cette sainte affection, il nous faut, dis-je, *tâcher de conformer nos pensées, nos œuvres et nos intentions aux siennes*”².

Les *Règles communes* tracent les lignes d’un processus éducatif qui conduit à se conformer à l’humanité du Christ et que saint Vincent résume dans l’expression « se revêtir du Christ ». Cependant, avant d’entrer dans ce sujet il vaut la peine de s’arrêter un instant sur le langage symbolique auquel l’image de « se revêtir de Jésus Christ » renvoie, puisque cette expression, utilisée par saint Vincent un peu plus d’une dizaine de fois, est un symbole religieux qui possède une grande force. Il l’emprunte à saint Paul (*Ga 3, 27*) ; mais le thème est enraciné sur un arrière-fond anthropologique, qui se reflète dans la Bible.

¹ COSTE XII, 130.

² COSTE XII, 75.

1. La métaphore du vêtement dans le langage scripturaire

Pour notre culture le vêtement est simplement un moyen pour se protéger du froid, un ornement du corps ou un moyen d'expression. En tout cas il exprime quelque chose d'extérieur par rapport à l'homme. Ce que l'homme est n'est pas donné par le vêtement. Cela se retrouve aussi dans les proverbes de la sagesse populaire : “L'habit ne fait pas le moine ! La robe ne fait pas le médecin !”. Il n'en va pas ainsi pour la littérature biblique. Le vêtement est un symbole, pas seulement un instrument. Appliqué au divin, il exprime le fait de venir au contact de Dieu. Le texte principal à ce sujet est de saint Paul : « En Jésus Christ, vous êtes tous fils de Dieu par la foi. En effet, vous tous que le baptême a unis au Christ, *vous avez revêtu le Christ* » (Ga 3, 26-27). Par là s'exprime l'expérience d'une appartenance totale et d'une intimité enveloppante. C'est la force du symbole qui assure l'expressivité de cette expérience.

Cela est possible parce que le monde ancien en général, et le monde biblique en particulier, a attribué au vêtement une signification et un « vécu » particulièrement intenses. La nudité du corps représente une honte qui doit être couverte (Gn 9, 22) ; et Dieu lui-même prend soin de vêtir sa créature après le péché, montrant de cette façon sa tendresse, comme une maman qui se préoccupe de couvrir son enfant : « Alors le Seigneur Dieu fit à l'homme et à sa femme des tuniques de peau et *les en vêtit* » (Gn 3, 21). Être nus, c'est comme être abandonnés (cf. Lc 8, 27). Jésus lui-même fit cette expérience sur la croix : revêtu d'un manteau royal par plaisanterie et ensuite dévêtu de ses vêtements, il meurt nu (cf. Mc 15, 20-24). Dans cette nudité l'expérience de l'abandon et de la solitude est fortement exprimée. Le corps est certainement plus que le vêtement (Mt 6, 25), mais le vêtement est un des besoins vitaux de la personne, comme la nourriture et la maison (1 Tm 6, 8). Le vêtement exprime la personne et révèle ce qui tient le plus à cœur à celui qui le revêt : quand Jonathan offre à David son manteau il entend se vouer à son service et lui donner son âme (1 S 18, 4) ; quand Élisée demande le manteau d'Élie c'est parce qu'il désire hériter de sa force prophétique (2 R 2, 12 s.). C'est toujours dans cette perspective qu'on doit comprendre le pouvoir miraculeux du vêtement de Jésus (Mt 9, 21 ; 14, 36) ou de l'apôtre Paul (Ac 19, 12). Les vêtements renvoient à l'expérience des derniers temps, parce que l'homme sera revêtu « des vêtements du salut » (Is 61, 10) comme le fils prodigue l'est du « plus beau vêtement » (Lc 15, 22) ou comme l'habit nuptial pour ceux qui participent aux noces messianiques (Mt 22, 12), ou encore comme les vêtements de Jésus qui sont éclatants à la transfiguration ou les vêtements des anges qui sont d'une blancheur éclatante au matin de Pâques.

Avec toute cette richesse symbolique, quand on parle de « se revêtir du Christ » nous ne sommes pas face à de simples images picturales d'effet, mais nous nous trouvons à l'intérieur d'une expérience symbolique qui exprime la religiosité du croyant qui adhère intimement au Christ. La relation avec Lui ne peut en rester au niveau de la simple adhésion, mais elle fait partie de sa personne elle-même : elle l'enveloppe, lui donne forme, la définit, la revêt. Non pas cependant dans un sens gnostique ou docète, tel un simple « revêtement extérieur », mais dans le sens plein que le terme « se revêtir » a dans la signification traditionnelle et biblique du terme.

2. Se revêtir du Christ : “*Un grand affaire*”!

La métaphore du vêtement renvoie, comme nous l'avons vu, à une relation d'intimité avec le divin. Et saint Vincent note qu'avant que ce soit nous qui nous « revêtions du Christ », c'est Lui qui se revêt de notre humanité. Il nous précède et crée ainsi une condition de réciprocité : le croyant se trouve préalablement impliqué dans l'histoire avec laquelle Dieu se lie par amour à notre humanité. C'est Dieu qui revêt sa divinité de notre humanité, posant les bases par lesquelles nous pouvons revêtir notre humanité de sa divinité.

Ce grand Dieu, nous créant dans ce dessein d'exiger de nous cette agréable occupation de l'aimer et cet honorable tribut, a voulu mettre en nous le germe de l'amour, qui est la ressemblance, afin que nous ne nous excusassions pas, disant n'avoir pas de quoi payer. Cet amoureux de nos cœurs, voyant que, par malheur, le péché avait gâté et effacé cette ressemblance, a voulu rompre toutes les lois de la nature pour réparer ce dégât, mais avec un avantage si merveilleux qu'il ne s'est pas contenté de mettre en nous la ressemblance et le caractère de sa divinité, mais même il a voulu, dans le même dessein que nous l'aimassions, se faire semblable à nous et *se revêtir de notre même humanité*³.

Puisque le Christ s'est revêtu de notre humanité, il nous est fait le don de pouvoir entrer en relation avec Lui et de nous revêtir de Lui. En conséquence, l'expérience propre de la foi chrétienne ne jaillit pas d'une conscience qui produit son objet propre ; celle-ci reçoit plutôt une « forme », précisément la forme de l'humanité du Christ. Sans Lui la conscience croyante resterait nue et dépouillée : elle serait face à elle-même sans contenu approprié. Le fait de se revêtir du Christ

³ COSTE XI, 146.

indique donc un processus d’assimilation et une intimité enveloppante avec le Seigneur Jésus. C’est un thème central et insistant dans la pensée de saint Vincent :

La règle dit que... il faut se revêtir de l’esprit de Jésus-Christ. O Sauveur ! Oh, Messieurs ! Que *voilà un grand affaire, se revêtir de l’esprit de Jésus-Christ* ! Ceci veut dire que pour nous perfectionner et assister utilement les peuples, pour bien servir les ecclésiastiques, il nous faut travailler à imiter la perfection de Jésus-Christ et tâcher d’y parvenir cela dit aussi que par nous-mêmes nous n’y pouvons rien. *Il faut se remplir et être animé de cet esprit de Jésus-Christ*. Pour bien entendre ceci, il faut savoir que son esprit est répandu dans tous les chrétiens qui vivent selon les règles du christianisme ; leurs actions et leurs œuvres sont parsemées de l’esprit de Dieu, de sorte que Dieu a suscité la Compagnie, et vous le voyez bien, pour agir de même. Elle a toujours eu de l’amour pour les maximes chrétiennes et a désiré se revêtir de l’esprit de l’Évangile, pour vivre et pour opérer ainsi que Notre-Seigneur a vécu et pour faire que son esprit paraisse en toute la Compagnie et en chaque missionnaire, en toutes ses œuvres en général et en chacune en particulier⁴.

Le missionnaire, comme le chrétien d’autre part, atteint son accomplissement sur la base du fait de pouvoir être en relation avec Jésus Christ, puisque l’homme ne s’explique pas par lui-même et qu’il a besoin de recevoir les caractéristiques humaines de Jésus pour pouvoir devenir lui-même. Le missionnaire, l’homme, doit se revêtir du Christ “*voilà un grand affaire !*”. Mais comment ?

Le monde, qui se trouve et agit dans l’esprit de l’homme marqué par le péché, et qui ne fait donc pas du Christ sa propre référence, ne conduit pas à la vérité : “La doctrine du monde porte toujours à faux ; — répète, convaincu, saint Vincent — ... la doctrine du monde ne donne jamais ce qu’elle promet”⁵. La possibilité pour l’homme de se réaliser lui-même se trouve alors dans le fait de faire siennes les « caractéristiques » fixées dans l’humanité de Jésus. Cette possibilité, cependant, n’est ni de façade ni entre les mains de l’homme lui-même. Pour se revêtir de l’esprit du Christ il ne suffit pas de le vouloir, ni de « copier » les traits humains de sa personne. Il s’agit plutôt d’une œuvre d’en haut — enseigne saint Vincent. C’est l’Esprit Saint qui crée le lien entre nous et le Christ, entre notre humanité et la sienne, réalisant la communion objective avec Lui ou, selon l’image paulinienne, « en écrivant le Christ dans nos cœurs » (cf. *2 Cor 3, 3*).

⁴ COSTE XII, 107-108.

⁵ COSTE XII, 115.

Mais quel est cet esprit-là ainsi répandu ? — dit saint Vincent — Quand on dit : « L'esprit de Notre-Seigneur est en telle personne ou en telles actions », comment cela s'entend-il ? Est-ce que le Saint-Esprit même s'est répandu en elles ? Oui, le Saint-Esprit, quant à sa personne, se répand dans les justes et habite personnellement en eux. *Quand on dit que le Saint-Esprit opère en quelqu'un, cela s'entend que cet Esprit, résidant en cette personne, lui donne les mêmes inclinations et dispositions que Jésus-Christ avait sur la terre, et elles le font agir de même, je ne dis pas d'une égale perfection, mais selon la mesure des dons de ce divin Esprit*⁶.

Quand un missionnaire agit en communion avec le Christ, animé par son Esprit, alors ce n'est plus lui seul qui agit. Son activité tire son énergie de la grâce, sans laquelle l'évangélisation et la charité seraient de simples activités de l'homme et non des actions surnaturelles et divines. Et ensuite le véritable engagement spirituel du missionnaire se trouve dans le fait de se laisser remplir par le Christ, permettant à l'Esprit Saint de transcrire dans sa liberté les caractéristiques humaines indiquées dans les maximes évangéliques. C'est la façon de devenir selon la vérité qu'est le Christ. Un tel réalisme du surnaturel en nous a besoin d'être repris si on veut que la Compagnie revive. Le risque d'être envahis de façon non critique par une culture herméneutique qui glisse vers une mentalité docète ou gnostique n'est pas seulement à nos portes, mais — à mon avis — il a amplement pénétré le tissu quotidien de la vie. Cela produit cette chute de zèle apostolique qui se réduit à un activisme et à un moralisme sans âme. Saint Vincent, au contraire, comme cela apparaît dans les textes, est solidement ancré dans une vision de la vie, dans laquelle le divin et le surnaturel ne sont pas de vagues pensées ou intentions spirituelles, mais sont le milieu créé par la présence du Saint Esprit.

3. Un texte significatif

Le texte le plus significatif à cet égard est la recommandation faite par saint Vincent à Antoine Durand, un jeune missionnaire d'à peine vingt-sept ans, désigné depuis peu comme supérieur du séminaire d'Agde.

Monsieur, il n'y a rien d'humain en cela (la direction des âmes et la formation du clergé) ; ce n'est pas ici l'œuvre d'un homme, c'est l'œuvre d'un Dieu. *Grande opus. C'est la continuation des emplois de Jésus-Christ, et partant l'industrie humaine ne peut*

⁶ COSTE XII, 108.

rien ici que tout gâter, si Dieu ne s’en mêle. Non, Monsieur, ni la philosophie, ni la théologie, ni les discours n’opèrent pas dans les âmes ; *il faut que Jésus-Christ s’en mêle avec nous, ou nous avec lui ; que nous opérions en lui, et lui en nous ; que nous parlions comme lui et en son esprit, ainsi que lui-même était en son Père*, et prêchait la doctrine qu’il lui avait enseignée ; c’est le langage de l’Écriture Sainte⁷.

Le missionnaire et ses ministères continuent l’œuvre même du Christ de former les apôtres et les disciples : et il doit donc prendre à son compte l’énergie même de Jésus. Une assimilation doit se passer en lui, de façon telle que ce soit Jésus qui agisse dans ses paroles et dans ses gestes. Ce réalisme typique de la foi, à l’œuvre dans la pensée de saint Vincent, se situe à l’opposé du rationalisme, même théologique, dont notre époque est remplie. Pour ce dernier type de pensée, la relation au Christ a plus pour *médiation* la pensée que la conformité à son esprit dans la vie. Ce n’est pas ainsi chez saint Vincent. Il décrit l’action de se revêtir de l’esprit du Christ à partir du « fait de se dépouiller soi-même », faisant ensuite un espace à Notre-Seigneur qui doit prendre la place laissée vide par notre Moi. Il s’agit d’une reformulation profonde de la conscience personnelle, dont la conscience de soi est modelée par la présence du Christ en nous.

Il faut donc, Monsieur, vous vider de vous-même pour vous revêtir de Jésus-Christ. Vous saurez que les causes ordinaires produisent des effets de leur nature : un mouton fait un mouton, etc., et un homme un autre homme ; de même, si celui qui conduit les autres, qui les forme, qui leur parle, n’est animé que de l’esprit humain, ceux qui le verront, qui l’écouteront et qui s’étudieront à l’imiter deviendront tout humains : il ne leur inspirera, quoi qu’il dise et qu’il fasse, que l’apparence de la vertu, et non pas le fond ; il leur communiquera l’esprit dont lui-même sera animé, comme nous voyons que les maîtres impriment leurs maximes et leurs façons de faire dans l’esprit de leurs disciples. Au contraire, si un supérieur est plein de Dieu, s’il est rempli des maximes de Notre-Seigneur, toutes ses paroles seront efficaces, et il sortira une vertu de lui qui édifiera, et toutes ses actions seront autant d’instructions salutaires qui opéreront le bien dans ceux qui en auront connaissance⁸.

Afin que la configuration au Christ implique la réalité humaine du missionnaire et transparaisse dans son être et dans son faire, il doit

⁷ COSTE XI, 343.

⁸ *Ibidem*, 343-344.

vivre dans un état de “grande communication” avec Notre-Seigneur, c’est-à-dire au moyen de cet accordement et de cette harmonie que l’Esprit Saint réalise en lui et qui s’obtient au moyen de l’oraison.

Pour en venir là, Monsieur, il faut que *Notre-Seigneur lui-même imprime en vous sa marque et son caractère*. Car, de même que nous voyons un sauvageon, sur lequel on a enté un franc, porter des fruits de la nature de ce même franc ; aussi nous, misérables créatures, quoique nous ne soyons que chair, que foin et qu’épines, toutefois, Notre-Seigneur imprimant en nous son caractère, et *nous donnant, pour ainsi dire, la sève de son esprit et de sa grâce, et étant unis à lui comme les pampres de la vigne aux ceps, nous faisons le même qu’il a fait sur la terre*, je veux dire que nous opérons des actions divines, et enfantons, comme saint Paul, tout plein de cet esprit, des enfants à Notre-Seigneur. Une chose importante, à laquelle vous devez vous appliquer soigneusement, est d’avoir *grande communication avec Notre-Seigneur dans l’oraison* ; c’est là le réservoir où vous trouverez les instructions qui vous seront nécessaires pour vous acquitter de l’emploi que vous allez avoir. Quand vous aurez quelque doute, recourez à Dieu et dites-lui : Seigneur, qui êtes le Père des lumières, enseignez-moi ce qu’il faut que je fasse en cette rencontre⁹.

L’insistance de saint Vincent sur le type de relation à avoir avec le Christ est de *l’ordre de la personnification spirituelle avec Lui* plus que de l’ordre de son imitation, entendue dans le sens faible de copier un modèle. Et même si, dans le langage de l’époque, on faisait un grand usage de l’expression « imitation du Christ », qui oriente la pensée dans l’ordre d’une relation d’extériorité, comme la copie face à un modèle, saint Vincent privilégie l’expression « suivre le Christ »¹⁰ et, quand il utilise le mot « imitation », il l’entend dans le sens fort d’unité avec le Christ, et non de simple transcription ou répétition de sa façon de faire. Dans le langage de saint Vincent, ce n’est pas par

⁹ *Ibidem*, 344.

¹⁰ Sauf meilleure recherche, l’expression *suite de Notre Seigneur* ou de *Jésus Christ* ou bien *suivre Notre Seigneur* ou *Jésus Christ* ou *ses maximes*, dans les Lettres de saint Vincent, se trouve un grand nombre de fois (54 fois) par rapport à *imiter* ou *ressembler à Jésus Christ* (45 fois) : COSTE I, 388 ; II, 781 ; III, 526, 629 ; IV, 224 ; V, 615, 633 ; VII, 38, 112, 169, 317, 573 ; IX, 88, 171, 177, 213-314, 345, 436, 440, 485 ; X, 141, 146-148, 153-155 ; X, 218, 221, 224, 276, 291, 299, 365, 411 ; XI, 1, 137, 278 ; XII, 19, 83, 88, 127, 157, 164, 177, 213, 215-216, 223, 227, 299, 416, 427, 443 ; XIII 75. Alors que le mot *suivre* est rapporté seulement à la suite de Jésus, le mot *imiter* est rapporté aussi aux saints, aux bons exemples de la nature et des confrères ou des consœurs.

hasard, qu’on trouve l’insistance sur le fait d’agir en se laissant pénétrer de « l’esprit de Notre-Seigneur », comme quand, par exemple, il invite sainte Louise à aller visiter les « Charités » ou le Père Portail à être dans ses prédications en unité d’esprit avec le Seigneur :

Vous communiez — recommande-t-il à sainte Louise — le jour de votre départ, pour honorer la charité de Notre-Seigneur et les voyages qu’il a faits pour cette même et par la même charité, les peines, les contradictions, les lassitudes et les travaux qu’il y a soufferts, et afin qu’il lui plaise bénir votre voyage, vous donner son esprit et la grâce d’agir en ce même esprit et de supporter vos peines en la manière qu’il a supporté les siennes¹¹. Je prie Notre-Seigneur — dit-il au Père Portail — qu’il vous donne d’abondante part à son esprit et à sa conduite pour cela. Or sus, entreprenez donc cette sainte besogne en cet esprit, Monsieur. Honorez la prudence, la prévoyance, la douceur et l’exacritude de Notre-Seigneur à cette fin¹².

La référence à l’esprit de Notre-Seigneur place la pensée de saint Vincent en dehors d’une orientation moralisante, parce que sa spiritualité n’est pas centrée sur la répétition de ce que Jésus a été et a fait, mais sur le fait d’entrer en relation avec Lui dans le présent et d’agir en communion avec Lui. La simple répétition serait une abstraction hors du temps, une non-historicité contraire à l’action de l’Esprit du Christ, qui au contraire est le Ressuscité qui anime l’histoire. En voici quelques exemples :

Qui pourra vous (Jésus) imiter ? Mais qui pourra seulement parler de cette vertu (l’humilité) ? Seigneur, *faites-nous la grâce de nous en parler vous-même ; les paroles des hommes frappent l’oreille et ne pénètrent pas l’intérieur*, mais une des vôtres dite à l’oreille de nos cœurs nous fera renoncer à la vaine réputation par laquelle la plupart du monde perd le mérite de ses actions. Il s’en fait beaucoup qui sont bonnes en apparence ; mais elles sont pleines de cette fumée de la propre estime, qui fait qu’elles n’ont ni poids, ni consistance, mais se dissipent comme une vapeur¹³. Quand vous voyez pratiquer quelque vertu à une sœur et qu’elle fait cela *par rapport à Notre-Seigneur*, nous disons de cette personne qu’elle vit de l’esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ¹⁴.

¹¹ COSTE I, 74.

¹² COSTE I, 176.

¹³ COSTE XII, 201.

¹⁴ COSTE X, 541.

En soulignant la relation au Christ comme “une suite”, on évite donc la réduction moralisante (ou pélagienne, pour utiliser le langage augustinien) dans la compréhension de la relation avec Jésus Christ, comme mettait en garde H.U. Von Balthasar : « *Il faut élever une digue contre la tendance quasi irrépressible à glisser de l'idée de suite à celle d'imitation d'un 'modèle moral et religieux'* »¹⁵. Il serait insuffisant de parler d'imitation de Jésus, sans la faire précéder de l'assimilation spirituelle à son mode d'être. Pour saint Vincent, Jésus n'est pas un modèle, mais il est une Présence vivante, une Personne avec qui entrer en relation dans le présent. Donc, la relation avec le Christ — et pour saint Vincent il s'agit toujours d'une relation affective — est une œuvre de personnalisation, de manière telle « qu'il (Jésus) imprime en nous son caractère et... infuse la vigueur de son esprit ».

4. Entrer en relation avec le Christ, au moyen de l'oraison, source de la mission

Dans l'assimilation à l'esprit du Christ nous avons relevé le rappel de la place essentielle de l'oraison. En effet, dans l'oraison, le missionnaire, portant l'attention du cœur sur les mystères de la vie de Jésus, est touché par la bienveillance gratuite de Dieu envers la créature et se fait réceptif à sa grâce. Quand l'oraison est bien faite — non pas tant dans la recherche de belles pensées ou de beaux raisonnements, mais dans l'établissement d'une relation affective à la présence du Seigneur —¹⁶, le missionnaire est amené à transformer ses attitudes et ses actions, parce que la nature humaine est portée à imiter ce qu'elle voit et admire. C'est ainsi qu'à lieu l'échange entre nous et Jésus, grâce auquel nous nous revêtons de Lui, le laissant pénétrer en nous. Nos pensées deviennent *ses* pensées. Nos activités et nos sentiments sont éclairés par Lui et transfigurés en Lui. En effet, ce que nous pensons, disons, ou faisons, n'est qu'un « petit feu », alors que là où il y a l'esprit de Notre-Seigneur tout devient resplendissant comme à la lumière du soleil, qui non seulement éclaire, mais aussi féconde et transforme.

¹⁵ H.U. VON BALTHASAR, *La gloire et la croix. La nouvelle alliance*.

¹⁶ “Mes frères, je remarque que, dans toutes les oraisons que vous faites tous, un chacun s'efforce de rapporter quantité de raisons, et raisons sur raisons ; cela se remarque. Mais vous ne vous affectionnez pas assez. Le raisonnement est quelque chose, mais ce n'est point encore assez ; il faut autre chose ; il faut que la volonté agisse, et non pas seulement l'entendement ; car toutes nos raisons sont sans fruit, si nous ne venons aux affections” : COSTE I, 183-184 ; cf. COSTE I, 92.

Voyez la différence qu’il y a entre la lumière du feu et celle du soleil : pendant la nuit notre feu nous éclaire, et par le moyen de sa lueur nous voyons les choses, mais nous ne les voyons qu’imparfaitement, nous n’en découvrons que la superficie, et cette lueur ne va pas plus avant. Mais le soleil remplit et vivifie tout par sa lumière ; il ne découvre pas seulement l’extérieur des choses, mais, par une vertu secrète, il pénètre au dedans, il les fait agir et les rend même fructueuses et fertiles, selon la qualité de leur nature. Or, les pensées et les considérations qui viennent de notre entendement ne sont que de petits feux, qui montrent seulement un peu le dehors des objets, et ne produisent rien davantage ; mais les lumières de la grâce, que le Soleil de justice répand dans nos âmes, découvrent et pénètrent jusqu’au fond et au plus intime de notre cœur, qu’elles excitent et portent à faire des productions merveilleuses. Il faut donc demander à Dieu que ce soit lui-même qui nous éclaire et qui nous inspire ce qui lui est agréable. Toutes ces considérations hautes et recherchées ne sont point oraison ; ce sont plutôt quelquefois des surgeons de la superbe ; et il en va de même de ceux qui s’y arrêtent et qui s’y plaisent, comme d’un prédicateur lequel se pavanerait en ses beaux discours, qui prendrait toute sa complaisance à voir les assistants satisfaits de ce qu’il leur débite ; en quoi il est évident que ce ne serait pas le Saint-Esprit, mais plutôt l’esprit de superbe qui éclairerait son entendement et qui pousserait au dehors toutes ces belles pensées ; ou, pour mieux dire, ce serait le démon qui l’exciterait et qui le ferait parler de la sorte¹⁷.

L’engagement d’assimilation au Christ dans l’oraison atteint son plein résultat dans la nouvelle conscience de soi du missionnaire, qui apprend à vivre dans *l’être référé au Christ* selon l’expression de Ga 2, 20, qui tient particulièrement à cœur à saint Vincent : *je vis, mais ce n’est plus moi, c’est le Christ qui vit en moi*¹⁸.

Nous sommes vos enfants, qui nous jetons entre vos bras pour imiter vos pratiques ; faites-nous cette grâce. Comme nous ne le pouvons pas nous-mêmes, c’est à vous que nous le demandons, c’est de vous que nous l’espérons, mais avec confiance, mais avec grand désir de vous suivre. O Seigneur, s’il vous plaît de donner cet esprit à la Compagnie, qu’elle travaille à se rendre toujours plus agréable à vos yeux, vous la remplirez d’ardeur pour devenir semblable à vous ; et cette affection la

¹⁷ COSTE XI, 85.

¹⁸ COSTE X, 274 ; XII, 165, 225.

fait déjà vivre de votre vie, en sorte que chacun puisse dire avec saint Paul : *Vivo ego, jam non ego, vivit vero in me Christus* (Gal 2, 20). O bienheureuse Compagnie ! ô bienheureux nous tous ! Si nous tendons là, infailliblement nous y viendrons. Oh ! Quel bonheur de vérifier en nous ces paroles : *Vivo ego, jam non ego, vivit vero in me Christus* ! Car nous ne vivons plus de la vie humaine, nous vivons d'une vie divine, et nous y vivrons, mes frères, si nos cœurs sont pleins et nos actions accompagnées de cette intention de faire la volonté de Dieu. Or, s'il y en a qui peuvent dire qu'ils la font déjà, comme il est vrai, d'autres aussi peuvent dire, comme moi : "Ne suis-je pas malheureux de voir de mes confrères vivre de la vie de Jésus-Christ, être agréables aux yeux de son Père éternel, et moi vivre d'une vie sensuelle et animale, qui mérite d'être rejeté de leur conversation comme l'objet du déplaisir de Dieu !". Plaise à sa bonté que ce sentiment nous entre si avant en l'âme qu'ayant honte de notre lâcheté, nous redoublions le pas pour atteindre les plus avancés au chemin de la perfection ! Dieu nous fasse cette grâce !¹⁹.

La vie tire ses justes caractéristiques de la référence existentielle au Christ. Les critères de pensée et d'action, la sensibilité, les jugements sur le comportement, reçoivent l'empreinte de la communion avec le Christ. Il s'agit d'une relation enveloppante, comprenant tout, capable d'interpréter tous les aspects de l'existence. Justement, elle vient transfigurer la conscience. C'est à partir du sanctuaire spirituel de l'intériorité humaine que naît et se renouvelle la mission.

On remarque en effet que, à notre époque, on n'adhère plus à l'événement chrétien sur la base de la tradition de foi, puisqu'on a perdu le sens de l'histoire, les ponts avec le passé ayant été coupés. Et une praxis ou une conception détaillée et complète de la vie n'est pas non plus un motif d'adhésion au christianisme. Ce qui touche encore l'homme de notre temps c'est la rencontre avec un certain type de présence humaine, chargée d'un message et de sens : une personne qui est devenue pleinement « humaine » grâce à l'action mystérieuse, mais réelle, du Seigneur dans sa conscience. Ce sont nos personnes « revêtues du Christ » qui sont la source vraie de l'évangélisation.

5. L'amour envers le Père : contenu de l'esprit du Christ

La figure du missionnaire assume alors la figure du disciple du Christ, dont l'identité consiste dans le fait d'être *ajusté* au Christ de manière existentielle. La formule de la pensée vincentienne est

¹⁹ COSTE XII, 164-165.

simple : nous pouvons agir comme Jésus si nous entrons dans son esprit :

Entrons en son (de Notre Seigneur) esprit pour entrer en ses opérations. Ce n’est pas tout de faire le bien, il le faut bien faire, à l’exemple de Notre-Seigneur... Ce n’est pas tout de jeûner, de faire les règles, de s’occuper pour Dieu ; il *le faut faire en son esprit*, c’est-à-dire avec perfection, avec les fins et circonstances que lui-même les a faites. La prudence donc consiste à juger et agir comme la Sapience éternelle a jugé et opéré²⁰.

Mais cela dit, tout n’est pas encore dit, puisqu’il s’agit de comprendre en quoi consiste l’esprit du Christ. Ici saint Vincent relève que Jésus a transféré dans son humanité obéissante sa propre condition transcendante et divine d’« être *le Fils du Père* ». C’est pourquoi Jésus, dans sa vie terrestre, manifeste continuellement que l’humain s’accomplit dans le fait de réaliser une relation de libre dépendance à l’égard de la paternité de Dieu. On doit dire que, dans sa prédication, Jésus est tout occupé à montrer comment l’homme se réalise à travers une relation de religiosité avec la source de l’être. Une relation qui ne peut pas être de crainte, mais d’amour, c’est à dire d’appartenance qui n’opprime pas, mais libère. C’est l’amour qui lie Jésus au Père, et nous sommes entraînés à entrer dans cet amour de Dieu Père, qui comme dit saint Vincent ne néglige pas même un petit animal microscopique (“*un ciron*”)²¹, tant lui tient à cœur toute sa création, et nous en premier lieu. C’est le cœur de l’humanité du Christ auquel nous devons nous référer et sur lequel nous devons essayer de réaliser notre vie.

Mais qu’est-ce que l’esprit de Notre-Seigneur ? C’est un esprit de parfaite charité, rempli d’une merveilleuse estime de la divinité et d’un désir infini de l’honorer dignement, une connaissance des grandeurs de son Père pour les admirer et les extoller (exalter) incessamment... Y a-t-il une plus haute estime que celle du Fils, qui est égal au Père et qui pourtant reconnaît le Père pour l’auteur et seul principe de tout le bien qui est en lui ? Et son amour, quel était-il ? Oh ! quel amour ! O mon Sauveur, quel amour n’avez-vous pas porté à votre Père ! En pouvait-il avoir un plus grand, mes frères, que de s’anéantir pour lui ? Car saint Paul, parlant de la naissance du Fils de Dieu sur la terre, dit qu’il s’est anéanti. En pouvait-il témoigner un plus grand qu’en mourant par amour de la manière qu’il est mort ?... Ses humi-

²⁰ COSTE XII, 179.

²¹ COSTE XII, 111.

liations n'étaient qu'amour, son travail qu'amour, ses souffrances qu'amour, ses oraisons qu'amour, et toutes ses opérations intérieures et extérieures n'étaient que des actes réitérés de son amour. Son amour lui a donné un grand mépris du monde, mépris de l'esprit du monde, mépris des biens, mépris des plaisirs et mépris des honneurs. Voilà *une description de l'esprit de Notre-Seigneur, duquel nous devons être revêtus*, qui est, en un mot, d'avoir toujours une grande estime et un grand amour pour Dieu²².

Alors « se revêtir de Jésus » signifie rendre notre humanité semblable à son humanité, en vivant dans la conformité au Père dans une dépendance aimante. En effet, dans son appartenance passionnée au Père, Jésus montre aussi la profonde dignité de l'homme. Si l'être humain est protégé par une relation d'amour, par laquelle le Père l'aime, alors sa personne est assurée et elle vivra d'une attitude de reconnaissance profonde et émue. Elle saura reconnaître en toutes choses qui lui arrivent un signe de l'amour de Dieu et, surtout, dans sa mission, elle saura le désigner aux pauvres.

6. Assimilation de l'esprit de Jésus dans la pratique des vertus

L'assimilation à l'humanité du Christ, qui est toute conforme au Père, n'arrive pas seulement à travers la contemplation et l'oraison, mais encore à travers la pratique des vertus que Jésus a manifestées dans son humanité.

... cette estime et amour de Dieu, et la conformité à sa sainte volonté, et le mépris du monde et de soi-même, que nous devons imiter en Jésus-Christ pour être *revêtus de son esprit*, ne sauraient mieux paraître en nous, que par la pratique des vertus qui ont particulièrement éclaté en Notre-Seigneur vivant sur la terre, à savoir celles qui sont comprises dans ses maximes, dans sa pauvreté, chasteté et obéissance, dans sa charité vers les malades, etc., si bien que, si nous nous mettons à imiter Notre-Seigneur dans la pratique de tout cela, et selon que les autres règles portent, nous devons espérer que nous serons *revêtus de son esprit*²³.

Cela est un aspect caractéristique de l'orientation concrète de la doctrine de saint Vincent. Les vertus évangéliques sont les actions

²² COSTE XII, 109.

²³ COSTE XII, 112.

que Jésus accomplit et que le missionnaire est appelé à faire siennes, de façon que de l’unité *avec* le Christ découle le fait d’agir *comme* le Christ. L’imitation est la conséquence du fait d’avoir personnalisé l’intériorité avec Jésus. Pour que le missionnaire vive de la mémoire et de la compagnie du Christ, il est nécessaire, avant tout, qu’il se dépouille de lui-même. Cette pensée est péremptoire chez saint Vincent. Si on ne fait pas le vide en soi-même, Dieu ne peut entrer dans l’homme : “Dès que nous serons vides de nous-mêmes, Dieu nous remplira de lui ; car il ne peut souffrir le vide”²⁴.

Mais le motif pour lequel il faut faire le vide en soi n’est pas de nature ascétique, mais de nature christologique²⁵, et cela tire sa raison du fait que le Fils venant dans le monde est entré dans une condition de *kénose* en renonçant lui-même à sa condition divine. C’est la façon d’être sur laquelle l’homme est appelé à se modeler lui-même. L’entrée du Verbe éternel de Dieu dans la fragilité humaine, dans la temporalité, et ensuite dans la décadence et dans le fait de mourir, amène le croyant à comprendre comment le premier pas à réaliser est d’imiter le Seigneur dans cette descente. S’il n’entre pas dans cette situation l’homme peut croire qu’il peut se tenir face à Dieu à égalité, à la manière pharisienne, alors qu’il est son débiteur en tout. Il n’était pas nécessaire que Jésus choisisse la forme humaine de l’humiliation pour venir au monde ; s’il la choisit et la pratique, c’est pour tracer à l’homme le chemin pour entrer dans la relation avec Dieu. Celle-ci arrive non par l’effort d’un engagement ascétique qui croit pouvoir se mettre face à Dieu en se considérant à égalité, mais dans la condition de celui qui s’offre dans sa pauvreté à l’amour de ce Père qui a donné son Fils pour nous. D’où l’importance dans la pensée de saint Vincent de participer à l’action de l’Esprit qui nous revêt du Christ au moyen de la vertu d’humilité, considérée par lui comme le pivot de toutes les vertus²⁶.

Qu’il nous fasse la grâce de participer à son humilité et d’en venir à la pratique, comme lui, qui était continuellement dans l’exercice d’icelle. Heureux serions-nous si l’on pouvait dire de chacun de nous ce que saint Paul disait de Notre-Seigneur humilié : *Humiliavit semetipsum, formam servi accipiens ! (Ph 2, 8)* Père éternel, qui avez voulu que votre Fils se revêtît de notre

²⁴ COSTE XI, 2.

²⁵ Cf. COSTE XII, 199-201.

²⁶ “... l’humilité, eh ! mon Dieu ! mes frères, pourquoi ne la mettrons-nous pas des premières, mais même toute la première, dans nos cœurs et dans nos examens, sachant qu’elle est le fondement de toutes les autres vertus ?” : COSTE XII, 205.

chair, pour être semblable à nous, *in similitudinem hominum factus et habitu inventus ut homo* (Ph 2, 7), revêtez-nous de sa vertu d'humilité, afin que nous soyons semblables à lui²⁷.

La conscience sereine de sa propre pauvreté et le courage d'imiter Jésus dans les humiliations de la vie attire la grâce de Dieu, comme les vallées "qui attirent sur elles tout le suc des montagnes"²⁸. Il faut être conscients de cette condition: "Nous sommes des mendiants; rendons-nous tels envers Dieu; nous sommes pauvres et chétifs, nous avons besoin de Dieu partout"²⁹. Il faut se tenir devant Dieu "comme un pauvre qui découvre ses ulcères et qui, par ce moyen, excite plus puissamment les passants à lui faire du bien que s'il se rompait la tête à force de leur persuader sa nécessité"³⁰. La conscience de sa propre pauvreté est la clé qui ouvre le cœur de Dieu. C'est la condition évangélique à laquelle Jésus renvoie les adultes qui veulent entrer dans le royaume: il leur demande "d'assumer — comme l'observe H.U. Von Balthasar — la disponibilité, qui ne pose pas problème, à recevoir qui est propre aux enfants, dont la condition est celle de ceux à qui on donne par amour"³¹.

L'humilité est donc un état qui prédispose à la réalisation de l'union avec le Christ. Toutefois sa réalisation demande d'être un peu rude avec soi-même. Et ici saint Vincent observe que pour la mettre en œuvre il faut passer par l'acceptation des humiliations. Et par conséquent il faut associer l'humilité à la mortification. L'homme porte en lui les passions qui le poussent à se mettre lui-même au centre de son propre sentiment, de son propre fait de penser, de son propre agir. Pour réaliser cela il est nécessaire de se livrer aux vertus qui opèrent un tel abaissement: la mortification, l'abjection, l'humiliation. Saint Vincent le rappelle plusieurs fois, mais il l'exprime de façon particulièrement efficace dans la conférence sur la mortification:

Saint Paul dit que par le baptême nous nous revêtons ainsi de Jésus-Christ: Vous qui êtes baptisés en Jésus-Christ, vous êtes revêtus de Jésus-Christ; *quicumque in Christo baptizati estis, Christum induistis* (Ga 3, 26). Que faisons-nous quand nous établissons en nous la mortification, la patience, l'humilité, etc.? Nous y établissons Jésus-Christ; et ceux qui travaillent à toutes les vertus chrétiennes peuvent dire, comme saint Paul: *Vivo*

²⁷ COSTE XII, 200-201.

²⁸ COSTE XI, 2.

²⁹ COSTE XII, 145.

³⁰ COSTE IV, 390.

³¹ H.U. VON BALTHASAR, *La Gloire et la Croix. La nouvelle alliance*.

ego, non jam ego, vivit vero in me Christus (Ga 2, 20) ; ce n’est plus moi qui vis, c’est Jésus-Christ qui vit en moi. Je vivais, *vivo ego* ; ce n’est plus moi qui vis, *vivit vero in me Christus*.

Plaise à Dieu nous faire la grâce de nous rendre semblables à un bon vigneron qui porte un couteau en sa poche, avec lequel il coupe tout ce qu’il trouve de nuisible à sa vigne ! Et parce qu’elle bourgeonne plus qu’il ne veut et qu’elle bourgeonne sans cesse du bois inutile, il a toujours le couteau prêt et souvent le tient à la main pour ôter toutes ces superfluités à même temps qu’il les aperçoit, afin que la force de la sève du cep monte toute aux sarments qui doivent porter le fruit. C’est ainsi que nous devons *couper incessamment avec le couteau de la mortification les mauvaises productions de la nature gâtée*, qui ne se lasse jamais de pousser des branches de sa corruption, afin qu’elles n’empêchent Jésus-Christ, qui est comparé au cep de la vigne et qui nous compare aux sarments, de nous faire fructifier abondamment dans la pratique des saintes vertus.

Cet homme-là est un bon vigneron, parce qu’il travaille toujours à sa vigne, et nous serons aussi de bons disciples, si nous mortifions sans cesse nos sens, si nous travaillons à réprimer nos passions, à soumettre notre jugement, à régler notre volonté, et tout cela dans les manières que nous avons dites. Nous aurons alors la consolation de dire : *Je me dépouille du vieil Adam et je fais mon possible pour me revêtir du nouveau*³².

7. Conclusion

Le grand nombre de textes cités montre que la métaphore du “se revêtir du Christ” renvoie à une *concentration christologique singulière* dans la pensée et dans la pratique spirituelle de saint Vincent. Et cela met au premier plan, selon une herméneutique correcte de sa pensée, l’exigence de la foi au Christ comme énergie qui stimule le missionnaire dans la mission et dans la charité.

La référence insistante à la foi oblige à renoncer à une interprétation faible de la relation avec le Christ, comme s’il s’agissait d’en reproduire simplement la copie. Pour saint Vincent au contraire la relation au Christ est *un principe de personnalisation de l’humain* dans le missionnaire par l’action surnaturelle de son Esprit. Cette référence incline à porter le regard de l’interprétation dans l’ordre ontologique comme au fondement, auquel l’ordre moral de l’agir doit se soumettre et obéir.

³² COSTE XII, 224-225 ; cf. COSTE XI, 94-95.

Tout cela introduit à une critique de la pensée de notre temps centrée sur l'idée que l'agir porte en soi la garantie de vérité de sa propre efficacité. Sans la foi même la charité n'aurait pas une juste source : en effet la charité, si elle ne venait pas de la référence au Christ resterait une bonne action, louable, objet d'admiration, mais elle aurait difficilement la force d'être *principe de vie*. Et le fait d'invoquer la formule qui a eu tant de succès dans le milieu chrétien : « Seul l'amour est crédible »³³ ne peut faire autorité. Cette formule ne résout rien. Elle est seulement introductive. Elle exprime l'inefficacité de tout ce qui reste en dehors de l'amour, mais elle ne peut garantir l'efficacité de l'amour. La charité envers les frères doit être conjugée avec l'amour du Christ, autrement elle se dessèche. Et il est également nécessaire de puiser dans la foi au Christ pour pouvoir reproduire son amour dans l'évangélisation des pauvres.

Traduction : JEAN LANDOUSIES, C.M.

³³ Titre du volume : *Seul l'amour est digne de foi*, de H.U. VON BALTHASSAR, ed. Seuil, 1965.

Sicut misit me Pater, et Ego mitto vos. Jo. 20.



Circuibant per Castellam Evangelizantes &c. Luc. 9

Les trois Conseils Évangéliques dans les Règles Communes

par Jaime Corera Andía, C.M.

L'état de la question

Le texte des Règles Communes (RC) ne mentionne aucunement le mot "vœux". L'omission est délibérée et provient simplement, dit saint Vincent, du fait que « jamais aucune compagnie n'en fait état dans ses règles communes, telles que sont les nôtres »¹. Des vœux et de leurs aspects juridiques, en particulier du vœu de pauvreté, il est question en d'autres documents provenant de l'autorité pontificale, de l'autorité diocésaine parisienne, ou de la Congrégation de la Mission elle-même.

Voilà qui manifeste une caractéristique très claire du texte des RC. Celles-ci se veulent avant tout un manuel qui définit le caractère non pas juridique mais pour ainsi dire « spirituel » de la Congrégation. Il ne se trouve en elles aucune norme de caractère juridique, bien que les normes d'ordre disciplinaire y abondent en plusieurs chapitres.

Aussi les RC évoquent-elles la pauvreté, la chasteté et l'obéissance de manière essentiellement spirituelle-ascétique et aucunement juridique, dimension qui serait inévitable si les RC évoquaient les vœux. Voilà pourquoi, bien que le terme ne soit employé en aucune partie des RC, nous parlons dans le titre de « conseils évangéliques » — et non de « vœux » — qui sont trois, les uns et les autres, dans la tradition des ordres monastiques et religieux de l'Église Catholique.

Les RC ne mentionnent pas la stabilité, ni comme vœu ni comme « conseil », bien que saint Vincent, qui parla pour sa part de la stabilité à ses missionnaires à de nombreuses reprises, pensât sans doute que les RC étaient écrites pour des hommes qui demeureraient dans la Congrégation de la Mission jusqu'à leur mort, en réponse à un appel de Dieu. Appel qui ne demande pas une réponse provisoire mais « stable », de caractère permanent.

¹ Saint VINCENT DE PAUL, *Conférences aux missionnaires* (PIERRE COSTE, pub.), tome XII^e, p. 367.

La structure des chapitres 3^e, 4^e et 5^e

Les trois chapitres qui évoquent les conseils évangéliques offrent la même structure externe que tous les autres, à l'exception du chapitre 2^e qui en diffère en cela. Ce dernier a pour titre « Des maximes évangéliques » et évoque Jésus-Christ pratiquement en chacun de ses 18 numéros. Tous les autres chapitres proposent Jésus-Christ comme modèle, sujet duquel il ne sera question que dans le premier numéro, et s'attachent dans les autres numéros à égrener divers aspects du contenu du chapitre correspondant.

Ainsi en est-il, disions-nous, des chapitres 3^e, 4^e et 5^e où il est question de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance. Le chapitre 3^e compte 9 numéros, en plus du premier qui propose l'exemple de la pauvreté de Jésus-Christ ; le 4^e offre un premier article qui présente lui-même Jésus-Christ comme modèle de chasteté et seulement trois autres numéros, tandis que le 5^e, le plus long des trois, présente 15 numéros, en plus du premier qui propose Jésus-Christ comme modèle d'obéissance.

La structure que nous pourrions dire *interne* n'est pas non plus compliquée, qui présente une grande similitude dans les trois chapitres. Par *structure interne*, nous nous référons ici aux types de contenus qu'offrent les trois chapitres, et qui sont les suivants :

Jésus-Christ modèle du missionnaire

- dans la pauvreté : 1 numéro (chapitre 3^e, n^o 1) ;
- dans la chasteté : 1 numéro (chapitre 4^e, n^o 1) ;
- dans l'obéissance : 1 numéro (chapitre 5^e, n^o 1).

Relation des conseils à la mission

- pauvreté : 1, 2 ;
- chasteté : 1, 4 ;
- obéissance : 1.

Conseils et vie commune

- pauvreté : 3, 5, 6, 7, 8, 9 ;
- chasteté : 4 ;
- obéissance : 5, 6, 8, 9, 13.

(En réalité, tous les numéros du chapitre 5^e se réfèrent à la vie commune, mais toujours à travers l'intervention du supérieur. On peut en dire autant des numéros qui parlent de la pauvreté, à l'exception du numéro 7 du chapitre 3^e).

Contenu ascétique

- pauvreté : 1, 2, 7, 10 ;
- chasteté : 1, 2, 3, 5 ;
- obéissance : aucun numéro (*mais voir la prochaine note explicative*).

Contenu « disciplinaire »

- pauvreté : 3, 4, 5, 6, 8, 9 ;
- chasteté : 4 (?) ;
- obéissance : les 16 numéros.

(Les 16 numéros évoquant l'obéissance pourraient aussi bien avoir été inclus dans la catégorie précédente, l'ascétique, puisque donner un sens spirituel au contenu des numéros d'ordre disciplinaire requiert une grande capacité ascétique. Cette observation vaut aussi pour les numéros de caractère disciplinaire des deux autres chapitres. Quand nous parlons de 'contenu', d'ordre' ou de 'caractère' disciplinaire, nous nous référons au style de rédaction du numéro concret et non à l'intention du rédacteur, qui prit sans doute aussi en compte, indépendamment de l'aspect disciplinaire, le contenu de vertu d'obéissance au sens propre. Mais, dans les règles religieuses, à commencer par celles de saint Pacôme, il n'est pas toujours facile de découvrir l'intention 'spirituelle' des diverses normes derrière la façade disciplinaire de la rédaction. Ce qui pourrait également être affirmé de quelques normes des RC. Pour donner un exemple, peut-être le plus extrême, le fait qu'un frère coadjuteur requérait la permission du supérieur général pour apprendre à lire et à écrire l'aidait-il vraiment à être obéissant dans la suite du Christ ? (5^e, n° 16). Cette norme surprend d'autant plus que le même supérieur général — celui qui l'écrivit — avait une très haute opinion des frères coadjuteurs², et employait deux d'entre eux comme ses secrétaires personnels. Cependant, dans l'histoire postérieure de la Congrégation de la Mission, cette norme des RC, lue et relue au fil des siècles, a influencé la vision peu flatteuse que les communautés avaient communément des frères coadjuteurs, bien davantage que l'opinion du fondateur si clairement exprimée dans la citation que nous donnons dans la seconde note).

Cette simple classification de la structure interne des RC par types de contenus se prête facilement à quelques considérations d'intérêt :

- les mentions du contenu explicitement évangélique de suite et imitation du Christ sont très rares dans les chapitres qui traitent des conseils évangéliques (en réalité les mentions de ce contenu sont également rarissimes dans tous les autres chapitres, sauf dans le 2^e, qui traite précisément et uniquement de cela, comme on l'a dit plus haut) ;
- sont également rarissimes les mentions de la relation explicite des conseils avec la vocation propre du missionnaire ;

² Saint VINCENT DE PAUL, *op. cit.*, tome III^e, p. 319 ; tome XI^e, p. 109.

- un peu plus nombreuses paraissent être à première vue les références à la relation entre conseils et vie communautaire. En réalité l'impression est quelque peu trompeuse : presque tous les numéros qui mentionnent un aspect de la vie communautaire en relation à un conseil déterminé le font afin de faire intervenir la figure du supérieur — comme on l'annonçait plus haut — et non pas à proprement parler celle de la communauté ;
- quant au contenu que nous avons qualifié d'*ascétique* : le chapitre 4^e, qui traite de la chasteté, est relativement le plus riche ; quatre de ses cinq numéros se réfèrent à cet aspect ;
- le chapitre de l'obéissance ne présente aucun numéro de caractère purement ascétique. Si tous les numéros de ce chapitre exigent un haut degré d'ascèse, comme on l'a dit plus haut, ils apparaissent dans les RC rédigées comme des normes disciplinaires. Ce qui veut dire qu'un membre de la Congrégation de la Mission pourrait vivre la majeure partie des normes qui se trouvent dans ce chapitre sans avoir en réalité un véritable 'esprit' d'obéissance ; il lui suffirait d'être un homme discipliné. La discipline n'est d'aucune manière une qualité méprisante mais elle n'a pas — loin s'en faut — la même source d'inspiration ni les mêmes exigences que la vertu d'obéissance ;
- le contenu disciplinaire, qui apparaît à peine dans le chapitre qui traite de la chasteté, prédomine clairement dans les chapitres qui se réfèrent à la pauvreté et à l'obéissance.

À quoi doit-on l'apparente anomalie d'une prédominance des normes disciplinaires aussi claire et presque blessante, précisément dans le thème des susdits « conseils évangéliques », dans quelques règles écrites par un homme aussi profondément spirituel que Vincent de Paul ? Cette question nous amène à un problème connu depuis longtemps : celui de la dépendance de ces règles par rapport à celles d'institutions religieuses autres et antérieures.

Les sources d'inspiration des RC de la Congrégation de la Mission

Pour que l'on comprenne mieux le propos qui suit, nous affirmerons d'entrée de jeu que les RC de la Congrégation de la Mission ne peuvent avoir été écrites que par un homme comme Vincent de Paul. Même si pour ce faire il compta au fil des ans sur la collaboration de divers membres de sa Congrégation³. Ce qui veut dire que les RC dans leur ensemble reflètent très bien le véritable style spirituel de

³ Saint VINCENT DE PAUL, *op. cit.*, tome II^e, p. 138 ; tome VI^e, p. 366 ; tome XIII^e, p. 291 ; tome XIII^e, p. 356.

leur auteur. Bien que soient aisées à reconnaître certaines des sources qui l'inspirèrent pour rédiger les RC, et dont il alla dans certains cas jusqu'à emprunter la rédaction littérale, le produit final pris dans son ensemble est entièrement sien. De sorte que Vincent de Paul peut dire justement, malgré ce que nous allons dire immédiatement après, que « nos règles ne sont pas prises de celles de saint François, ni d'aucun autre ordre qui soit en l'Église »⁴.

En effet, il est aisé de repérer la dépendance des RC par rapport à certaines de ces sources, tout spécialement sur le terrain des normes de caractère disciplinaire. Coste a signalé une source bien concrète : les règles que saint Ignace de Loyola donna à la Compagnie de Jésus⁵. Cette dépendance est, en effet, très claire, surtout en ce qui concerne l'obéissance. Ce dont Coste n'a pas tenu compte, c'est que de nombreuses normes des règles de la Compagnie de Jésus sont elles-mêmes empruntées à des règles antérieures⁶, de sorte qu'il est bien difficile de savoir exactement, sauf en de rares cas, à quelles sources saint Vincent lui-même a puisé.

Dans la règle monastique la plus ancienne que l'on connaisse, celle du fondateur de la vie cénobitique saint Pacôme, du IV^e siècle, se trouvent des idées et des normes qui ont inspiré durant des siècles des règles de style très différents (celle de saint Basile, celle de saint Benoît, etc.) jusqu'à parvenir, à travers on ne sait quels biais, aux RC de la Congrégation de la Mission. Signalons que certaines idées de la règle de saint Pacôme apparaissent aussi dans les RC. Nous mentionnerons seulement celles qui se réfèrent, parmi les conseils évangéliques, à la pauvreté et à l'obéissance, qui par nature semblent se prêter plus facilement à être exprimées sous la forme de normes de type disciplinaire, afin de réguler la bonne marche de la vie communautaire :

- l'abbé est l'unique distributeur des choses nécessaires (cf. RC 3^e, 3) ;
- on ne peut rien posséder sans la permission de l'abbé (RC 3^e, 4) ;
- on doit s'en tenir à ce que l'on nous donne ; ne rien donner sans permission (RC 3^e, 6) ;
- on ne doit pas fermer à clef la porte de la cellule (RC 3^e, 8) ;
- on ne doit rien emporter d'une maison à une autre sans permission (RC 3^e, 9) ;
- seul le supérieur peut reprendre un autre (RC 5^e, 6) ;

⁴ SAINT VINCENT DE PAUL, *op. cit.*, tome XII^e, p. 373.

⁵ PIERRE COSTE, *Le Grand Saint du Grand Siècle*, Paris, 1932, tome II^e, p. 13.

⁶ *Obras completas de san Ignacio de Loyola*, BAC, Madrid, 1952, p. 566.

- on ne doit pas entrer sans permission dans le lieu où travaille un autre (RC 5^e, 10) ;
- on ne peut pas manger hors des heures fixées sans la permission du supérieur (RC 5^e, 12) ;
- on ne doit pas entrer dans la chambre d'un autre sans frapper auparavant (RC 5^e, 13)⁷.

À part les règles déjà mentionnées, saint Vincent se sert aussi d'autres sources déjà moins faciles à repérer, sauf dans le cas de quelques idées empruntées — avec des modifications et adaptations toutes propres⁸ — à *La Règle de Perfection*, de Benoît de Canfield, sur divers aspects liés au thème de l'accomplissement de la volonté de Dieu. On verra dans les RC, au chapitre 2^e, n^o 3, une des idées dont on sait qu'elle a certainement été inspirée par la lecture du livre de Canfield, lecture à laquelle Vincent fut très assidu durant de nombreuses années⁹.

Le principe d'interprétation des 3 conseils évangéliques

Avant d'évoquer en détail les trois conseils, comme la dernière des maximes de Jésus-Christ exposées dans le chapitre 2^e, les RC mentionnent pour la première fois les trois conseils et les qualifient d'"armes" desquelles le Christ s'est servi pour mener à bien sa mission dans le monde : « Rétablir l'empire de son Père dans les âmes »¹⁰. De ces mêmes armes doit aussi se servir tout confrère pour mener à bien la même mission.

Cette idée est la clef permettant de comprendre la véritable place qu'occupe la pratique des conseils évangéliques, autant dans la vision de saint Vincent que dans la spiritualité qui s'en inspire. Dans sa vision, les conseils évangéliques ne sont pas d'abord un mode de croître en sainteté, ni d'imiter ou de suivre Jésus-Christ, idées qui dans

⁷ Grâce à un bon nombre de moteurs de recherche, on trouvera facilement sur Internet la règle de saint Pacôme. Il suffit d'écrire dans la barre de recherche « Règle de saint Pacôme ». La règle a quatre parties. Toutes les mentions faites ci-dessus se trouvent dans la première partie.

⁸ L'auteur qui a exposé avec le plus de détails la relation complexe entre le livre de Canfield et la vision propre de saint Vincent est A. ORCAJO dans *Espiritualidad y selección de escritos*, BAC, Madrid, pp. 102-104.

⁹ Les idées les plus proches des expressions employées par saint Vincent dans les RC et dans les conférences se trouvent aux chapitres 5^e, 6^e et 8^e de la première partie de l'œuvre de Canfield déjà citée. *La Règle de perfection* fut publiée à Paris en français en 1609, et en version latine en 1610, également à Paris. Elle fut rééditée par la suite à de nombreuses reprises.

¹⁰ SAINT VINCENT DE PAUL, *Conférences aux missionnaires* (PIERRE COSTE, pub.), tome XII^e, p. 365.

la longue tradition des ordres religieux constituèrent conjointement les fondements de la légitimation de la vie selon les conseils évangéliques. Certes, Vincent de Paul admit bien les deux idées dans sa propre vision des conseils-vœux, mais il ne les considérait pas comme décisives ou comme devant définir sa propre manière de voir. Selon cette dernière, les conseils-vœux ont une valeur avant tout fonctionnelle ou instrumentale, c'est-à-dire qu'ils sont ordonnés à une fin. En l'occurrence à la fin qui consiste à mener à bien la même mission que Jésus-Christ. Avec l'aide des conseils évangéliques, la Congrégation de la Mission veut imiter Jésus-Christ *missionnaire*. Pour mener à bien la mission de Jésus-Christ, on emploie les mêmes armes que Jésus-Christ : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance.

Il faut lire le numéro 18 du chapitre 2^e avant de lire les trois chapitres suivants, et qui plus est le lire comme la clef pour les bien entendre. Dans le cas contraire, on court le risque d'adopter la vision qu'ont de ce thème les ordres religieux, et de considérer les conseils-vœux avant tout comme des moyens de sanctification personnelle. Sans exclure cet aspect, mais sans non plus le considérer comme fondamental, les conseils évangéliques et les vœux sont avant tout, dans la vision de saint Vincent exposée dans les RC et dans ses enseignements oraux, des moyens pour mener à bien la mission propre de la Congrégation : « Ô mon Sauveur, vous avez attendu 1600 ans pour vous susciter une compagnie qui fit profession expresse de continuer la mission que votre Père vous avait envoyé faire sur la terre, et qui se servît *des mêmes moyens* dont vous vous servîtes, faisant profession de garder la pauvreté, chasteté et obéissance »¹¹.

C'est parce que nous n'avons pas tenu compte de cette idée que nous sommes assez fréquemment arrivés dans la Congrégation de la Mission à une certaine confusion sur ce thème fondamental pour comprendre notre propre spiritualité. On doit en partie cette erreur à la rédaction même des RC car si un lecteur veut s'inspirer de ce que disent les RC pour appliquer les conseils à sa propre vie et limite sa lecture à ce que disent les trois chapitres qui traitent de ce thème, c'est à peine s'il y trouvera une référence claire à la relation entre les conseils et la mission de sa vie. Cette référence se trouve toutefois au numéro 18 du chapitre précédent, comme nous l'avons dit, mais ce numéro extérieur aux chapitres qui traitent expressément des conseils évangéliques.

Mais la raison principale de la confusion qui a eu lieu assez fréquemment dans la Congrégation de la Mission sur le thème des conseils-vœux est l'assimilation non critique, y compris enseignée aux

¹¹ Saint VINCENT DE PAUL, *op. cit.*, tome XII^e, p. 376.

jeunes générations, d'idées empruntées aux livres écrits par des religieux sur la vision propre de leur vie consacrée. Cette vision n'est pas celle de saint Vincent, pas plus qu'elle ne devrait être celle de quiconque appartient à une congrégation, masculine ou féminine, fondée par saint Vincent de Paul.

Analyse du contenu de chacun des trois conseils

PAUVRETÉ

Le premier numéro du chapitre 3^e expose — comme on l'a dit plus haut — l'exemple de la pauvreté de Jésus-Christ, qui consiste en ce que ni lui ni ses disciples les plus proches n'eurent aucune propriété personnelle, et purent ainsi être libres du désir de richesses qui perd tout le monde. En les imitant, les membres de la Congrégation doivent cultiver la vertu de pauvreté, bastion inexpugnable qui garantira sa conservation perpétuelle.

Cependant, en dépit de ce que paraît dire ce numéro, la pauvreté dans la Congrégation de la Mission n'a jamais supposé que ses membres ne pussent avoir des propriétés personnelles ; tout un *Statut de Pauvreté* avec approbation pontificale leur permet expressément d'être propriétaires, avec il est vrai des restrictions tout à fait drastiques dans l'usage des possibles propriétés. De sorte qu'à cet égard la pauvreté que saint Vincent attend de ses missionnaires ne consiste pas proprement à n'avoir aucune propriété, ce qui fut le cas de Jésus-Christ, mais bien plutôt à soumettre le bien possédé à une discipline détaillée de permissions qui légitime spirituellement son usage¹².

Nous croyons qu'on peut affirmer sans injustice que, dans l'histoire de la Congrégation de la Mission, cette forme particulière de pauvreté telle qu'elle est définie dans le *Statut* s'est prêtée assez volontiers, contre la claire intention du fondateur¹³, à des pratiques plus ou moins habituelles et étendues qui, avec toutes les permissions requises, n'en aboutissent pas moins à des situations dans lesquelles l'esprit et la réalité de la pauvreté brillent par leur absence. Nous recommandons au lecteur que peut-être notre propos blessera ou paraîtra injuste, ou bien qui ne croira pas qu'existent ou qu'aient existé des situations généralisées de cette sorte, de lire les décrets des assemblées générales et les circulaires des supérieurs généraux des

¹² Saint VINCENT DE PAUL, *op. cit.*, tome XIII^e, p. 407.

¹³ « *L'usage de ces biens* [biens de propriété personnelle tels que fonds, terres, maisons, rentes et bénéfices simples] *n'est point au particulier, il n'en a point besoin ; la Compagnie lui fournit ses nécessités* » (*op. cit.*, tome XII^e, p. 383) ; « *Quoiqu'il y en ait qui aient des possessions, ils n'en usent point en particulier, quoiqu'ils demeurent maîtres du fonds* » (*op. cit.*, tome XI^e, p. 224).

XVIII^e et XIX^e siècles, dans lesquels le thème qui domine tous les autres, et ce au fil des siècles, est celui des déficiences constantes dans le maintien de la pauvreté et en particulier dans l'usage des biens personnels.

Ce fait pose un problème avec lequel la Congrégation de la Mission aura à s'affronter tôt ou tard. Car une pratique plus ou moins généralisée à l'encontre du *Statut Fondamental de Pauvreté* suppose soit qu'est en train de se perdre soit qu'est déjà perdu le vrai sens de la pauvreté parmi nous, soit encore que les exigences du *Statut* sont difficilement compatibles avec les réalités de la société moderne. Dans ce dernier cas, il faudrait admettre que le *Statut* a besoin d'une profonde révision pour que, tout en maintenant le véritable esprit de pauvreté et l'intention profonde de saint Vincent, ses exigences ne deviennent pas pratiquement impossibles à vivre au milieu des complexités de la société d'aujourd'hui.

À la lumière de ce que nous avons dit plus haut à propos des conseils comme moyens pour la mission, la formulation du numéro 2 ne laisse pas d'être paradoxale, qui paraît dire exactement le contraire ; elle affirme que c'est précisément le style propre aux ministres de la Congrégation qui ne permet pas à la même Congrégation de pratiquer complètement la vraie pauvreté.

Malgré son aspect paradoxal, cette affirmation de saint Vincent s'inscrit dans la longue expérience historique des ordres religieux, qui firent tous face au même problème, comme cela s'est vu de manière paradigmatique dans l'expérience de saint François d'Assise et de l'ordre qu'il fonda. La vie communautaire et à la fois le manque de toute propriété paraissent s'exclure mutuellement. On a toujours essayé de résoudre l'apparente aporie (suivre Jésus-Christ dans sa pauvreté et avoir en même temps des propriétés) par le moyen suggéré par saint Vincent lui-même : « Observer la pauvreté dans l'esprit du Seigneur affectivement, et autant qu'il soit possible aussi effectivement », c'est-à-dire, en appelant à l'"esprit de pauvreté" et en vivant une vie très sobre. Telles sont en effet les clefs pour résoudre le problème, mais l'histoire des ordres religieux, ou de presque tous, prouve à satiété que, bien des fois, en appeler à l'"esprit" n'a pas suffi à empêcher un enrichissement communautaire et une accumulation de biens qui laisse rarement transparaître l'esprit de Jésus-Christ, qu'on dit imiter en sa pauvreté.

Le numéro 3 contient la définition de la pauvreté qui était commune à toutes les formes de vie communautaire dans l'Église au long des siècles, définition qui traditionnellement se basait, aussi bien dans les RC, à l'exemple de la première communauté chrétienne de Jérusalem : « *A l'exemple des premiers chrétiens, toutes les choses seront en commun entre nous* ».

Les huit numéros qui composent le reste du chapitre sont précisément ordonnés, saint Vincent le signale expressément dans le même numéro 2, à ce que les confrères vivent la pauvreté affectivement et effectivement. Telle est son intention. Quant à sa rédaction, nous avons déjà signalé plus haut le style bien plus disciplinaire que “spirituel” des huit numéros.

CHASTETÉ

La chasteté missionnaire s’appuie aussi, dit le numéro 1, sur l’exemple de la chasteté de Jésus-Christ. Quoique cela paraisse un peu pauvre, le fait est que les deux seuls aspects soulignés dans l’exemple de Jésus-Christ chaste sont sa naissance d’une mère vierge et le fait qu’il n’ait pas permis qu’on l’accusât du vice contraire. C’est pourtant tout ce que disent les RC sur la chasteté de Jésus-Christ comme exemple pour le missionnaire, lequel on avise comme d’une chose sûr qu’il rencontrera des dangers pour sa chasteté précisément dans son travail de missionnaire.

Tout ce qui suit dans les quatre numéros restants appartient à ce que les Constitutions actuelles désignent comme « l’ascèse approuvée par la pratique de l’Église » (Constitutions n° 30), discrète manière de se référer à des idées que saint Vincent et nombre de ses prédécesseurs depuis Pacôme n’ont pas eu peur d’évoquer de manière franche et directe — et dans un certain nombre de cas, comme celui de saint Jérôme, de manière carrément rude¹⁴ —, manière qui paraît peut-être trop crue à certains lecteurs d’aujourd’hui : attention dans la relation aux femmes, contrôle strict des sens corporels, attention aux excès dans le manger et dans le boire, attention extrême à éviter qu’on accuse à personne dans la Congrégation du “vice contraire”, être bien occupé pour éviter de dangereuses tentations contre la chasteté (il faudrait ajouter ici diverses idées sur la modestie qui sont exposées au chapitre 7^e, par exemple les numéros 3, 6 et 7).

Nous reviendrons plus avant sur le fait que, pour connaître de la meilleure manière qui soit la pensée de saint Vincent sur les conseils évangéliques, il ne suffit pas de lire ce que disent les RC. Il faut encore lire nombre de ses conférences et pas moins de ses lettres. De sorte qu’on trouvera également sur la chasteté de nombreuses idées qui n’apparaissent pas par hasard dans le chapitre 4^e des RC. Même ainsi, on ne peut éviter de signaler, comme nous l’avons fait plus haut, que ce qui est dit dans les RC sur la chasteté paraît dans

¹⁴ Le plan de formation pour une vie de virginité proposé par saint Jérôme pour la vierge Eustache inclut des exhortations à la chasteté avec des détails précis qui « feraient rougir un légionnaire » ; in LOUIS BOUYER et alii, *Histoire de la spiritualité chrétienne*, Aubier, Paris, 1966, tome I^{er}, p. 550.

son ensemble peu inspirant et même pauvre. Et, ce qui est plus important, on ne voit pas non plus expressément à cet égard ce que la chasteté du confrère a à voir avec sa mission, sinon pour l'avertir, certainement avec réalisme, que, comme on l'a dit plus haut, il rencontrera des problèmes de chasteté en se consacrant à la mission. En l'absence de cette perspective 'missionnaire', le confrère imprudent peut arriver à penser que la chasteté n'est guère qu'une affaire personnelle, une question de morale et de conscience qui n'a pas grand-chose à voir avec sa vocation de missionnaire.

OBÉISSANCE

Quant à la vision de l'obéissance de Jésus-Christ qui nous est offerte, elle n'est pas non plus très inspiratrice. On signale seulement, dans le numéro 1, l'obéissance à ses parents et à d'« autres personnes constituées en dignité, soit bonnes, soit mauvaises ». Rien n'est dit, par exemple, de l'obéissance de Jésus-Christ au Père, qui est en réalité la cause fondamentale de la rédemption de l'humanité (voir Hb 10, 5-10) et le modèle ultime de toute obéissance inspirée en Jésus-Christ.

Suit dans le même numéro une énumération de toutes les personnes auxquelles le confrère doit obéissance et qui, en l'occurrence, appartiennent toutes à la hiérarchie ecclésiastique. On notera que, le Pape mis à part, le vœu d'obéissance que fait le confrère ne l'oblige par rapport à aucune des autres personnes citées : évêques, curés. Voilà un autre signal de ce que Vincent de Paul n'avait pas les vœux à l'esprit lorsqu'il écrivit ces trois chapitres ; le confrère ne fait pas vœu d'obéir aux évêques et aux curés. L'obéissance à ces personnes est de caractère purement 'évangélique', sans relation ni expresse ni tacite à aucun vœu.

Les numéros 2 et 3 énumèrent les membres de la Congrégation auxquels on doit obéissance, de même que le style d'obéissance qui leur est dû. On trouve dans le numéro 2 une série d'expressions (auxquelles il faut ajouter la norme d'obéir à la cloche, du numéro 3) qu'on peut retrouver une à une dans une multitude de règles antérieures à saint Vincent :

- une espèce d'obéissance aveugle ;
- soumettre le jugement propre ;
- penser que ce que demande le supérieur est toujours le meilleur ;
- se rendre aux décisions du supérieur comme une lime entre les mains du charpentier.

Toutes ces manières de parler de l'obéissance ont simplement été laissées de côté dans les Constitutions actuelles. Le motif en fut sans doute ce que suggère le décret du Concile sur la rénovation et l'adap-

tation de la vie religieuse : adapter les anciennes règles « aux conditions physiques et psychiques actuelles des religieux et aussi des institutions religieuses » (*Perfectae caritatis*, n° 3). Il faut admettre avec sincérité que certaines manières de parler du passé ne sont plus compatibles avec la (saine) sensibilité actuelle. Ce qui ne veut pas dire que l'obéissance soit aujourd'hui plus commode ou moins exigeante que par le passé. On verra plus avant ce que nous dirons sur la manière qu'ont les Constitutions de présenter le thème des conseils évangéliques.

Il faut avertir une fois de plus que d'autres enseignements de saint Vincent, dans ses conférences et dans sa correspondance, ainsi que sa manière bien connue d'exercer l'autorité et d'exiger l'obéissance, complètent, et bien souvent corrigent, ce que disent les RC. De sorte qu'à partir du seul texte du chapitre 5^e on se ferait une idée très lacunaire, et même faussée, de la manière dont Vincent de Paul attendait que ses missionnaires pratiquassent l'obéissance. Malheureusement, on n'a pas toujours tenu cela en compte dans l'histoire de la Congrégation de la Mission. En de nombreux cas, l'enseignement de l'obéissance aux jeunes générations — et bien souvent aussi la pratique de l'autorité — ne s'est appuyé qu'en ce que disent les RC en leur chapitre 5^e.

Nous ne pouvons pas ne pas signaler une fois de plus que les numéros restants du chapitre 5^e évoquent dans leur ensemble une image excessivement disciplinaire et par trop pointilleuse de l'obéissance en la Congrégation. De plus, on y parle seulement de l'obéissance de ceux qui n'exercent pas l'autorité. Notre hypothétique lecteur imprudent pourra retirer des RC l'impression de ce que les personnes exerçant l'autorité étaient dans la Congrégation de la Mission au-dessus de la loi et non point soumises à l'obéissance commune.

STABILITÉ

Comme nous le disions plus haut, les RC ne mentionnent pas expressément la stabilité, bien qu'elles la présupposent. Comme nous l'annonçons également plus haut, saint Vincent évoqua à de nombreuses reprises la stabilité et jamais ne l'entendit de manière statique, comme un "demeurer" dans la Congrégation de la Mission, mais bien plutôt dans le sens dynamique de persévérer toute la vie dans la Congrégation en se consacrant à vivre sa fin qui consiste à suivre Jésus-Christ par le moyen de l'évangélisation des pauvres et les œuvres qui en découlent. Nous mettons en note de bas de page l'une des références les plus claires quant au propos que nous tenons ici¹⁵. On notera que la conférence citée en note appartient aux premiers

¹⁵ Saint VINCENT DE PAUL, *Conférences aux missionnaires* (PIERRE COSTE, pub.), tome XI^e, pp. 107-109.

temps après la fondation, ce qui indique que Vincent de Paul avait dès le début une idée très claire de ce que devait être la susdite ‘stabilité’ du confrère.

Élargissement du contenu des RC

S’il est un sujet bien étudié et connu depuis longtemps, c’est celui des diverses hésitations et variations de la pensée de Vincent de Paul sur la question des vœux, au fil des ans, de sorte qu’en isolant des citations de ses expressions changeantes, on pourrait facilement lui attribuer une manière d’envisager ce sujet qui ne fut point la sienne. Il faut avoir un esprit alerte pour le bien comprendre car, même dans les derniers temps avant la fin de sa vie, Vincent s’exprime de manières qui furent pendant des siècles propres au langage religieux. Par exemple, à peine un an avant de mourir, il emploie pour parler des vœux de sa Congrégation des expressions telles que « nouveau baptême »¹⁶, « parfait holocauste »¹⁷.

Il ne faut pas pour autant se laisser impressionner par de telles expressions et en conclure que Vincent avait une vision de nos vœux semblable à celle des religieux. Tel n’était absolument pas le cas et, pour s’en persuader, il n’y a qu’à continuer à le lire et l’on trouvera, dans la même conférence que nous avons citée en deux notes antérieures, d’autres expressions qui reflètent clairement leur caractère avant tout fonctionnel-instrumental d’“armes”. Caractère que, comme nous l’avons vu, Vincent attribue dans les RC aux conseils évangéliques et dans cette conférence également aux vœux. Par exemple : « Avoir renoncé à tout *pour faire la mission* »¹⁸ ou encore « être consacrés *pour continuer la mission* de son Fils et des apôtres »¹⁹. Et ainsi peut-on résumer sa vision en disant que, bien que nous prononcions des vœux, la Congrégation de la Mission « n’est pas une religion »²⁰.

Si grande était la conviction de Vincent de Paul de ce que les vœux-conseils de sa Congrégation sont des “armes” et qu’ils ont par nature un caractère d’abord ‘fonctionnel’, qu’il dit à leur propos non seulement qu’ils aideront à combattre les vices contraires en nous-mêmes (affirmation qui vaut aussi, bien entendu, pour les religieux, et qui plus est comme caractéristique de la vision religieuse) mais aussi que par leur moyen, « nous serons *en état de les mieux combattre* [les mêmes vices] en autrui dans les missions »²¹. Cette dernière

¹⁶ Saint VINCENT DE PAUL, *op. cit.*, tome XII^c, p. 371.

¹⁷ Ibidem, p. 372.

¹⁸ Ibidem, p. 370.

¹⁹ Ibidem, p. 372.

²⁰ Ibidem, p. 372.

²¹ Ibidem, p. 366.

expression ne laisse place à aucun doute quant à la véritable vision qu'avait Vincent de Paul sur le lieu qu'occupent les vœux-conseils dans la vocation missionnaire de sa Congrégation.

Dix mois seulement avant de mourir, Vincent de Paul consacra une série de conférences, qui sont ses dernières, pour expliquer à sa communauté le contenu des trois chapitres des RC qui évoquent les conseils évangéliques, ainsi que certains points relatifs aux documents pontificaux *Ex commissa nobis* — qui approuvait les vœux de la Congrégation de la Mission en 1656 — et *Alias nos* — qui expliquait la dimension de la pauvreté relative aux biens personnels en 1659. Dans ces conférences, Vincent s'étend avec détail sur ce qui, dans les RC, apparaît de manière condensée, et il ajoute des idées de type évangélico-théologique qui, comme nous le disions, sont plutôt rares dans le texte des RC²². À vrai dire, elles ne sont pas non plus abondantes dans ces conférences, mais la lecture en est très utile à qui veut se faire une idée plus proche de la vraie pensée de saint Vincent, qui dans les RC apparaît trop condensée et dépendante de règles antérieures, comme nous le signalions plus haut. Dans ces conférences, Vincent expose ses idées sans préciser à chaque fois si ce qu'il dit se réfère au vœu ou à la vertu correspondante ; ce qui lui importe vraiment, c'est que ses hommes — qui font certes vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance — soient en vérité et en réalité des hommes pauvres, chastes et obéissants afin de pouvoir se consacrer, ainsi libérés de tous liens, à leur mission propre.

À propos de l'obéissance, nous faisons remarquer qu'à lire le chapitre 5^e des RC, on pourrait en retirer l'impression que ceux qui exercent l'autorité dans la Congrégation de la Mission ne sont soumis à aucune des exigences de l'obéissance commune. Ici encore, il faut lire autre chose que ce que disent les RC. Par exemple, les admirables conseils sur le mode d'exercer l'autorité à un jeune confrère de seulement 27 ans, Antoine Durand, nommé supérieur d'un séminaire diocésain²³. Nous trouverons dans ces pages le meilleur Vincent de Paul, libre de toute influence, sinon sa propre expérience et le Saint Esprit de Dieu manifesté dans les enseignements de Jésus-Christ.

Mise à jour des Règles communes

Les Constitutions actuelles de la Congrégation de la Mission veulent être « tout le droit propre actuellement en vigueur dans la Congrégation »²⁴. Ce qui ne veut absolument pas dire qu'il faille gar-

²² Ibidem, pp. 365-433.

²³ Ibidem, p. 342 ss.

²⁴ XXXVI^e Assemblée générale (1980), décret n° 1.

der dans le musée des souvenirs familiaux comme autant de curiosités archéologiques d'autres écrits qui ont animé la vie de la Congrégation dans les siècles passés, particulièrement ceux qui procèdent de saint Vincent, et plus particulièrement encore les RC. De fait, la même assemblée qui fit cette affirmation a voulu que le texte des RC fût inclus dans le volume qui contient les nouvelles Constitutions, avec la claire intention que nous continuions à lire aussi les RC, à cette époque comme dans celle à venir.

Or, les Constitutions ont bien voulu essayer de "mettre à jour" non seulement le "droit" mais encore tous les aspects de la vie de la Congrégation de la Mission, y compris la question des conseils évangéliques et des vœux, auxquels est consacré le chapitre III^e de la seconde partie.

La manière dont les Constitutions évoquent la question des conseils-vœux diffère profondément de celle des RC à divers égards. Pour leur part, les Constitutions mentionnent bien les vœux et signalent en même temps avec précision quel est leur objet bien défini, pour le différencier d'autres aspects inclus dans le conseil correspondant, aspects que le confrère doit aussi garder mais qui n'est pas objet de vœu²⁵. L'inclusion exprime du vœu-conseil de stabilité, qui occupe toutefois le dernier numéro, le 39, dans le chapitre mentionné, constitue une autre différence de taille. En toute logique, le vœu de stabilité devrait apparaître en premier lieu, puisque c'est lui qui donne sens aux trois autres. Autre inclusion d'importance, sobre et riche à la fois : celle de fondements théologiques qui, par contraste, sont fort rares dans les RC, comme nous l'avons vu.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce thème, puisqu'il dépasse amplement le sujet de ce travail tel que l'exprime le titre. Comme nous le faisons déjà observer plus haut, l'intention de la Congrégation de la Mission est qu'aujourd'hui nous vivions les conseils évangéliques-vœux tels qu'ils sont exprimés dans les Constitutions sans toutefois oublier ce que saint Vincent a à nous dire à leur égard dans les RC et en d'autres lieux tels que les conférences et la correspondance.

Traduction : BERNARDO GARCÍA, C.M.

²⁵ Il est établi que la détermination concrète du contenu de chaque vœu n'est pas due à l'Assemblée générale qui élaborera les Constitutions en 1980 mais au supérieur général et à son conseil, qui appliquèrent alors les suggestions de la Congrégation des Religieux et des Instituts Séculiers. Cf. MIGUEL PÉREZ FLORES, *Des Constitutions de 1980 à celles de 1984*, in *Annales de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité*, Paris, 1984. La partie relative aux vœux se trouve aux pp. 111-115 dans l'édition espagnole (Madrid, idem).

Au sujet des malades

Le chapitre VI des Règles Communes

par Vincente de Dios Toribio, C.M.

Vivons-nous aujourd'hui ce que nous dit le chapitre VI des Règles Communes sur les malades, à savoir l'attention aux malades (nn. 1 et 2) et leur participation dans la mission (n. 3)? Certainement oui. Les avancées dans les sciences médicales et la pastorale de la santé ont tellement progressé ces derniers temps que nos saints Vincent et Louise, amis de conseils et recettes médicinales, doivent en être stupéfaits là où ils se trouvent. Mais ce que notre saint dit dans ce sixième chapitre appartient, en essence, à tous les temps : que nous prenions soin des malades et que ceux-ci saisissent l'opportunité pour évangéliser les pauvres.

I

La prise en charge des malades. Ce fut une des obsessions les plus explicites de saint Vincent : soin de la santé des missionnaires, des Filles de la charité, des pauvres qu'ils et elles assistaient, de sainte Louise tout comme elle prenait soin de lui. Le sujet a été abondamment traité par certains auteurs vinciens. Par exemple, lors de la VI Semaine Vincentienne de Salamanque en 1977¹, deux études du moment semblent désormais incontournables jusqu'à preuve du contraire : une d'André Dodin, C.M., « Vincent de Paul et les malades » et l'autre de Margaret Flinton, F.C., « Louise de Marillac et les malades ». Il nous reste permis même ainsi de continuer à lire et d'admirer les pages du saint et de relever à son rythme ses pensées les plus impactantes et répétées.

Parmi les **Conférences** du saint, il n'y en a qu'une seule dédiée au « bon usage des maladies »². Il y a un résumé assez long d'une conférence « sur l'utilité et le bon usage des maladies »³. Et deux autres

¹ *Vicente de Paúl y los enfermos*, CEME, Santa Marta del Tormes (Salamanca) 1978.

² SV XII, 29 ss.

³ SV XI, 72.

sont seulement cités : « Assistance aux malades »⁴, et « la maladie et la convalescence »⁵. Ce n'est pas énorme et cela fait surtout référence au « bon usage » tant pour la sanctification que pour l'évangélisation. Les **Lettres** sont bien plus expressives et abondantes sur ces deux aspects : la prise en charge des malades et le bon usage des maladies.

En lisant ces lettres, nous nous demandons s'il y eut un souci majeur pour notre saint que celui de la santé de ses missionnaires. Bien sûr tout procédait en lui de l'évangélisation des pauvres. Limitons-nous à quelques exemples des accents les plus urgents et émouvants :

Il demande au Père Pierre du Chesne de prendre soin du Père Dufestel, malade dans sa communauté : « *Je lui écris et le prie de faire son possible et de ne rien épargner pour se faire traiter. Je vous supplie, Monsieur, d'y tenir la main et, à cet effet, de faire en sorte que le médecin le voie tous les jours et que ni les remèdes ni la nourriture lui manquent. Oh ! Que je souhaite que la compagnie soit saintement profuse pour cela ! Je serais ravi si l'on me mandait de quelque lieu que quelque'un de la compagnie eût vendu les calices pour cela (Lettre 366)* »⁶. Il écrit au P. Blatiron : « *Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez votre pauvre vie ; contentez-vous de la consumer peu à peu pour le divin amour ; elle n'est point vôtre, elle est à l'auteur de la vie, pour l'amour duquel vous la devez conserver jusqu'à ce qu'il la vous demande, si ce n'est que l'occasion se présentât de la donner...* » (Lettre 538)⁷. À un missionnaire : « *Ne craignez point d'être en aucune façon à charge à la compagnie à cause de vos infirmités, et croyez que vous ne le serez jamais pour ce sujet ; car, par la grâce de Dieu, elle ne se trouve point chargée des infirmes ; au contraire, ce lui est une bénédiction d'en avoir* » (Lettre 2392)⁸. A Sœur Françoise Ménage, F.C. : « *La pratique de la charité, quand elle est nécessaire, comme celle d'assister les membres affligés de N.-S., est préférable à tout autre exercice* »⁹. Et à Sœur Nicole Haran : « *Vous avez raison de n'être pas scrupuleuses de perdre la messe pour assister les pauvres, car Dieu aime mieux miséricorde que sacrifice (Lettres 2397¹⁰, 2512¹¹ et 2788¹²)* ». J'ai sélectionné ces quatre textes de saint Vincent avec des idées répétées dans sa corres-

⁴ SV XII, 460.

⁵ SV XII, 471.

⁶ SV I, 531.

⁷ SV II, 184.

⁸ SV VI, 491 s.

⁹ SV VI, 496 s.

¹⁰ SV VI, 496 s.

¹¹ SV VII, 52.

¹² SV VII, 457.

pondance : vendre les calices, la santé qui appartient à Dieu, la maladie est une bénédiction pour la communauté et la charité envers les malades comme vertu la plus éminente et la plus importante.

Parfois, en ces temps de guerres et de pestes, la maladie affectait la communauté : « *Tant y a que nous sommes au bout (Lettre 1565)* »¹³. Et il précise : « *Nous avons toujours céans plus de vingt malades et convalescents. Ce sont maladies qui portent à l'extrémité et dont on a grand peine de revenir. Outre cela, quasi tous ceux qui travaillaient à Étampes y sont tombés malades. Il a fallu en envoyer 3 ou 4 pour prendre leur place, et deux pour les faire mener et solliciter dans un château voisin. De plus, nous avons six ou sept autres ouvriers épars çà et là dans ce diocèse, cherchant les paroisses destituées de prêtres, et en icelles les pauvres malades pour les préparer à la mort ou à bien vivre (Lettre 1559)* »¹⁴.

Cette « atteinte » dont parle le saint toucha particulièrement la maison de Gênes. Il y eut la peste en de nombreuses villes. Là où il y avait des missionnaires, ils ne manquèrent pas de secourir ou furent prêts à secourir les malades, comme à Rome où la peste ne fit qu'effleurer (Lettres 2087¹⁵ et 2099¹⁶). Mais c'est à Gênes où la peste attaqua le plus féroce. On disait que chaque semaine mouraient quatre à cinq mille personnes. Le dévouement des missionnaires de cette communauté fut généreux mais mortel. Des neufs prêtres de la communauté deux seulement survécurent. La réaction de saint Vincent fut si admirable qu'il est encore émouvant de lire ce qu'il dit lors d'une répétition d'oraison : « *O Sauveur Jésus, quelle perte et quelle affliction ! C'est maintenant que nous avons grand besoin de nous bien résigner à toutes les volontés de Dieu ; car, autrement, que ferions-nous que nous lamenter et attrister inutilement de la perte de ces grands zélateurs de la gloire de Dieu ? Mais avec cette résignation, après avoir accordé quelques larmes au sentiment de cette séparation nous nous élèverons à Dieu, nous le louerons et le bénirons de toutes ces pertes, puisqu'elles nous sont arrivées par la disposition de sa très sainte volonté. Mais, Messieurs et mes frères, pouvons-nous dire que nous perdons ceux que Dieu retire ? Non, nous ne les perdons pas, et nous devons croire que la cendre de ces bons missionnaires servira comme de semence pour en produire d'autres. Tenez pour certain que Dieu ne retirera point de cette Compagnie les grâces qu'il leur avait confiées, mais qu'il les donnera à ceux qui auront le zèle d'aller prendre leurs pla-*

¹³ SV IV, 511.

¹⁴ SV IV, 491.

¹⁵ SV V, 643.

¹⁶ SV VI, 23.

ces » (Entretien 174. Manuscrit des répétitions d'oraison)¹⁷. Les Lettres aux Pères Jean Martin, Blatiron, Almeras ou encore aux missionnaires de Pologne sont particulièrement significatives de sa sollicitude pour les malades.

Et s'il s'agit d'assister les pauvres malades, nous devons nous pencher avant tout au Règlement de la Charité des Femmes de Chatillonles-Dombes (novembre 1617)¹⁸.

II

La maladie est une « chaire ». La comparaison est Saint Vincent lui-même, elle se trouve dans les Règles Communes CM (chap. VI)¹⁹, et bien que les chaires ne subsistent que comme reliques d'un temps passé, le sens de la chaire garde toujours sa signification. Les Règles Communes disent que les malades :

- n'ont pas seulement à être soignés ;
- mais à « prêcher, au moins par l'exemple, comme depuis la chaire, les vertus chrétiennes... pour renforcer la vertu » ;
- et « pour être pour ceux qu'on assiste et visite comme le doux arôme du Christ ».

L'expression est dépouillée, elle annonce au malade le devoir spirituel envers lui-même et la tâche d'édifier son entourage.

Revenons à la seule **Conférence** que nous conservons du saint au sujet du « bon usage des maladies » (26 juin 1658)²⁰. C'est une conférence simple et familière. Il est arrivé en retard mais dès qu'il parle il expose clairement sa pensée :

- tout ce qui nous arrive vient de Dieu : la mort, la vie, la santé, la maladie et toujours en vue de notre bien et salut ;
- je répète une fois de plus que les malades sont une bénédiction pour la maison et pour la Compagnie, ce qui est certain du fait que notre Seigneur Jésus-Christ souhaita cet état d'affliction et l'accepta... ;
- et ici saint Vincent fustigea les « esprits girouettes » qui souhaitent changer de maison, aller d'un endroit à l'autre (il va jusqu'à les appeler damoiselles et donzelles), sous n'importe quel prétexte, par exemple sous raison d'un meilleur climat, parfois

¹⁷ SV XI, 430, dans la note.

¹⁸ SV XIII, 324.

¹⁹ RC VI.

²⁰ SV XII, 29 ss.

« seulement parce qu'ils ont eu quelque infirmité !... »²¹. « Avoir tant de cajoleries envers nous-mêmes, nous écrouler dès le moindre dommage que nous avons à souffrir, o Sauveur, voila ce que nous devons éviter »²²;

- en contraste, il cite le Père Pillé, le Père Senaux, le frère Antoine, exemples d'un bon usage des maladies, et s'y détient plein d'attention et tendresse ;
- *« nous pouvons et nous devons user des remèdes temporels qui nous sont prescrits pour le soulagement et la guérison des maladies ; faire ainsi c'est également honorer Dieu, car c'est lui qui créa les plantes et leur donna à chacune sa vertu »²³;*
- et, selon la coutume, le saint ne pouvait terminer sans demander pardon pour le scandale qu'il provoqua *« par le mauvais usage de mes légers désagréments ».*

L'**extrait** d'une conférence (n° 203) gravite autour de cette conviction : dans la maladie *« se découvre ce que l'on a et ce que l'on est ; la maladie est la sonde avec laquelle nous pouvons pénétrer et mesurer avec grande sûreté jusqu'où parvient la vertu de chacun... »²⁴.*

Les références des **Lettres** sont abondantes. Il n'est pas difficile de les trouver, mais bien de les ordonner. Nous venons de parler de la vision chrétienne de la maladie (envoyée par Dieu, état divin, bénédiction pour les proches). Le malade doit être conscient de tout cela. Lors de sa maladie et surtout lorsqu'il approche de la mort. En exemple, saint Vincent lui-même : *« Je tombai dangereusement malade il y a deux ou trois jours ; ce qui m'a fait penser à la mort. Par la grâce de Dieu, j'adore sa volonté et j'y acquiesce de tout mon cœur »* (Lettre 195)²⁵. Mais comme tant d'autre fois, le saint désire le bon sens. A une personne qui pensait trop à sa mort, il dit que *« le souvenir de la mort est bon et notre Seigneur l'a conseillé et recommandé ; mais il doit être modéré et il n'est ni nécessaire ni opportun que cette personne l'ait sans cesse en son esprit ; il suffit qu'elle y pense deux ou trois fois par jour, mais sans s'y arrêter longuement, et même, si elle se sent inquiétée et préoccupée, qu'elle n'y songe plus et qu'elle se récréé tranquillement »* (MC 143)²⁶. Il écrit du Père Jean de la Salle : *« Il avait toujours craint la mort ; mais, comme il vit dès le commencement qu'il*

²¹ SV XIII, 30.

²² SV XIII, 33.

²³ Ibidem.

²⁴ ABBELLY, lib. III, chap. 23, pag. 226.

²⁵ SV I, 291.

²⁶ Miss. Char., 143.

l'envisageait avec plaisir, il me dit qu'il en mourrait, parce, disait-il, qu'il m'avait ouï dire que Dieu ôte à la fin l'appréhension de la mort à ceux qui l'ont eue pendant leur vie et qui ont exercé la charité envers les pauvres » (Lettre 405)²⁷. Dans une autre lettre il écrit à sainte Louise : « *Je suis aussi bien en peine de vos filles malades et prie bien Dieu qu'il les sanctifie et les glorifie. Au reste, la mort de tant de martyrs était la semence du christianisme ; j'espère qu'il en sera de même à l'égard de vos filles. C'est Dieu qui a institué cette petite compagnie et qui la conduit ; laissons-le faire et adorons sa divine et aimable direction* » (Lettre 1405)²⁸. Le second biographe du saint Pierre Collet²⁹ rapporte que saint Vincent dit une fois à deux ecclésiastiques « *que tous ceux qui aimeront les pauvres pendant leur vie, n'auront aucune crainte de la mort ; qu'il en avait vu l'expérience en plusieurs occasions* ». Il est presque certain que le saint pensait au Père Jean de la Salle.

III

Il y a beaucoup d'aspects vincentiens sur la maladie que nous n'avons pas soulignés. Voici une pensée sur laquelle saint Vincent s'est arrêté plusieurs fois et longuement : « *... car quand on a ressenti en soi-même des faiblesses et des tribulations, l'on est plus sensible à celles des autres. Ceux qui ont souffert la perte des biens, de la santé et de l'honneur, sont bien plus propres pour consoler les personnes qui sont dans ces peines et ces douleurs que d'autres qui ne savent ce que c'est... Vous savez que notre Seigneur a voulu expérimenter en lui-même toutes les misères...* »³⁰. Ceci nous permet de penser que saint Vincent et également sainte Louise étaient malades chroniques, des personnes spécialement dotées pour la sensibilité et la consolation des malades.

Mais avant, entrons un peu dans le monde des pauvres auxquels ils portèrent secours personnellement et par leurs disciples. Nous savons, par exemple, de quelle façon ils envoyèrent en mission les missionnaires et les Filles de la charité dans le but d'aider les pauvres, les victimes de la guerre, en Lorraine, Champagne et Picardie, et au sein même de Paris : « *Nous avons entrepris, avec l'aide de Notre-Seigneur, l'assistance des pauvres gens qui sont en Lorraine (13) et y avons envoyé Messieurs Bécu et Rondet, FF. Guillard, Aulent, Baptiste et Bourde, deux en chaque ville de Toul, Metz, Verdun et Nancy.*

²⁷ SV I, 595.

²⁸ SV IV, 253.

²⁹ PIERRE COLLET, *Vie de saint Vincent de Paul*, II-7, 1748, p. 173.

³⁰ ABELLY II, chap. VI, p. 310.

J'espère leur fournir deux mille livres par mois » (Lettre 376)³¹. Et plus tard il énumère les bonnes œuvres qui ont lieu à Paris : « 1° de donner du potage tous les jours à près de 15.000 pauvres, tant honteux que réfugiés. 2° L'on a retiré les filles réfugiées, en des maisons particulières, où elles sont entretenues et instruites jusqu'au nombre de 800. Jugez combien de maux se seraient faits si elles étaient demeurées vagabondes. Nous en avons cent dans une maison du faubourg Saint-Denis. 3° On va retirer du même danger les religieuses de la campagne que les armées ont jetées dans Paris... Et enfin on nous envoie céans les pauvres curés, vicaires et autres prêtres des champs qui ont quitté leurs paroisses pour s'enfuir en cette ville... Les pauvres Filles de la Charité y ont plus de part que nous quant à l'assistance corporelle des pauvres » (Lettre 1511³² et 1512³³).

Pour terminer, il convient de fixer le regard sur les deux Fondateurs, Vincent et Louise, qui vécurent pour voir et considérer les pauvres, spécialement les malades. Si, comme disait le saint, la propre expérience de la maladie nous rend sensible et apte à entrer en relation avec le malade, eux, souvent malades, purent le faire. Il est évident que ce ne fut pas la seule raison, ni même plus importante. Le plus important pour eux fut l'identification du Christ aux pauvres, qu'ils n'ont jamais perdu de vue, et la réalité du Corps Mystique du Christ. C'est ainsi que l'on comprend Louise lorsqu'elle demande pardon à Vincent « pour la liberté que j'ai prise de vous envoyer ce Jésus couronné d'épines. La pensée que vous supportiez d'aussi fortes douleurs m'inspira l'idée que rien ne pourrait mieux vous soulager que cet exemple » (Lettre L649)³⁴. Nous connaissons tous à peu près de quelle manière les deux saints ont vécu la maladie. C'est pourquoi nous retracerons leur parcours brièvement.

En ce qui concerne saint Vincent, il présentait un contraste considérable entre sa robuste constitution et ses innombrables déficiences physiques. Depuis la flèche qu'il l'atteignit lors de ses 25 ans (Lettre 1)³⁵, en passant par des fièvres de toutes sortes, par des chutes de cheval ou du carrosse « l'ignominie », des gonflements et des ulcérations des jambes, calculs rénaux et rétention d'urine, purges et saignements, utilisation d'une canne et de béquilles et jusqu'à être reclus dans sa chambre où il ne pouvait bouger qu'à l'aide d'une corde attachée à une poutre : « Mes jambes deviennent tous les jours

³¹ SV I, 547.

³² SV IV, 48.

³³ SV IV, 410.

³⁴ SV II, 371.

³⁵ SV I, 4.

plus mauvaises et ne veulent plus me porter » (Lettre 3049)³⁶. « *Pour moi, je me porte assez bien, à mes jambes près, qui ne me permettent plus de dire la sainte messe et qui m'obligent de me tenir assis tout le jour* » (Lettre 3091)³⁷.

Et à propos de sainte Louise, saint Vincent lui-même nous épargne les détails lorsqu'il écrit au Père Blatiron : « *Je songe à vous parfois non sans raison comme à mademoiselle Le Gras, que je considère morte naturellement depuis dix ans ; celui qui la voit dirait qu'elle sort de la tombe, vu la faiblesse de sa constitution et la pâleur de son visage, mais Dieu sait quelle force d'esprit elle possède* » (Lettre 1022)³⁸.

La force d'esprit débordait des deux saints, et c'est avec cet esprit que tous deux remirent leur âme au Seigneur en 1660, à six mois d'intervalle. Un des objectifs évidents de l'attention au malade est de fournir le remède. Et en ce domaine le souci mutuel de Louise et Vincent ne cesse de nous émouvoir, bien qu'à cette distance de plusieurs siècles il nous fait aussi sourire. Leurs recettes étaient offertes à tous, mais elles abondaient particulièrement entre eux. Leur correspondance est un livre d'ordonnances, qui indique avant tout qu'ils vivaient dans leur temps. Les recettes que Louise recommande à Vincent sont plus nombreuses que vice-versa, et elle les lui explique en infirmière experte. Un seul exemple, bien que long : « *... je crois que votre douleur de jambe passera quand vous aurez été purgé ; permettez-moi de vous en dire une manière qui m'a été enseignée, qui n'émeut aucunement ; c'est le poids d'un écu de séné, infusé environ une heure dans le quart d'un demi setier du premier bouillon du pot de l'ordinaire, pris tout bouillant. Le faire passer se mettant à table, ou manger un potage après avoir pris cette petite quantité toute seule, bien chaud ; cela répété deux ou trois jours fait un effet de forte médecine sans en être affaibli ; et la continuation une fois ou deux la semaine, si vous vous en trouvez bien, aidera ces pauvres jambes à être soulagées. J'oubliais que cela ne peut empêcher de prendre le bouillon du matin, ni de dîner à la première table* » (Lettre 2754)³⁹.

Vincent lui répond dans sa lettre quel fut l'effet de sa prescription (Lettre 2755). En répondant à une autre prescription de Louise, Vincent lui écrivait : « *Je me porte mieux de mon petit rhume, Dieu merci, et fais tout ce que je puis pour cela : je ne sors point de la chambre ; je repose tous les matins ; je mange tout ce qu'on me donne et ai pris tous les soirs une espèce de julep que notre frère Alexandre me donne. Quant*

³⁶ SV VIII, 89.

³⁷ SV VIII, 184.

³⁸ SV III, 287.

³⁹ SV VII, 409.

à l'état de mon rhume, il est diminué de la moitié de la petite incommodité que j'en avais, et s'en va peu à peu. Selon cela, il n'est pas besoin de penser au thé. Si par accident le peu d'incommodité que j'ai empirait, j'en userais. Je prie la charité de madite demoiselle d'être en repos de ce côté-là, et la remercie de ce chef» (Lettre 2173)⁴⁰. Il lui plaisait également de prescrire des remèdes, comme celui qu'il envoya à monsieur de Comet dans sa première lettre : le remède pour guérir les calculs rénaux, que lui avait confié son maître le médecin spagirique, « en quoi je lui voyais journellement faire miracle »⁴¹. Il préfère les remèdes fait maison et simples. En 1648, il refuse qu'un pigeon soit tué afin que son sang⁴² chaud soit appliqué à son œil malade en vue de la guérison. Ce qui ne veut pas dire que saint Vincent était végétarien, puisqu'il demandait au frère Albin, le cuisinier de Turin qu'il ne cesse « pas de préparer au Père Martin des bouillons de chapons pour le nourrir et le soutenir en ses accabllements » (Lettre 2912)⁴³, et il arrive même à demander à la duchesse d'Aiguillon « un pied de cerf, qui possède la vertu de guérir l'épilepsie »⁴⁴.

De nombreuses recettes et remèdes qui nous font sourire. Nous sommes très éloignés de ce monde, bien que nous soyons actuellement envahis par des manuels de recettes abusifs dans tous les moyens de communication. Il apparait que l'homme, puisqu'il ne peut éviter la mort, met toutes ses énergies à la différer. Mais aussi, grâce à Dieu, il s'efforce à remplir la vie et la mort de sens et, espérons-le, de foi. Et c'est là que le chapitre VI des Règles Communes reste actuel. Il commence par le Christ, celui qui guérit et s'incarne dans les malades, et c'est pourquoi il faut les regarder comme le Christ ; il demande à la Congrégation une sollicitude particulière pour visiter et aider les malades corporels et spirituels, ceux de la maison et les autres, spécialement dans la mission et avec le volontariat de la Charité ; et il demande au malades non seulement qu'ils se soignent mais qu'ils prêchent par l'exemple depuis leurs couches comme depuis des chaires, qu'ils évangélisent, et qu'ils se fortifient dans la vertu. Tout ceci reste actuel. En ce temps là on l'appelait la Charité pour les Malades. Aujourd'hui nous disons Pastorale de la Santé.

Traduction : ALAIN PÉREZ CANYADAS, C.M.

⁴⁰ SV VI, 136.

⁴¹ SV I, 7.

⁴² ABELLY, lib. I, chap. L, pag. 245.

⁴³ SV VIII, 36.

⁴⁴ Cf. DODIN, *l.c.*

ÉTUDE

Les Règles Communes primitives de la Congrégation de la Mission

par John Earl Rybolt, C.M.

I. Introduction

Saint Vincent inaugura la publication définitive des Règles Communes en affirmant qu'il y avait eu d'autres règles avant celles qui furent finalement données à la Congrégation en 1658.

« Voici enfin, mes très chers Frères, voici les Règles ou Constitutions communes de notre Congrégation, que vous avez tant désirées, et si longtemps attendues. Il est vrai qu'on a laissé passer trente-trois ans ou environ qu'il y a que notre Congrégation est instituée, sans que nous vous les ayons données imprimées : mais nous en avons usé de la sorte, tant pour imiter notre Sauveur Jésus-Christ, en ce qu'il a commencé à faire, plutôt qu'à enseigner, que pour obvier à plusieurs inconvénients, qui eussent pu naître de la publication trop précipitée des mêmes Règles ou Constitutions, dont l'usage et la pratique auraient ensuite paru peut-être ou trop difficiles, ou moins convenables. Or, notre retardement et procédé en ceci nous ont garantis, par la grâce de Dieu, de tous ces inconvénients ; et ont fait même que la Congrégation les a peu à peu et suavement pratiquées, avant qu'elles aient été mises en lumière. Et en effet, vous n'y remarquerez rien, que vous n'avez depuis longtemps mis en pratique, même avec une sensible consolation de ma part, et une mutuelle édification de vous tous »¹.

Les découvertes récentes de trois textes plus antérieurs ont mis en lumière les premières règles qui ont servi de bases aux Règles Communes. Le premier texte, le plus ancien, d'après l'ancienne syntaxe du Français, a été découvert parmi les documents de l'ancienne Constantinople (aujourd'hui Istanbul), dans la maison de Saint Benoît². Cette fondation fut dirigée par des membres de la Congrégation depuis 1783, succédant alors aux Jésuites. J'ai été conduit à examiner ces archives car je soupçonnais qu'une ancienne maison pouvait contenir

¹ Règles Communes, entête de Saint Vincent de Paul.

² Archives de la Congrégation de la Mission, Paris (ACM Paris) Constantinople, St. Benoît, Carton VIII, B, 3.

des pièces inconnues ailleurs et peut-être m'amèneraient à Saint Vincent lui-même. Cette hypothèse a été au moins en partie démontrée comme vraie.

Le deuxième texte se trouve aux Archives provinciales de la Congrégation de la Mission à Madrid. Contrairement aux deux autres textes étudiés dans cet article, celui-ci est daté de 1699. Il a été rédigé par Jean-Claude Paris (1669-1755) qui, pour différentes raisons, a écrit la page de garde en italien et a transcrit son nom en Jouanni Claodii Parigi³. Comment ce texte arriva à Madrid reste inconnu. Je possède une copie de ce document dans mes fichiers.

Le troisième texte a été découvert aux Archives Départementales de l'Aube, à Troyes, qui m'ont permis de le consulter. Le premier à mentionner ce texte a été Joseph Guichard qui a examiné avec soin les listes qui dressent ce qui est conservé aux Archives départementales de France et qui a organisé ses informations sur une version dactylographiée conservée aux archives de la Congrégation de la Mission à Paris. J'ai découvert cette mention en travaillant le fond Guichard. La Congrégation avait une fondation à Troyes de 1637 jusqu'à la Révolution. C'est au cours de cette dernière que les archives de cette maison ont été saisies par l'État. C'est probablement pour cette raison que l'on retrouve ce manuscrit aux Archives Départementales. La syntaxe du document est plus moderne en comparaison avec celle du texte de Constantinople, mais à part cela, c'est presque le même⁴.

Il y a certainement d'autres textes conservés dans différentes archives, comme celui qui se trouve à la Bibliothèque municipale de Bordeaux (Mériadeck) mais seulement ces trois-là sont examinés à cause de leur nature représentative.

La raison de la publication de ces premières règles est d'avoir à disposition en imprimé un autre texte inconnu (ou en fait non-reconnu) de Saint Vincent de Paul. Sa valeur consiste en ce qu'il montre comment ses idées se sont développées au cours des années, des débuts de la Congrégation à la publication des Règles Communes en 1658.

II. Identification

La marque distinctive des ces trois premiers textes réside dans leur titre : « *Règlement pour la Congrégation de la Mission* ». Ce titre a son importance puisqu'il contraste avec une version similaire des

³ Il porte la référence suivante : « 1 Re. 1, N.I. ».

⁴ Archives départementales de l'Aube, 5 G 39, 22 pages, papier.

règles que l'on trouve dans les règles standards du séminaire interne fidèlement copiées par des générations de novices (ou de séminaristes). Une version italienne datée de 1831 nomme cette compilation ainsi : « *Résumé des Règles* »⁵ et la version officielle promulguée par Antoine Fiat en 1888 omet le titre traditionnel et lui en donne un plus descriptif, mais qui au final reste moins précis : « *Pars Prior ea complectens quae missionarios universim attingunt* »⁶. En d'autres mots, comme partie des règles du Séminaire Interne, apparaissent ici, dans la première partie, les matières qui traitent des missionnaires en général. Les éditeurs ont cru par erreur que les règles à suivre, prises « *ex antiquissimis Codicibus, quibus a temporibus S. Vincentii usque ad finem saeculi XVIII usi sunt Missionarii* » [en provenance des premiers manuscrits que les missionnaires ont utilisé du temps de saint Vincent jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle], étaient seulement un résumé des Règles Communes et non une version préliminaire ou 'primitive' de ces dernières. Les traducteurs ont pris quelques libertés lors de la traduction du texte français en latin en 1888, probablement pour tenter d'ajourner les règles⁷.

Le texte de Constantinople (C) est un petit livret de 15 × 20 cm, non relié et non numéroté. Les règles y sont écrites en français, à l'encre et d'une seule main, sur six pages contenant approximativement trente lignes chacune. Le reste du livret contient des informations relatives au Séminaire Interne (Noviciat) de la Congrégation, telles que les règles, les coutumes et les pratiques, les méthodes de confession, écouter la Messe, l'examen particulier ou général et les préférences. Le texte madrilène est à peu près de la même taille que la version C, avec les règles en français, à l'encre et d'une seule main. Les règles couvrent six pages, contenant approximativement trente lignes. Le livret complet, avec les règles du Séminaire Interne, contient soixante et une pages. Le texte de Troyes (T) est un livret un peu plus grand, en papier relié, marqué « Séminaire ». Les règles en question, rédigées en français et à l'encre, sont l'œuvre d'un seul écrivain. On a ouvert le livret et complété d'environ quatre pages contenant quarante lignes chacune. Le reste de T, comme C et M, est composé d'articles pour le Séminaire Interne. Dans tous les textes,

⁵ *Regole e Pratiche*, Règles du Noviciat, De Andreis Rosati Memorial Archives, DePaul University, Chicago, Illinois, Perryville, papier, p. 5.

⁶ *Regulae Seminarii Interni Congregationis Missionis. Monita ad Curatores*, Paris, 1888.

⁷ Pour deux exemples parmi beaucoup, Règle 3 : « N'aspirez à aucun bénéfice » devient « *Ad nullum beneficium aut dignitatem ecclesiasticam aspirare* » (N'aspirez à aucun bénéfice ou dignité ecclésiastique). Règle 5 : « Obeir au supérieur », devint : « *Superioribus... obedire* » (obéir les supérieurs).

le « Conseil » donné par Saint Vincent pendant les retraites de 1632 et 1635 apparaît après, suivi par les règles pour le Séminaire Interne⁸; dans beaucoup de textes, cet enchaînement sera suivi dans les publications postérieures comme dans la version latine publiée en 1888.

Excepté le texte madrilène, aucun des livrets n'est daté ou porte le nom ni du rédacteur ni du propriétaire. Cependant, ces livrets ont été manifestement copiés par des étudiants du Séminaire Interne (dont un est inconnu) pour leur propre usage. En toute vraisemblance, ils ont trouvé leur chemin vers les archives des maisons de Constantinople et de Troyes à un moment donné grâce au confrère qui les a rédigés et laissés derrière lui, soit à sa mort soit lors de son départ de la maison. Le manuscrit T contient quelques notes supplémentaires d'une autre main qui consistent en quelques lettres et chiffres, qui semblent être des références à d'autres textes, mais qui ne se réfèrent pas aux Règles Communes. Elles apparaissent en notes de bas de page.

L'importance d'une identification correcte de ces règles sera visible par le biais d'une comparaison entre le texte des Règles Communes primitives et le texte des Règles Communes officielles. Les Règles Communes primitives renferment l'inspiration originale de Vincent pour ses confrères. Il fait souvent référence aux règles dans ses lettres (« *les petites règles* »), qu'il cite d'une façon générale, et qu'une étude plus approfondie que celle présentée ici montrera facilement qu'il a suivi ses premières idées tout au long de sa vie avec quelques rares exceptions.

Pour l'instant, il n'y a aucun moyen de dater la première composition de ces règles mais des indications apparaissent dans la correspondance du saint en ce qui concerne les « *petites règles* » comme il les appelle souvent⁹. Un emploi de la journée pour les missions était existant en 1632 puisqu'il reflétait dans le « conseil » donné par le fondateur lors de la retraite de cette même année¹⁰. En 1635, il écrivait : « *Nous n'avons pas encore fait nos règles* »¹¹ mais ceci semble se référer à l'entière complexité des règles communes et particulières. Ces règles communes primitives ont certainement existé dès 1637 lorsque

⁸ *Recueil des maximes, règles, pratiques, usages et coutumes qui composent le Règlement du séminaire interne de la Congrégation de la Mission*, livret, daté de 1819, ACM Paris.

⁹ Lire par exemple SV I, lettre 30, p. 66, 1628 ; lettre 91, p. 139, vers 1631 ; lettre 142, p. 204, juillet 1633 ; lettre 365, p. 528, 1838.

¹⁰ Conférence 83, SV XI, p. 100.

¹¹ Lettre 195, SV I, p. 291.

le premier Séminaire Interne commença à Paris. Un autre témoignage ancien se trouve dans la description que Vincent a faite de l'emploi de la journée dans sa lettre importante à Jeanne de Chantal datée de 1639¹². L'importance de ces règles pour la vie vincentienne est démontrée par le fait qu'elles sont les premières règles données sous forme de livrets destinés aux candidats entrant. De plus, les Règles primitives semblent dériver principalement de l'expérience de Saint-Lazare. Par exemple, la mention régulière « le supérieur » renvoie indubitablement à Saint Vincent lui-même, comme elle le fait dans les règles des Filles de la Charité. En contraste, cependant, le premier texte des règles du Séminaire Interne que nous possédons, édité par Saint Vincent lui-même et daté de 1652, ne contient pas les Règles Communes primitives. Aussi, il serait facile de conclure que ces règles primitives étaient encore les règles de la Congrégation cette année-là et disponibles à tous, puisque les Règles Communes officielles furent publiées seulement six années plus tard. Parce qu'elles étaient encore les règles couramment observées, il n'y avait pas nécessité à ce qu'elles soient ajoutées aux livrets individuels copiés par les étudiants séminaristes.

Un élément des Règles Communes primitives semble parler en défaveur de leur ancienneté : l'emploi de la journée. À première lecture, il semble apparaître que cette section était conçue uniquement pour le Séminaire Interne, vu qu'il est très statique et idéalisé. La seule activité mentionnée, à part la prière, est l'étude. Cette focalisation, cependant, change dans le dernier article qui offre un programme pour ceux donnant des missions. Ainsi, il n'y a pas de différence mentionnée entre les activités des prêtres et celles des frères. Même s'il est bien connu que Saint Vincent a maintenu d'autres exercices, comme la répétition d'oraison et les conférences hebdomadaires, ceux-ci ne sont pas reflétés dans ce programme journalier, du fait peut-être que ce programme était ancien et donnait seulement un résumé général. Assurément, Vincent lui-même ne l'a pas observé dans toutes ses particularités, étant donné ses nombreuses rencontres, ses conférences, sa correspondance et autres responsabilités administratives. En examinant attentivement les dates de ses nombreuses lettres, il semble avoir pris un jour de repos les jeudis, mais le programme ne fait pas de distinction parmi les jours de la semaine ni même parmi les fêtes ou les saisons de l'année, sauf lorsqu'il prescrit la retraite annuelle. Il y a d'autres références occasionnelles ailleurs, cependant la marche quotidienne n'y apparaît pas. Il est pos-

¹² Lettre 383, de Troyes, 14 juillet 1639, SV I, p. 561.

sible que cette dernière eut été un développement de ce programme généralisé¹³.

Les éditeurs des règles du Séminaire Interne de 1888 se sont trompés sur la nature réduite de l'article final de l'emploi de la journée puisqu'ils l'ont publié seulement par une note de bas de page et ont inséré à la place un texte plus précis. Ceci peut être trouvé dans les notes de l'article XVI.

Une autre indication de l'ancienneté de ces règles est qu'elles et les anciennes règles des Filles de la Charité suivent le même format. C'est-à-dire que les Règles Communes primitives de la Congrégation de la Mission consistent en trente trois articles spécifiques suivis d'un emploi de la journée composé de seize articles. Dans le cas des règles des sœurs, il y a quarante trois articles mais qui sont développés plus largement que ceux pour les missionnaires. Suit alors un emploi de la journée composé de vingt-sept articles, eux-mêmes plus développés que ceux pour les prêtres et les frères de la Mission¹⁴. Ce fort développement à partir du style presque laconique des Règles primitives à l'ancienne version des Règles Communes des sœurs montre combien le fondateur a travaillé sur ses idées. Sa tendance à en donner des détails peut être appréciée encore dans la Règle 32 qui commence à avoir plus l'air des exhortations que l'on trouve dans les Règles Communes.

Saint Vincent est décédé avant la publication des Règles Communes et Particulières des sœurs et ses nombreuses conférences au Filles de la Charité traite de l'ancienne forme de leurs règles dans quarante trois articles. Les « Règles Communes » officielles ont été finalement publiées dans une version significativement révisée par René Almérás en 1672. En contraste, les conférences de Vincent à ses confrères traitaient de l'actuel texte des Règles communes qu'il a publié en 1658 et non des Règles primitives transcrites ici.

III. Publication

La publication du texte des Règles Communes primitives (partie IV) est offerte avec la syntaxe originale en Français issu du manuscrit C car il apparaît comme le plus ancien des trois¹⁵. À l'épo-

¹³ Ces différences auraient été codifiées dans le Coutumier rédigé pour Saint-Lazare et d'autres maisons.

¹⁴ Pour la version anglaise de ces textes, PIERRE COSTE, *Vincent De Paul. Correspondence, Conferences, Documents*, ed. et trans. Marie Poole et al., Hyde Park, NY, 2003, vol. 13b, pp. 147-169.

¹⁵ L'auteur remercie Bernard Koch cm pour son aide apportée dans le déchiffrement de ces parties difficiles du texte.

que de la rédaction, certainement vers la fin du XVII^{ème} siècle, l'orthographe, l'utilisation des accents, les majuscules, les abréviations et les ponctuations n'avaient pas été standardisées. Le texte M est daté de 1699 et la syntaxe y est moins bonne comparée au style des deux autres versions. Le manuscrit T, au regard de la syntaxe et du style d'écriture, date du XVIII^{ème} siècle. Là où dans quelques endroits M ou T diffèrent substantiellement de T, ces variations sont mentionnées. Quelques explications en sont offertes dans les notes lorsqu'elles apparaissent. De plus, il sera fait mention des erreurs qui ont pu se glisser dans le texte, surtout que les directeurs du Séminaire Interne, normalement, ne vérifiaient pas l'exactitude du travail accompli par leurs novices.

Après le texte, dans la partie V, j'ai présenté sous forme synoptique les Règles Communes primitives et des parties essentielles des Règles Communes officielles de 1658 qui citent l'ancien texte. Il deviendra évident que Vincent a généralement suivi le texte de ses Règles Communes primitives mais il a offert généralement un texte plus riche et plus satisfaisant dans ses Règles Communes officielles, celles-ci étant clairement plus développées au niveau de la terminologie spirituelle et théologique. Je laisse à d'autres le soin d'y déceler plus de comparaisons et d'éclairer un peu mieux ces textes. Les Règles Communes officielles — c'est bon de le noter — ont été écrites en français d'abord puis traduites en latin, probablement par quelqu'un d'autre que le fondateur. Le texte français semble être de Vincent lui-même alors que la traduction latine est sèche et rate occasionnellement le sens de l'original. Le texte français des Règles Communes utilisé ici est celui publié aussi en 1658 pour l'usage à la fois des frères, des clercs et des laïcs. Le texte français moderne suit celui-ci de près mais comporte quelques changements requis pour des lecteurs modernes¹⁶.

La différence la plus évidente entre les Règles Communes primitives et les Règles Communes de 1658 réside dans l'omission de l'emploi de la journée. Dans bien des cas, Vincent a déplacé les règles de cette section dans un des chapitres d'un travail plus tardif. Mais il a pu apparemment penser qu'il pouvait simplement réclamer que *« tous garderont exactement l'ordre de la journée, qu'on a accoutumé d'observer en la Congrégation, soit dans la maison, soit dans les mis-*

¹⁶ Le texte des Règles Communes dans le « Codex Sarzana » ne contient pas ces points de règle, lesquels pareillement au fait qu'ils aient été omis assez tôt. Pour ce texte, lire « Codex Sarzana », JOHN E. RYBOLT, C.M., *Vincentiana*, n° 35, 3-4 (1991), pp. 307-406.

sions, particulièrement à l'égard des heures du lever et du coucher, de l'oraison, de l'office divin et des repas »¹⁷.

D'autres différences sont relevées comme l'omission de certains points qu'il n'a pas pour différentes raisons maintenu. Règle 30 : « *N'aller au jardin hors des heures de récréation sans permission* ». Ceci semble avoir été applicable seulement pour l'immense propriété de Saint Lazare et par conséquent a moins de signification pour les petites maisons. Une autre omission notable est la règle 4 : « *Employer tout le temps de sa vie aux exercices de la Mission* ». Comme le développement des vœux de stabilité a pris du temps à se concrétiser, il était indubitablement judicieux d'en omettre le traitement, particulièrement parce que les Règles communes de 1658 ne font pas mention des vœux mais seulement des vertus.

En contraste, quelques unes des règles primitives ont été clarifiées et rendues plus exigeantes comme la décision du supérieur désignant un compagnon de voyage (Règles 7 et 8).

Quelques petits changements sont intéressants. Dans la règle 28, l'exception concernant la prise du petit-déjeuner, qui n'a jamais été considéré comme un repas et donc n'était pas débuté par la prière dite avant les repas, n'était pas inclus dans les Règles Communes. Il est possible que la coutume se soit généralisée à partir de 1658. La liberté de faire une marche avec un externe dans la cour ne trouve pas son sens à partir de la Règle 29 ni dans les Règles Communes.

Dans l'emploi de la journée, Règle 2, « *être entièrement habillé* » est adouci en « *décentement vêtu* », probablement en vue de l'évidente nécessité qu'il faut quitter quelques fois sa chambre pour « *satisfaire à ses nécessitez* » avant d'être complètement habillé¹⁸. L'omission dans le Règle 4 de l'obligation de célébrer les petites heures en commun était probablement due au fait qu'il était impraticable de programmer ceci avec la nécessité de célébrer la Messe et de se munir de servants d'autel parmi les étudiants.

Au-delà des différences dans les mots ou dans les omissions de certaines sections, on reconnaîtra facilement que les additions importantes ont été faites pour les Règles Communes et qu'elles n'apparaissent pas dans les Règles primitives. Elles proviennent sûrement de l'expérience de Vincent en ce qui concerne la vie de ses confrères. Son assertion disant que « *vous ne trouverez rien en eux que vous n'étiez en train de faire depuis longtemps* » n'est pas complètement justifiée.

¹⁷ Règles Communes, X, 16.

¹⁸ Il est intéressant de noter qu'aucune version des Règles Communes ne mentionne des détails sur l'habillement.

La partie VI présente une traduction anglaise des Règles Communes primitives seules. Elles peuvent être facilement comparées aux Règles Communes de 1658 en se référant aux nombres de chapitre et d'article apparaissant dans la table de comparaisons.

La partie VII présente brièvement les analyses de l'ordre interne des règles elles-mêmes. Elles se déplacent de la forme brève et générale vers la forme longue et spécifique.

IV. Texte

RÈGLEMENT POUR LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

Premièrement Le principal¹⁹ du Missionnaire doit estre de travailler a sa propre perfection 2^m au salut des pauvres gens des champs 3^m a l'avancement de lestat ecclesiastique en la vertu.

2^e Vivre en pauvreté, et en commun.

3^e N'aspirer a aucun bénéfice.

4^e Employer tout le temps de sa vie aux exercices de la Mission.

5^e Obéir au supérieur, et a tous ceux qu'il aura commis pour le représenter tant a la ville qu'aux champs²⁰.

6^e User de toutes les precautions imaginables pour conserver la pureté interieure, et exterieure.

7^e Ne sortir jamais de la maison sans la permission du superieur, ou de celuy qui le represente; ny sans dire les lieux ou l'on va et les affaires qu'on y a; et au retour se représenter a luy pour luy rendre compte de son voyage²¹.

8^e L'on ira dehors que deux a deux, et celuy qui servira de compagnon donnera le devant a l'autre²², et le laissera parler.

9^e Ne jamais menger aux maisons externes de la ville, ny des champs, ny faire manger personne a la maison sans permission expresse du superieur.

10^e On mettra les lettres qu'on escrira avant de les cacheter, entre les mains du superieur pour les envoyer, ou les retenir selon qu'il trouvera a propos, sans jamais en escrire autrement, ny ouvrir celles

¹⁹ Bien que "principal" soit un nom, la traduction réclame l'addition d'un autre terme pour compléter le sens. La version de 1888 traduit ainsi: « *Praecipua Missionariorum cura est* ».

²⁰ T: "p.5.a.5.6.a.1."

²¹ T: "8.a.4."

²² M: "à son compagnon".

- qu'on aura receu, sans les avoir fait voir auparavant au dit superieur*²³.
- 11^e *Faire les exercices spirituels tous les ans une fois*²⁴.
- 12^e *Rendre compte de temps en temps de sa conscience au superieur*²⁵, *ou a tel qu'il députera.*
- 13^e *Dire tous les vendredys sa coulpe au superieur ou a celui qui le represente a la ville ou aux champs en presence des autres. Et escouter volontiers les advertissements qui [seront donnés ; et faire de bon cœur les paenitences qui seront ordonnées (T, M)²⁶ [seront ordonnéz]²⁷.*
- 14^e *Suivre les advis de celui que le superieur deputera pour les choses spirituelles, et se confesser a luy deux fois toutes les sepmeinnes sçavoir le mercredy, et le samedy apres l'office du matin.*
- 15^e *S'entreavertir charitablement les uns les autres de ses manquements, et recevoir avec humilité les advertissements qui nous seront donnéz*²⁸.
- 16^e *Donner avis au superieur des manquements qu'on aura remarqué parmi les autres, et trouver bon qu'on l'advertisse des nostres.*
- 17^e *Se porter un grand respect les uns les autres et vivre neantmoins d'une maniere toute cordiale ensemble sans jamais se tutoyer, ny toucher par familiarité*²⁹.
- 18^e *Ne point loüer ceux qui preschent, catechisent confessent, ou reussissent dans les emploicts exterieurs, mais ceux qui sont fort vertueux et interieurs*³⁰.
- 19^e *Esviter esgallement les amitiés particulieres et les aversions*³¹.
- 20^e *Ne point parler de la conduite, ny des affaires de la maison, ny de celles du temps.*
- 21^e *Ne parler jamais mal de personne, et principalement du Superieur.*

²³ T: "Cassianus instit. lib. 4 cap.", une référence à *De institutis coenobiorum* par John Cassian.

²⁴ M: l'ordre des trois règles suivantes est 12, 13, 11, en comparaison avec C.

²⁵ M: "Luy rendre compte de temps en temps de sa conscience".

²⁶ Le texte de Troyes donne plus de sens et s'explique comme étant une haplographie, c'est-à-dire que l'œil du copiste a sauté par inadvertance d'une phrase, *seront donnés*, à une phrase similaire dans la ligne suivante, *seront ordonnéz*, omettant alors de nombreux mots dans l'intervalle.

²⁷ T: "p.8.a.5".

²⁸ T: "p.5.n.7.8.p.7.a.18.p.8.a.7".

²⁹ T: "5.a.6".

³⁰ T: "p.6.n.7.p.5.n.9".

³¹ M: "et aversions".

- 22^e *Garder fidèlement silence du depuis [Garder le silence depuis (T, M)]³² les prieres du soir jusques au landemain incontinent apres [le (T)] disné³³ et depuis la fin de la recreation jusques apres le souper³⁴.*
- 23^e *Ne point visiter ses compagnons en leur chambres, ny s'entretenir ensemble hors les heures de recreation.*
- 24^e *On fera tousiours lecture a table, tant a la mission³⁵, qu'à la maison³⁶.*
- 25^e *Ne manger a la maison les vendredys au soir que d'une sorte de mets, qui sera des legumes, pruneaux ou herbages pour honorer la passion de nostre seigneur.*
- 26^e *Tous les exercices de la mission³⁷ se feront gratis.*
- 27^e *Ne rien prendre des externes, ny donner³⁸ sans la permission du superieur.*
- 28^e *Ne boire ny manger hors le repas, ceux la neantmoins, qui auront besoin de desieuner pourront prendre un morceau de pain, et un doigt de vin.*
- 29^e *Ne parler aux externes sans permission et ne jamais les mener en sa chambre, ny s'entretenir, dans le cloestre ne faire plus dun tour ou deux³⁹.*
- 30^e *N'aller⁴⁰ au jardin hors les heures de recreation sans permission.*
- 31^e *A larrivée, et a la sortié de la mission recevoir la benediction de Messieurs les curéz et en leur absence de messieurs les [leurs (T, M)] vicaires, et ne rien faire d'importance sans leur permission, et leur communiquer [sans leur communiquer (T, M)], comme les-tablissement de la charité, la communion des enfans, la procession, l'administration des sacrements aux malades et se bien garder et bien faire contre leur gré.*

³² Une simple expression dans T.

³³ M: "incontinent diné".

³⁴ T: "p.8.n.4".

³⁵ M: "tant à la maison qu'à la mission", un ordre des mots plus logique.

³⁶ T: "Cassianus instit. lib. 4, cap. 17, a Cappadocis rixantibus... dicit". La référence rappelle l'origine de la lecture à table que Cassian a attribuée aux moines en Cappadoce, non pas tant considérée comme un exercice spirituel que pour couper court aux discussions inutiles et aux querelles.

³⁷ M: "de la maison", clairement une erreur de transcription pour "de la mission".

³⁸ M: "ny rien prendre sans la permission", peut-être une autre haplographie.

³⁹ T: "8.a.6".

⁴⁰ M: "N'aller jamais".

- 32° *Estre fort circonspect a proposer les difficultez qu'on aura trouvez en confession, en sorte qu'on ne puisse entendre de qui on parle. La compaignié doit faire en ce poinct une attention sans⁴¹ pareille et pour mortifier la trop grande affection⁴² qu'on a de dire ce qu'on a trouvé de nouveau. Lon ne proposera aucune difficulté sur les cas qu'on aura rencontrez que par ladvis du superieur⁴³.*
- 33° *Nul ne s'appliquera aux visites des malades ny aux accommodements que par l'ordre du Superieur.*

EMPLOY DE LA JOURNÉE

- Premierement Se lever a quattres heures, et faire le signe de la croix, et dire benedicta sit sancta atque individua trinitas nunc et semper, et per infinita secula seculorum. Amen. Sancta Dei genetrix sit nobis auxiliatrix. Amen.*
- 2° *Employer une demie heure a s'habiller, faire son lict et satisfaire a ses necessitez. Ne point sortir de la chambre sans estre entierement habillé.*
- 3° *Durant ce temps⁴⁴ garder le silence marcher sans bruit, faire ses actions avec un esprit tranquille et recueilly se ressouvenant que bientost on doit entrer en oraison.*
- 4° *Donner une heure de temps a l'oraison au lieu destiné, et au sortir d'icelle dire prime, tierce, sexte, [et (T, M)] nonne en commun.*
- 5° *Celebrer ou ouir la Sainte Messe a son tour.*
- 6° *Estant de retour en sa chambre flechir les genoux ce qu'il faut observer toutes les fois qu'on y entre et qu'on en sort⁴⁵ pour offrir a J.Ch. ce qu'on va faire [desirant que ce soit (T)]⁴⁶ pour accomplir la volonté de Dieu et nous avancer en son amour.*
- 7° *Lire un chapitre du nouveau testament teste nuë et a genoux avec trois acts. 1^{er} adorer les veritez qui y sont contenuës. 2^e Entrer dans les sentiments avec les quelles nostre Seigneur les a prononcéz. 3^e Se resoudre a pratiquer les conseils qui y sont contenus et puis*

⁴¹ M: "attention non pareille".

⁴² M: "mortifier l'affection trop grande qu'on a".

⁴³ T: "p.6.n.13".

⁴⁴ M: "ce temps la".

⁴⁵ M: "toutes les fois que l'on en sort, ou qu'on y entre".

⁴⁶ Peut-être une clarification d'un passage obscur. M: "pour offrir ce que l'on va faire desirant accomplir".

- s'occuper*⁴⁷ *a l'estude ou autre exercice qui nous aura esté marqué*⁴⁸ *par le superieur.*
- 8^e⁴⁹ *Immédiatement devant disner faire un examen*⁵⁰ *particulier touchant la vertu qu'on s'est propose d'acquérir ou le vice qu'on veut extirper*⁵¹.
- 9^e *Disner a unze heures, et apres faire une heure de recreation en forme de conference gayement et modestement.*
- 10^e *Après la recreation se rentrer dans sa chambre, et s'employer [s'addonner (T)] a lestudes comme au matin.*
- 11^e⁵² *A deux heures dire vespres et Complies en commun puis employer un quart d'heure*⁵³ *a la lecture spirituelle.*
- 12^e *A cinq'heures dire matines, et laudes.*
- 13^e *A six heures et demie l'examen particulier, le souper et la recreation.*
- 14^e *A huict heures et un quart faire l'examen general avec les prieres ordinaires et la lecture du suiet de l'oraison pour le landemain matin.*
- 15^e *A neuf heures se coucher se recommandant a la tres sainte trinité, et a la sainte Vierge, afinq' nos premieres, et dernieres pensez*⁵⁴ *soint adresséz à Dieu et a sa sainte Mere.*
- 16^e *On observera le mesme ordre aux missions excepté qu'on*⁵⁵ *ira a six heures a leglize pour en sortir a unze, qu'on y retournera a deux pour en sortir a cinq', et qu'on dira vespres et complies a une heure, et matines et laudes a cinq heures*⁵⁶.

⁴⁷ M : "s'appliquer".

⁴⁸ M : "à autres exercices qui nous auront esté marqués".

⁴⁹ M : Peut-être que, par accident, le copiste a omis de numéroté cette règle, et qu'il a alors numéroté 8 ce qui dans les autres textes est 9, et ainsi de suite jusqu'à la fin.

⁵⁰ M : "faire l'examen".

⁵¹ T : "infra p. 18".

⁵² M : Le copiste a interverti l'ordre de cette règle et de la suivante.

⁵³ M : "employer un quart à la lecture".

⁵⁴ M : "afin que nos dernieres prieres et pensées".

⁵⁵ M : Le copiste a copié par erreur : "L'on observera... que l'on ira".

⁵⁶ La publication en 1888 des règles du Séminaire Interne a substitué ce qui suit en faveur de l'article XVI : "In Missionibus, ea quae sequuntur inviolabiliter observare : 1^o Horâ quartâ surgere et nonâ cubitum ire. 2^o Orationi mentali vacare. 3^o Horas canonicas in communi recitare. 4^o Horâ statuta Sacrum celebrare. 5^o Ab ecclesia non egredi sine Superioris facultate, causam egressûs illi exponendo. 6^o Lectionem libri spiritualis ad mensam non omittere. 7^o Quâlibet feriâ sexta capitulum celebrare" (p. 18).

V. Comparaison des textes

Règlement pour la Congrégation de la Mission	Règles Communes, 1658
Premièrement Le principal du Missionnaire doit être de travailler à sa propre perfection ; 2 ^m au salut des pauvres gens des champs ; 3 ^m à l'avancement de l'état ecclésiastique en la vertu.	C'est pourquoi sa fin est : 1° de travailler à sa propre perfection, en faisant son possible pour pratiquer les vertus que ce souverain Maître a daigné nous enseigner, de parole et d'exemple ; 2° de prêcher l'évangile aux pauvres, particulièrement à ceux de la campagne ; 3° d'aider les ecclésiastiques à acquérir les sciences et les vertus nécessaires à leur état. (I, 1)
2 ^e Vivre en pauvreté, et en commun.	chacun tâchera, selon son petit pouvoir, de l'imiter en la pratique de cette vertu [pauvreté] (III, 1)
3 ^e N'aspirer à aucun bénéfice.	il n'aspirera pas même à aucun bénéfice (III, 10)
4 ^e Employer tout le temps de sa vie aux exercices de la Mission.	—
5 ^e Obéir au supérieur, et à tous ceux qu'il aura commis pour le représenter tant à la ville qu'aux champs.	nous obéirons exactement à nos Supérieurs, et à chacun d'iceux, (V, 1)
6 ^e User de toutes les précautions imaginables pour conserver la pureté intérieure et extérieure.	c'est pourquoi chacun apportera de son côté tout le soin, la diligence et la précaution possible pour conserver entièrement cette chasteté, tant à l'égard du corps, qu'à l'égard de l'âme. (IV, 1)
7 ^e Ne sortir jamais de la maison sans la permission du supérieur, ou de celui qui le représente ; ni sans dire les lieux où l'on va et les affaires qu'on y a ; et au retour se représenter à lui pour lui rendre compte de son voyage.	Personne ne sortira de la maison, sinon comme, quand, et avec qui le Supérieur le jugera à propos, auquel il appartiendra de nommer le compagnon, s'il n'a délégué quelque autre pour le faire. (IX, 11)

Règlement pour la Congrégation de la Mission	Règles Communes, 1658
8° L'on ira dehors que deux à deux, et celui qui servira de compagnon donnera le devant à l'autre, et le laissera parler.	et celui qui aura été donné pour compagnon donnera le devant à l'autre et le laissera parler. (IX, 11)
9° Ne jamais manger aux maisons externes de la ville, ni des champs, ni faire manger personne à la maison sans permission expresse du supérieur.	Nul n'invitera à manger ou boire aucun externe, sans la même permission du Supérieur. (IX, 6)
10° On mettra les lettres qu'on écrira avant de les cacheter, entre les mains du supérieur pour les envoyer, ou les retenir selon qu'il trouvera à propos, sans jamais en écrire autrement, ni ouvrir celles qu'on aura reçues, sans les avoir fait voir auparavant au dit supérieur.	nul n'écrira, ni n'enverra, ni n'ouvrira des lettres sans la permission du Supérieur, entre les mains duquel chacun remettra celles qu'il aura écrites, pour les envoyer ou les retenir comme bon lui semblera. (V, 11)
11° Faire les exercices spirituels tous les ans une fois.	Ceux qui sont déjà entrés feront les mêmes Exercices avec une autre confession depuis la dernière générale, les séminaristes tous les six mois, et les autres tous les ans. (X, 10)
12° Rendre compte de temps en temps de sa conscience au supérieur, ou à tel qu'il députera.	C'est pourquoi, tous et un chacun feront, avec toute la sincérité et dévotion qu'ils pourront et en la manière dont on a accoutumé d'user en la Congrégation, leur communication intérieure au Supérieur, ou à quelque autre qu'il aura député pour cela, (X, 11)
13° Dire tous les vendredis sa coulpe au supérieur ou à celui qui le représente à la ville ou aux champs en présence des autres. Et écouter volontiers les avertissements qui seront ordonnés.	tous les vendredis chacun dira, en présence des autres, sa coulpe au Supérieur ou à celui qui le représentera, et cela tant à la maison qu'aux missions, et recevra de bon cœur les avertissements et les pénitences qui lui seront donnés. (X, 13)

Règlement pour la Congrégation de la Mission	Règles Communes, 1658
14 ^e Suivre les avis de celui que le supérieur députera pour les choses spirituelles, et se confesser à lui deux fois toutes les semaines, savoir le mercredi, et le samedi après l'office du matin.	et afin que le tout se fasse avec ordre, les prêtres se confesseront deux fois, ou du moins une fois, toutes les semaines, à un des confesseurs de la maison, à ce député, et non à d'autres, sans la permission du Supérieur, (X, 6)
15 ^e S'entre avertir charitablement les uns les autres de ses manquements, et recevoir avec humilité les avertissements qui nous seront donnés.	On gardera aussi la sainte pratique de demander au Chapitre d'y être averti publiquement de nos défauts, et pour lors, chacun sera soigneux de faire cet avertissement en esprit d'humilité et de charité. (X, 13)
16 ^e Donner avis au supérieur des manquements qu'on aura remarqué parmi les autres, et trouver bon qu'on l'avertisse des nôtres.	dès que quelqu'un aura des pensées suspectes d'illusion[s], ou quelque peine intérieure, ou tentation notable, il s'en découvrira, le plus tôt qu'il pourra, au Supérieur ou au directeur à ce député, afin qu'il y apporte le remède convenable; lequel chacun recevra et agréera comme venant de la main de Dieu, et s'y soumettra avec confiance et respect. (II, 16)
17 ^e Se porter un grand respect les uns les autres et vivre néanmoins d'une manière toute cordiale ensemble sans jamais se tutoyer, ni toucher par familiarité.	tous agiront les uns avec les autres dans un grand respect, (VIII, 2); Tous se donneront de garde de se toucher l'un l'autre, (VII, 3)
18 ^e Ne point louer ceux qui prêchent, catéchisent, confessent, ou réussissent dans les emplois extérieurs, mais ceux qui sont fort vertueux et intérieurs.	personne ne louera les Nôtres, particulièrement en leur présence, pour les rares talents naturels ou acquis, principalement pour les prédications qu'ils auraient faites éloquemment, et avec applaudissement des hommes; (XII, 4)
19 ^e Eviter également les amitiés particulières et les aversions.	ils fuiront pourtant diligemment les amitiés particulières, aussi bien que les aversions: (VIII, 2)

Règlement pour la Congrégation de la Mission	Règles Communes, 1658
20° Ne point parler de la conduite, ni des affaires de la maison, ni de celles du temps.	Nul ne rapportera légèrement ou inutilement aux externes ce qu'on a fait, ou ce qu'on doit faire en la maison, ni ne s'entretiendra avec eux des choses dont il ne nous est pas permis de parler entre nous, particulièrement de celles qui regardent l'Etat ou le gouvernement du royaume. (IX, 9)
21° Ne parler jamais mal de personne, et principalement du Supérieur.	Personne ne touchera tant soit peu la réputation des autres, particulièrement des Supérieurs, (VIII, 11)
22° Garder fidèlement silence du depuis les prières du soir jusques au lendemain incontinent après dîner et depuis la fin de la récréation jusques après le souper	pour cela, chez nous, le silence se gardera, hors les heures de récréation ; (VIII, 4)
23° Ne point visiter ses compagnons en leurs chambres, ni s'entretenir ensemble hors les heures de récréation.	Nul n'entrera dans la chambre d'un autre, s'il n'a permission générale ou particulière du Supérieur, (V, 13)
24° On fera toujours lecture à table, tant à la mission, qu'à la maison.	on fera toujours la lecture spirituelle dans toutes nos maisons, même dans les missions, durant tout le temps du repas. (X, 19)
25° Ne manger à la maison les vendredis au soir que d'une sorte de mets, qui sera des légumes, pruneaux ou herbages pour honorer la passion de notre seigneur.	Pour honorer en quelque façon la Passion de Jésus-Christ, chacun se contentera, le vendredi de chaque semaine, en la réfection du soir, d'un seul mets, qui sera d'herbes ou légumes, si ce n'est lorsqu'on est en mission ou en voyage. (X, 16)
26° Tous les exercices de la mission se feront gratis.	mais nous y ferons toutes nos fonctions gratuitement (XI, 7)
27° Ne rien prendre des externes, ni donner sans la permission du supérieur.	Personne... ne donnera, ne recevra, ne prêtera, n'empruntera ni ne demandera rien d'ailleurs, sans la licence du Supérieur. (III, 5)

Règlement pour la Congrégation de la Mission	Règles Communes, 1658
28° Ne boire ni manger hors le repas, ceux la néanmoins, qui auront besoin de déjeuner pourront prendre un morceau de pain, et un doigt de vin.	personne ne boira ni ne mangera hors les heures accoutumées, sans licence du Supérieur. (V, 12)
29° Ne parler aux externes sans permission et ne jamais les mener en sa chambre, ni s'entretenir, dans le cloître ne faire plus d'un tour ou deux.	Personne ne parlera dans la maison aux externes ni ne les fera parler a d'autres des Nôtres, sans la permission du Supérieur. (IX, 5)
30° N'aller au jardin hors les heures de récréation sans permission.	—
31° A l'arrivée, et à la sortie de la mission recevoir la bénédiction de Messieurs les curés et en leur absence de messieurs les vicaires, et ne rien faire d'importance sans leur permission, et leur communiquer, comme l'établissement de la charité, la communion des enfants, la procession, l'administration des sacrements aux malades et se bien garder et bien faire contre leur gré.	A l'arrivée et à la sortie de la mission, ils demanderont la bénédiction à Messieurs les Pasteurs et, en leur absence, à Messieurs les Vicaires ; et ne feront rien d'importance sans le leur avoir communiqué auparavant ; et se garderont bien de rien entreprendre contre leur gré. (XI, 6)
32° Etre fort circonspect à proposer les difficultés qu'on aura trouvez en confession, en sorte qu'on ne puisse entendre de qui on parle. La compagnie doit faire en ce point une attention sans pareille et pour mortifier la trop grande affection qu'on a de dire ce qu'on a trouvé de nouveau. L'on ne proposera aucune difficulté sur les cas qu'on aura rencontrez que par l'avis du supérieur.	On usera de grande prudence et circonspection à proposer les doutes sur les cas de conscience, qui se présentent en confession ; en sorte qu'on ne puisse jamais conjecturer qui est la personne dont il s'agit. Et pour obvier aux maux qui en pourraient arriver, personne ne proposera les doutes touchant aucun cas de conscience un peu considérable, qu'on aura rencontré en confession, qu'auparavant on n'ait demandé au directeur de la mission s'il trouve bon qu'on les [= le] propose. (XI, 9)

Règlement pour la Congrégation de la Mission	Règles Communes, 1658
33° Nul ne s'appliquera aux visites des malades ni aux accommodements que par l'ordre du Supérieur.	néanmoins, afin que la charité soit bien ordonnée par l'obéissance, personne n'entreprendra ces sortes d'œuvres de miséricorde, sans la licence du Supérieur. (XI, 8)

Emploi de la Journée	Règles Communes, 1658
Premièrement Se lever à quatre heures, et faire le signe de la croix, et dire <i>benedicta sit sancta atque individua trinitas nunc et semper, et per infinita secula seculorum. Amen. Sancta Dei genetrix sit nobis auxiliatrix. Amen.</i>	= X, 18
2° Employer une demie heure à s'habiller, faire son lit et satisfaire à ses nécessités. Ne point sortir de la chambre sans être entièrement habillé.	Personne ne sortira de sa chambre sans être décentement vêtu. (VII, 6)
3° Durant ce temps garder le silence marcher sans bruit, faire ses actions avec un esprit tranquille et recueilli se ressouvant que bientôt on doit entrer en oraison.	Pour mieux observer le silence, chacun fera attention le plus qu'il pourra, à ne faire du bruit dans sa chambre, ou allant et venant par la maison (VIII, 6)
4° Donner une heure de temps à l'oraison au lieu destiné, et au sortir d'icelle dire prime, tierce, sexte, none en commun.	tous et un chacun feront soigneusement tous les jours une heure d'oraison mentale, et, selon la coutume de la Congrégation, en commun et au lieu à ce destiné. (X, 7)
5° Célébrer ou ouïr la Sainte Messe à son tour.	et célébreront la sainte Messe tous les jours, si quelque chose ne les en empêche; et tous les autres qui ne sont pas prêtres..., entendront tous les jours la sainte Messe. (X, 6)
6° Etant de retour en sa chambre fléchir les genoux ce qu'il faut observer toutes les fois qu'on y	s'agenouiller en entrant et en sortant des chambres de la maison, pour invoquer Dieu avant notre action, et

Emploi de la Journée	Règles Communes, 1658
<p>entre et qu'on en sort pour offrir à J.Ch. ce qu'on va faire pour accomplir la volonté de Dieu et nous avancer en son amour.</p>	<p>lui en rendre grâces après qu'elle est faite. (X, 20)</p>
<p>7^e Lire un chapitre du nouveau testament teste nue et à genoux avec trois actes. 1^{er} adorer les vérités qui y sont contenues. 2^e Entrer dans les sentiments avec les quelles notre Seigneur les a prononcés. 3^e Se résoudre à pratiquer les conseils qui y sont contenus et puis s'occuper à l'étude ou autre exercice qui nous aura été marqué par le supérieur.</p>	<p>Outre cela, les prêtres et tous les clercs liront un chapitre du Nouveau Testament, et respecteront ce livre comme la règle de la perfection chrétienne et pour en profiter davantage, cette lecture se fera à genoux, et tête nue, faisant du moins à la fin les trois actes suivants, dont le premier sera d'adorer les vérités contenues dans ce même chapitre ; le second, de s'exciter à entrer dans les sentiments, dans lesquels Notre-Seigneur ou les Saints les ont prononcées ; le troisième, de se résoudre à la pratique des conseils ou préceptes qui y sont contenus, et à l'imitation des exemples de vertus qu'on y trouve. (X, 8)</p>
<p>8^e Immédiatement devant dîner faire un examen particulier touchant la vertu qu'on s'est proposé d'acquérir ou le vice qu'on veut extirper.</p>	<p>tous et un chacun feront tous les jours deux sortes d'examen de conscience, l'un particulier, qui se fera courtement avant le dîner et le souper, sur quelque vertu à acquérir, ou sur quelque vice à déraciner (X, 9)</p>
<p>9^e Dîner à onze heures, et après faire une heure de récréation en forme de conférence gaiement et modestement.</p>	<p>De plus, tous garderont exactement l'ordre de la journée, qu'on a accoutumé d'observer en la Congrégation, soit dans la maison, soit dans les missions, particulièrement à l'égard des heures du lever et du coucher, de l'oraison, de l'office divin et des repas. (X, 18)</p>
<p>10^e Après la récréation se rentrer dans sa chambre, et s'employer à l'étude comme au matin.</p>	<p>= X, 18</p>

Emploi de la Journée	Règles Communes, 1658
11 ^e A deux heures dire Vêpres et Complies en commun puis employer un quart d'heure à la lecture spirituelle	= X, 18
12 ^e A cinq heures dire matines, et laudes.	= X, 18
13 ^e A six heures et demi l'examen particulier, le souper et la re-création.	= X, 18
14 ^e A huit heures et un quart faire l'examen général avec les prières ordinaires et la lecture du sujet de l'oraison pour le lendemain matin.	= X, 18
15 ^e A neuf heures se coucher se recommandant à la très sainte trinité, et à la sainte Vierge, afin que nos premières, et dernières pensées soient adressées à Dieu et à sa sainte Mère.	= X, 18
16 ^e On observera le même ordre aux missions excepté qu'on ira à six heures à l'église pour en sortir à onze, qu'on y retournera à deux pour en sortir à cinq, et qu'on dira vêpres et complies à une heure, et matines et laudes à cinq heures.	= X, 18

VI. Traduction anglaise des Règles Communes primitives seules

VII. Organisation

Une brève analyse des règles montrera, je crois, quelque développement à l'intérieur des règles elles-mêmes. Je peux imaginer le fondateur assis et couchant ses idées sur le papier à différentes étapes. Les règles ont certainement une certaine relation interne les unes aux autres mais ce n'est jamais aisé de percevoir comment elles ont été développées.

Les règles 1 à 6 traitent de la fin de la Congrégation et des vertus de pauvreté, stabilité, obéissance et de chasteté. Il ne fait mention nulle part des vœux. Ces règles sont les plus brèves dans leur expression mais les plus générales.

Les règles 7 à 10 traitent des relations avec ceux qui sont hors de la maison, maîtrise les déplacements, le traitement d'un compagnon et les repas en dehors de la maison. La règle 10 traite du courrier.

Les règles 11 à 16 concernent les pratiques spirituelles : la retraite annuelle, la communication, le chapitre de la coulpe, la confession et les exhortations.

Les règles 17 à 25, la plus longue section, parlent de la vie communautaire dans ses nombreux aspects, positifs comme négatifs. La règle 25, le repas du vendredi, appartient soit à cette section soit à celle qui suit.

Les règles 26 à 30 sont hétérogènes et semblent bien appartenir ailleurs dans le texte. Cependant elles trouvent leur chemin ici, probablement parce qu'elles étaient des développements ou des pensées après coup : gratuité des missions, gestion des finances, manger entre les repas, parler avec les externes et marcher dans le jardin.

Les règles 31 à 33 traitent des missions et sont les plus longues et les plus développées dans le sens où elles incluent ce qui les motivent et les observations théologiques. Elles ressemblent le plus aux articles finaux qui composent les Règles Communes primitives.

VIII. Conclusion

Il est à espérer que cette présentation des Règles Communes primitives redécouvertes offrira un contexte plus large aux Règles Communes officielles que les trésors de l'entière Congrégation. Les Règles Communes de 1658 sont mentionnées à maints endroits dans les actuels Constitutions et Statuts et sont imprimées dans le même volume⁵⁷. L'analyse des Règles Communes primitives nous montre que Vincent de Paul a travaillé dessus sur plusieurs années et a développé ses idées à partir de l'expérience quotidienne⁵⁸. Vers la fin de sa vie, lorsque lui et Louise de Marillac étaient en train de développer les Règles Communes des Filles de la Charité, nous pouvons voir que leurs règles étaient plus longues, plus riches et plus développées théo-

⁵⁷ *Introduction*, C. 4, C. 34, S. 17.

⁵⁸ Lire par exemple la lettre 496 du 14 novembre 1640 à Louis Lebreton, SV II, p. 137 ; la lettre 639 du 30 janvier 1643 à Bernard Codoing, SV II, p. 362, (« *règles communes* » y apparaissent pour la première fois).

logiquement que sa composition initiale destinée à ses confrères ; en d'autres termes, lui, Louise et d'autres ont pensé qu'il fallait leur donner plus de substance. Finalement, avec la publication des Règles Communes de la Congrégation de la Mission de 1658, nous voyons Vincent au sommet de sa réflexion spirituelle et théologique au cours de sa vie de missionnaire. Ce développement à partir de la connaissance intime originale par l'expérience vers une réflexion théologique et la prière a fait que les Règles Communes sont devenues un classique de la spiritualité.

Traduction : JÉRÔME DELSINNE, C.M.